



ZSC « Banc et récifs de Surtainville » (FR 2502018) ZSC « Anse de Vauville » (FR 2502019)

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Tome 2 – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Document d'objectifs des sites Natura 2000 ZSC « Banc et récifs de Surtainville » (FR 2502018) et ZSC « Anse de Vauville » (FR 2502019)

Maîtres d'ouvrage

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie (DREAL-N)

Président du Comité de pilotage (COPIL)

Préfet Maritime de la Manche et de la mer du Nord

Opérateurs

Office Français de la Biodiversité (OFB)
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Normandie

Le Document d'Objectifs en cinq tomes

Le document d'objectifs (DOCOB) est constitué de cinq tomes :

- Tome 1 : « Cadre général et Diagnostic écologique » ;
- Tome 2 : « Diagnostic socio-économique » ;
- Tome 3 : « Objectifs et Mesures de gestion » ;
- Tome 4 : « Charte Natura 2000 » ;
- Tome 5 : « Annexes ».

Rédaction du document d'objectifs, Tome 1

Lucile AUMONT (chargée de mission, CRPMEM de Normandie)
Karine DEDIEU (chargée de mission, Délégation de façade maritime de la Manche mer du Nord, OFB)

Relecture & encadrement

Christophe AULERT (Chef de la Délégation de façade maritime de la Manche mer du Nord, OFB),
Sandrine ROBBE (Adjointe au Chef du Bureau des Espaces Littoraux Estuariens et Marins (BELEM), SELB, DREAL-N),
Laure DUCOMMUN (chargée de mission mer et littoral au BELEM, SELB, DREAL-N).

Référence à utiliser

AUMONT L. et DEDIEU K. (2024). Document d'objectifs des sites Natura 2000 ZSC « Banc et récifs de Surtainville » (FR 2502018) et ZSC « Anse de Vauville » (FR 2502019), Tome 2 : Diagnostic socio-économique, 101 p.

Le comité de pilotage des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville »

Le Comité de pilotage (COPIL) est chargé de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 commun aux deux sites. Il a été créé et mis en place par l'arrêté inter-préfectoral du 16 avril 2018 (cf. Tome 5). Sites exclusivement marins, la présidence du comité de pilotage est assurée par le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord. L'ensemble des relevés de décisions réalisés à l'issue des différents comités de pilotage figure dans le Tome 5.

Document validé en COPIL le ...

Remerciements

Nous tenons à remercier pour leur participation, leur contribution et le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à ce travail, l'ensemble des membres du comité de pilotage et des groupes de travail :

- les représentants institutionnels,
- les collectivités territoriales et leurs élus,
- les représentants des professionnels, des usagers et associatifs,
- les gestionnaires d'espaces naturels, les scientifiques,
- et plus largement, l'ensemble des personnes impliquées ayant contribué à l'élaboration de ce document d'objectifs, en partageant une partie de leurs savoirs et de leurs expériences.

Site internet

Tous les documents relatifs à ce DOCOB sont disponibles sur le site internet dédié : <https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/anse-de-vauville-zsc-banc-et-recifs-de-surtainville-zsc>

Table des matières

I.	Introduction.....	6
II.	Activités professionnelles.....	7
II.1	Transport maritime.....	7
II.1.1	Transport de passagers	8
II.1.2	Transport de marchandises.....	10
II.2	Dragages portuaires et immersion de sédiments.....	10
II.2.1	Dragage et immersion des sédiments du port de Diélette	10
II.2.2	Dragage et immersion des sédiments du site de Flamanville	11
II.2.3	Dragage et immersion des sédiments du port de Carteret	11
II.3	Projets d’interconnexion France-Angleterre	11
II.4	Projet de parc hydrolien en mer.....	12
II.5	Sites nucléaires	12
II.5.1	Centre Nucléaire de Production d’Électricité de Flamanville	12
II.5.2	Centre de retraitement de matières radioactives ORANO-La Hague.....	13
II.5.3	Centre de stockage de déchets radioactifs de la Manche.....	14
II.6	Pêche maritime professionnelle embarquée	14
II.6.1	Aspects méthodologiques : origine des données et limites.....	14
II.6.2	Présentation générale de la pêche sur les sites Natura 2000	17
II.6.3	Caractérisation des principaux métiers du site	27
III.	Activités récréatives	35
III.1	Méthodologies.....	35
III.1.1	Enquêtes auprès des représentants des différents usages de loisirs	35
III.1.2	Observations depuis la terre.....	35
III.2	Le nautisme	36
III.2.1	La flotte de plaisance normande	36
III.2.2	Capacité portuaire	37
III.2.3	Caractérisation et spatialisation des activités.....	39
III.3	La pêche récréative	41
III.3.1	Réglementation	41
III.3.2	La pêche de plaisance embarquée.....	42
III.3.3	Chasse sous-marine	45
III.3.4	Pêche à pied et pêche du bord	47
III.4	Les autres activités de loisirs	47
III.4.1	La plongée sous-marine	47
III.4.2	La voile légère	48
III.4.3	Le surf	49
IV.	Les autres activités	51
IV.1	Action de l’état en mer	51
IV.1.1	La lutte contre les pollutions en mer	51

IV.1.2	La lutte contre les pollutions le long du rivage	51
IV.1.3	Le réseau pollutions marines	51
IV.2	Défense Nationale	52
V.	Annexes	53
V.1	Annexe 1 : Comparaison des données SIH et Valpena	53
V.1.1	Anse de Vauville	53
V.1.2	Banc et récifs de Surtainville	61
V.1.3	Bilan pour les deux sites	67
V.1.4	Récapitulatif	69
V.2	Annexe 2 : Formulaire utilisés pour déterminer la fréquentation des sites	70
V.3	Annexe 3 : Observatoire de la fréquentation	72
V.3.1	Informations recherchées	72
V.3.2	Points d'observation	72
V.3.3	Moyens humains et matériels	72
V.3.4	Période	73
V.3.5	Méthode de comptage	73
V.3.6	Résultats par journée d'observation	76
VI.	Références	98
VI.1	Liste des Figures	98
VI.2	Liste des Tableaux	100

I. Introduction

De par l'importance de son littoral et des activités maritimes existantes, la région Normandie bénéficie d'atouts économiques majeurs. Concernant la côte Ouest du Cotentin, elle est à la fois une zone attractive pour les usages en mer et constitue un ensemble géographique particulier de par sa proximité avec les îles anglo-normandes.

Les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville » concentrent des activités professionnelles variées mais également de loisirs (Tableau 1).

Les données présentées dans ce diagnostic socio-économique sont issues, d'une part, de la synthèse des connaissances existantes au moment de la rédaction de ce DOCOB, et d'autre part, de collectes complémentaires de données réalisées en 2019, basées sur différentes méthodologies adaptées à chaque usage : suivis de fréquentation, rencontre de représentants d'activités, enquêtes auprès des usagers, questionnaires et réunions de concertation. Chacune des méthodes employées et les résultats obtenus sont exposés dans les chapitres suivants.

Les pressions potentielles générées par ces usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans les sites sont identifiées et sont à interpréter au regard des enjeux de conservation détaillés dans l'état des lieux du patrimoine naturel (cf. tome 1 du DOCOB : « Cadre général et Diagnostic écologique »). Elles se basent sur la classification retenue dans le plan d'action pour le milieu marin, intégré au DSF (Document Stratégique de Façade pour le milieu marin¹).

		Dans les périmètres	Hors périmètres
Activités professionnelles	Transport maritime	X	X
	Dragages et immersions		X
	Immersions de sédiments	X	X
	Projet d'interconnexion	X	X
	Projet de parc hydrolien		X
	Sites nucléaires		X
	Pêche professionnelle embarquée	X	X
Activités récréatives	Navigation de plaisance	X	X
	Pêche récréative	X	X
	Sports et loisirs	X	X
Autres activités	Action de l'État en mer	X	X
	Défense nationale	X	X

Tableau 1: Localisation des différentes activités vis-à-vis des périmètres Natura 2000

¹ <https://www.manche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-littoral-et-peches/Environnement-maritime-et-littoral/Directive-Cadre-Strategie-pour-le-Milieu-Marin-Directive-Cadre-Planification-de-l-espace-maritime/Document-strategique-de-facade>

II. Activités professionnelles

II.1 Transport maritime

La Manche, passage incontournable pour les navires circulant entre l'océan Atlantique et la mer du Nord, concentre un trafic maritime dense et continu qui représente près d'un quart du trafic mondial, correspondant à une fourchette de 200-500 navires qui passent quotidiennement au large du Cotentin² (Figure 1). 20% d'entre eux sont des pétroliers, gaziers et chimiquiers. En 2006, plus de 70 000 navires ont traversé le dispositif de séparation de trafic des Casquets avec par ordre d'importance : cargos, porte-conteneurs, vraquiers, chimiquiers, navires à passagers, pétroliers, gaziers, remorqueurs, navires de pêche, autres navires, navires scientifiques, navires de sauvetage, patrouille et balisage (Atlas transmanche³, 2014).

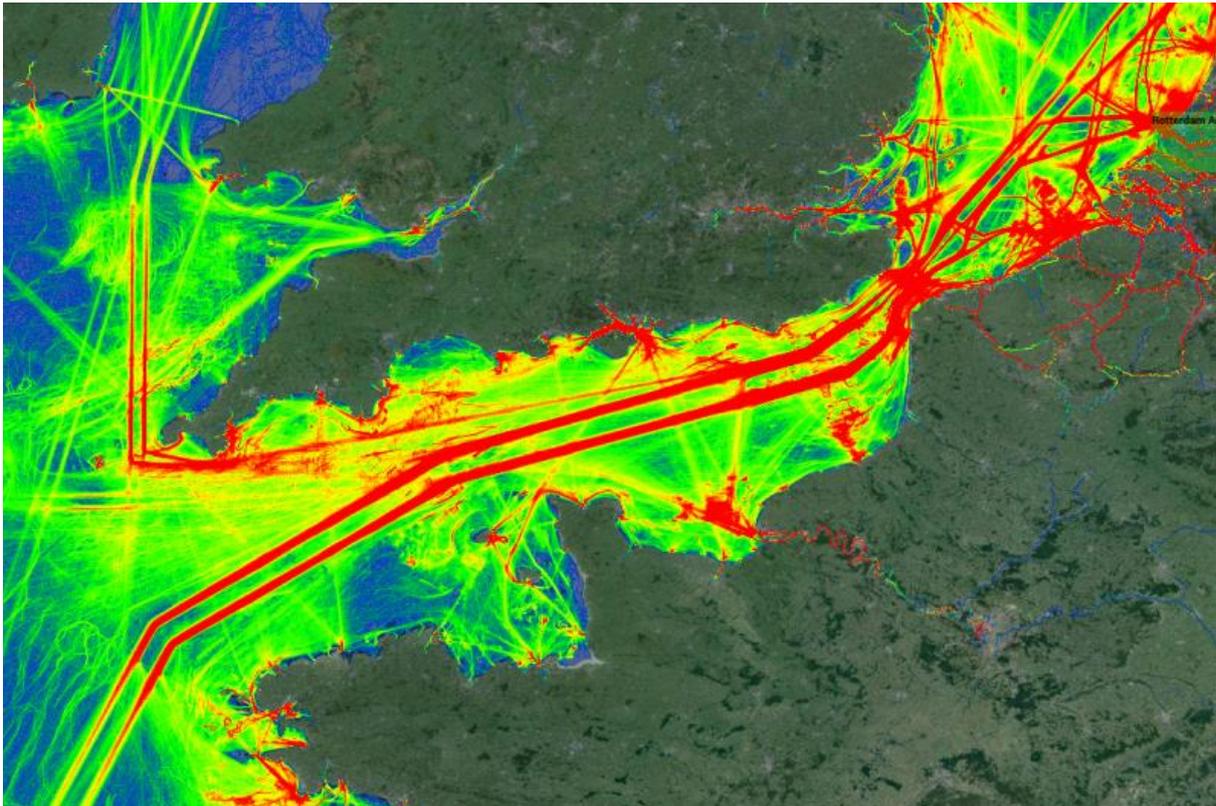


Figure 1 : Densité du trafic en Manche – tous navires équipés d'AIS (MarineTraffic, 2014)

L'importance du trafic maritime dans l'espace restreint que constitue la mer de la Manche engendre un risque d'accident ou de pollution marine non négligeable (Figure 2). Le volet POLMAR du plan ORSEC - qui vise à organiser l'intervention des pouvoirs publics en cas de pollution marine majeure - est présenté dans le chapitre « Les autres activités » de ce document.

² Iwan Le Berre, Laurence David, Frédéric Quemmerais, Thomas Chiron, Loïc Nogues, et al.. Atlas de sensibilité du littoral aux pollutions marines, plan Orsec du département de la Manche : Annexe Technique du PSS Polmar-Terre, 2010

³ <http://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr/fr/>

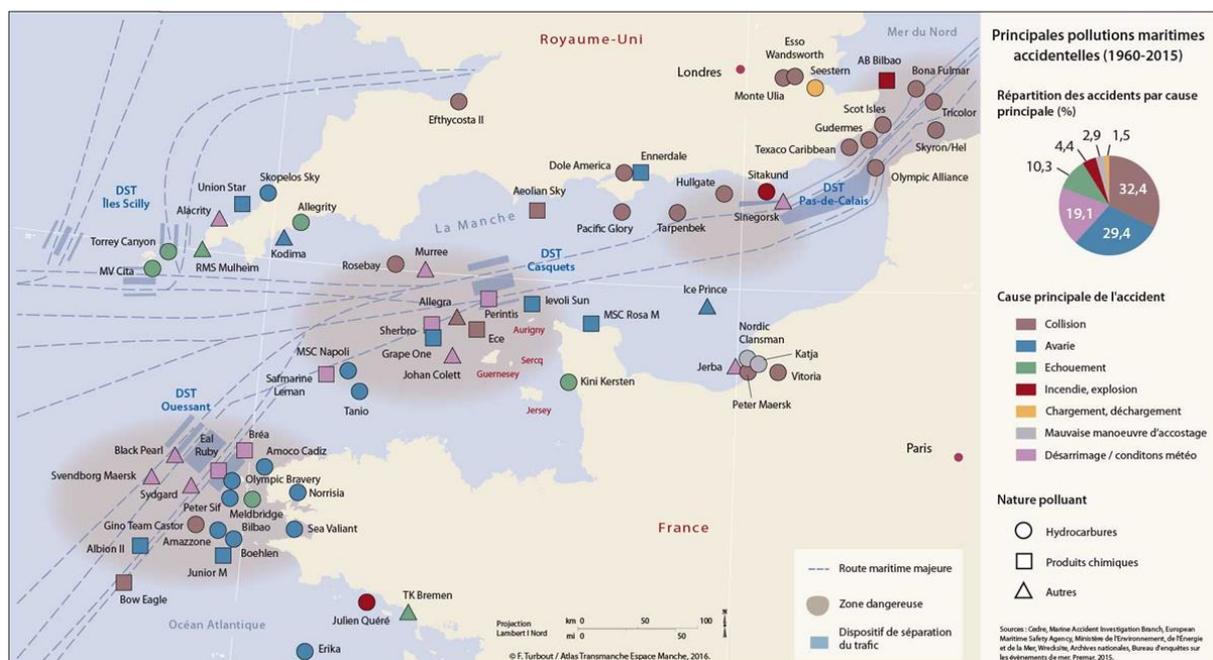


Figure 2 : Pollutions accidentelles survenues en Manche - 1960-2015 (©F.Turbout/Atlas Transmanche Espace Manche, 2016)

Les sites « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville » se trouvent sur la façade Ouest du Cotentin. À proximité se situe, dans une zone de fort passage, le raz Blanchard. En 2018, 1911 navires l'ont emprunté (CROSS Jobourg).

Il s'agit essentiellement de car-ferries (36%) et de transport de passagers (7%) ; le reste se répartit entre du transport de marchandises, des navires scientifiques, des navires ravitailleurs, des navires école, des yachts et des remorqueurs. Le transit de passagers dans le Raz Blanchard a représenté plus de 380 000 personnes en 2018 (CROSS Jobourg, com. pers.). Il y a également du trafic entre les ports français de la côte : Granville, Carteret, Diélette et les îles anglo-normandes. Ces échanges entraînent un trafic maritime à l'intérieur des sites Natura 2000.

II.1.1 Transport de passagers

Le trafic lié au transport de passagers vers les îles anglo-normandes représente environ 600 000 personnes par an au départ des ports de Saint-Malo (80% du trafic) et de Granville, Carteret et Diélette. Il existe également une ligne estivale entre le port de Diélette et Aurigny. Le transport de passagers depuis les ports de Diélette et Carteret est assuré par la compagnie Manche Iles Express. La Figure 3 montre un trafic au départ de ces ports globalement stable depuis 2014 malgré une baisse significative en 2018 en lien avec les pannes des deux navires de la compagnie durant cette saison (rapports d'activité de Diélette et de Carteret pour le 1^{er} semestre 2019).

Le transport de passagers se fait principalement en période estivale avec des trajets proposés entre avril et octobre au départ des ports de Carteret et de Diélette (Figure 3). Concernant le site « Anse de Vauville », il s'agit surtout du passage entre le port de Diélette et Aurigny ou Guernesey. Pour le site « Banc et récifs de Surtainville », il s'agit surtout de voyages à vide du ferry : ce dernier ne peut pas rester à Carteret à marée basse, il doit donc faire le trajet jusqu'à Diélette et pour cela il longe la côte.

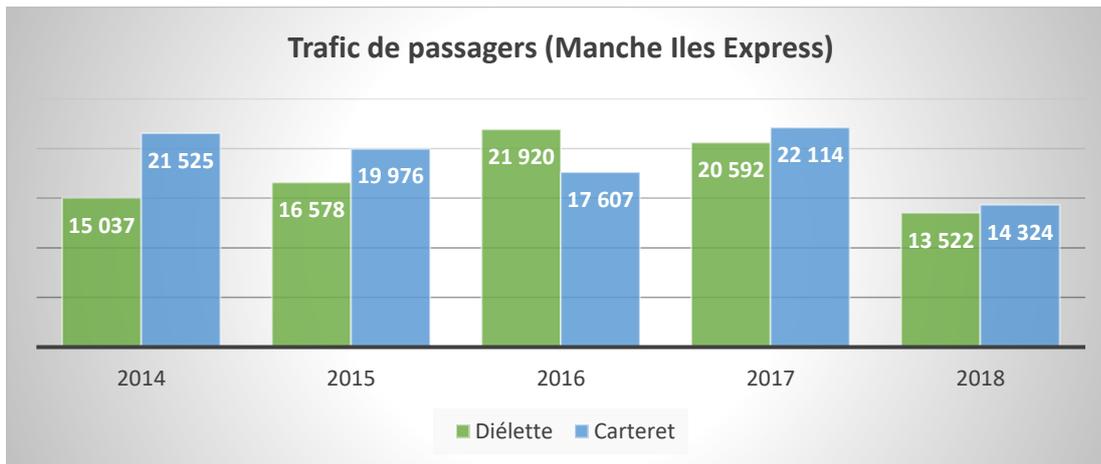


Figure 3 : Evolution du trafic de passagers au départ de Diélette et Carteret (Manche Iles Express)

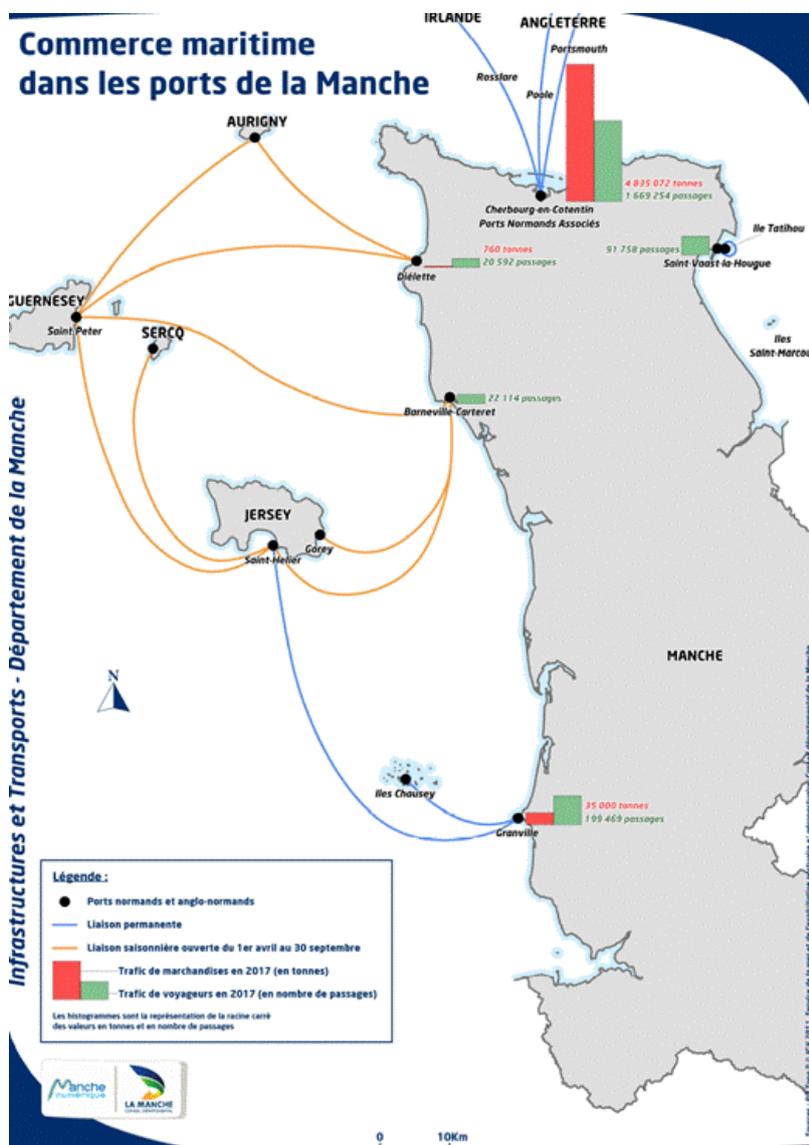


Figure 4 : Axes de transport de passagers pour le département de la Manche

II.1.2 Transport de marchandises

Les ports de Diélette et de Carteret n'étant pas des ports de commerce, il y a peu de transport de marchandises au sein de cette zone maritime (Tableau 2). Concernant le site « Anse de Vauville », il ne s'agit que des navires de Fret qui traversent le site pour se rendre à Diélette. Pour le site « Banc et récifs de Surtainville », les navires rentrent peu dans le site, ils passent plus au large (sources : rapports d'activité de Diélette et de Carteret pour le 1^{er} semestre 2019).

Port	2014	2015	2016	2017	2018
Diélette	2999	36	278	760	4*
Carteret	1662	976	971	91,47*	254,81*

Tableau 2: Quantités en tonnes débarquées dans les ports de Diélette et Carteret (rapports d'activités des ports de Diélette et Carteret pour le 1^{er} semestre 2019) *navires de pêche professionnelle

II.2 Dragages portuaires et immersion de sédiments

Les zones portuaires sont préférentiellement des zones abritées, à l'hydrodynamisme réduit, qui favorise la sédimentation de particules fines et conduit à un envasement progressif. Ce processus peut conduire par ailleurs à une accumulation des polluants issus des rejets urbains ou industriels, des eaux de ruissellement. Pour les besoins de la navigation, et pour permettre un accès sécurisé dans les chenaux, il est nécessaire de réaliser des travaux de dragage de ces sédiments portuaires, qui s'effectuent en fonction des besoins, de manière continue ou ponctuelle. Une fois dragués, le devenir des sédiments est de plusieurs types : le rejet en mer (quasi-systématiquement utilisé), le dépôt à terre, la valorisation (rechargement de plages, matériaux...). La nature sédimentaire des zones draguées, le niveau de contamination et le coût des opérations sont des critères déterminants pour les autorisations et le choix du type de traitement.

Les opérations de dragage et d'immersion sont cadrées par des conventions internationales (MARPOL, OSPAR), et sont soumises en France à un régime d'autorisation / déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (articles du Code de l'environnement L. 214-1 et suivants). L'arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux de contaminants à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux, modifié par les arrêtés du 23 décembre 2009, 8 février 2013 et 17 juillet 2014, définit les valeurs seuils à considérer pour différents éléments-traces métalliques (arsenic, cadmium, mercure, plomb...), les PCB (polychlorobiphényles), les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et le TBT (tributylétain). Un niveau est fixé pour chacun de ces éléments, qui engendre des contraintes de traitement (Cetmef, 2008) :

- Niveau 1 (N1), en dessous duquel l'impact potentiel est jugé neutre ou négligeable, et autorisant le dragage et l'immersion,
- Entre N1 et N2, des investigations complémentaires sont recommandées, en fonction du projet et du degré de dépassement du niveau 1.
- Niveau 2 (N2) au-dessus duquel des investigations complémentaires sont nécessaires, et l'opération de dragage ou immersion susceptible d'être interdite. Une étude d'impact approfondie est recommandée.

Dans le cadre de Natura 2000 en mer, les actions de dragage et d'immersion en mer doivent faire l'objet d'évaluations d'incidences détaillées afin de s'assurer qu'elles sont compatibles avec l'atteinte ou le maintien en bon état de conservation des habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites.

II.2.1 Dragage et immersion des sédiments du port de Diélette

Le port de Diélette, situé sur les communes de Flamanville et de Tréauville est géré par la Communauté de Communes des Pieux. Les autorisations de dragage et d'immersion des sédiments sont délivrées pour une durée de 10 ans renouvelable. Les conditions de dragage sont définies par arrêté préfectoral (celui en vigueur est l'arrêté préfectoral n°09-210). Elles définissent la fréquence des clapages en mer ainsi que les quantités et les zones de dépôt des sédiments.

Concernant le port de Diélette, le dragage est autorisé entre le 15 février et le 15 mai de chaque année (arrêté préfectoral DDTM-SML-GL n° 2020-0764). Il est limité à 50 000 m³ par an. Le clapage (immersion en mer) doit se

faire dans des zones identifiées au préalable par un coefficient de marée supérieur à 70 et entre 4h avant la pleine mer et l'heure de la pleine mer. Le stockage des sédiments est interdit.

La zone d'immersion en mer du port de Diélette s'étend sur 0.2138 km² et se trouve à l'intérieur du site « Anse de Vauville ». Par ailleurs, les sédiments extraits du port de Diélette peuvent être utilisés dans le cadre des actions de rechargement de la plage du Platé située juste au nord du port. Dans ce cas, le volume déposé est limité à 50 000 m³ par an avec une teneur en azote inférieure à 1 tonne par an et une teneur en oxygène inférieure à 500 kg par an.

II.2.2 Dragage et immersion des sédiments du site de Flamanville

Des travaux de dragage sont réalisés sur le canal d'amenée du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Flamanville. Les modalités de dragage et d'immersion en mer de ces sédiments sont décrites dans l'arrêté préfectoral DDTM-SML-GL n°2022-1064 et n°2023-0458. Comme pour le port de Diélette, l'autorisation est délivrée pour 10 ans renouvelable.

La quantité prélevée est limitée à 50 000 m³ par an et le clapage doit se faire dans une zone préférentielle en mer entre les sites de Vauville et Surtainville et dans une zone en limite du site Natura 2000 de Vauville.

II.2.3 Dragage et immersion des sédiments du port de Carteret

Le port de Carteret est géré par la SPL des Ports de la Manche. Achevée en 2021, l'extension du port a fait l'objet d'un dossier d'autorisation environnementale comportant une étude d'impact concluant que les travaux étaient 'peu impactant dans l'ensemble sur les habitats, faune et flore ; tant en phase travaux qu'en exploitation'.

Par la suite, les modalités de dragage d'entretien du port et de gestion des sédiments (immersion pour les sédiments du bassin à flot et rechargement de plages sur les communes de Barneville-Carteret et Saint-Jean-De-La-Rivière pour les sédiments du chenal) ont été définies par une autorisation environnementale délivrée le 21 juillet 2023 pour une période de dix ans (Arrêté Préfectoral 2023-113). Elle a été modifiée en avril 2024 afin d'autoriser un cheminement alternatif de la canalisation de rejet des sédiments du bassin à flot (Arrêté Préfectoral 2024-0388).

A proximité du site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville », une évaluation des incidences relative aux actions d'immersion des sédiments du bassin à flot, a conclu que ce projet ne présentait pas « d'effet significatif dommageable sur l'état de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation de ce site ». La production de rapports de synthèse des suivis environnementaux (ornithologiques et benthiques) est prescrite dans l'autorisation environnementale.

II.3 Projets d'interconnexion France-Angleterre

Afin de répondre aux évolutions des besoins énergétiques de la France et de l'Angleterre, un renforcement des échanges électriques entre les deux pays a été identifié. Plusieurs projets de liaisons France-Angleterre ont ainsi émergé, en soutien à la liaison existante IFA située dans le détroit du Pas-de-Calais. La liaison FAB Link est un des trois projets actuels devant permettre d'accroître la capacité d'échange électrique transmanche de 4 Giga Watt (GW).

Deux projets de connexion électrique sont à l'étude au sein des sites Natura 2000⁴. Le premier, le projet FAB⁵ (France-Alderney-Britain) porté par le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) propose une connexion électrique entre la France et l'Angleterre en passant par Aurigny qui offrira une capacité d'échange supplémentaire de 1400 MW entre la France et l'Angleterre. Il est porté par RTE pour la partie française et par la société FAB-Link pour la partie anglaise. Ce projet propose un atterrissage dans la commune de Siouville (plage du Platé), et traverse la zone Natura 2000 « Anse de Vauville » du sud-est au nord-ouest. Une étude d'impacts incluant une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000 a été réalisée. La conclusion de cette étude d'incidence est la suivante : « Les incidences que le projet pourrait entraîner sur les habitats marins seraient leur destruction ou leur

⁴ <https://www.rte-france.com/projets/nos-projets>

⁵ <https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/interconnexion-france-aurigny-grande-bretagne-fab>

dégradation. [...] Le cas le plus défavorable quant à la destruction des habitats a été considéré dans l'étude d'incidences : 'La surface correspondante d'habitats d'intérêt communautaire détruite est de 123,5 ha soit environ 0,94% de la surface totale du site Natura 2000 ». Les autorisations environnementales initialement accordées en 2017 ont été prolongées de 5 ans le 6 décembre 2022.

Un deuxième projet, également porté par RTE et Guernsey Electricity propose la construction d'une liaison souterraine entre la France et l'île de Guernesey (projet GeM). Ce dernier consiste en une liaison sous-marine et souterraine à 90 000 V. Ce câble va mesurer 75 km de long dont 20 km dans les eaux maritimes françaises. Ce câble vient en complément de celui qui relie les îles de Jersey et Guernesey ; il a pour but de sécuriser l'alimentation électrique de l'île tout en réduisant l'utilisation des énergies fossiles (www.rte.fr). L'atterrage de ce câble est proposé dans la commune de Les Pieux (plage de Sciotot), au nord de la zone « Banc et récifs de Surtainville », traversant ainsi cette zone Natura 2000. Ce projet est à l'étape de la concertation Fontaine⁶ sur le choix du fuseau.

II.4 Projet de parc hydrolien en mer

Face à une demande croissante en énergie, l'État français a lancé une phase de concertation en 2013 pour mettre en place à titre expérimental de l'hydrolien en Normandie. Avec des vitesses de courant pouvant atteindre 12 nœuds, les courants du Raz Blanchard présentent un fort potentiel pour l'énergie hydrolienne et cet espace a été défini comme une zone potentielle pour l'installation d'une première ferme pilote.

Deux implantations de parc ont été accordées en 2017. Chacune d'entre elles (autorisation unique et concession du domaine public maritime) a fait l'objet d'une reprise par les sociétés Flowatt et Normandie hydroliennes pour l'implantation respective d'un parc de quatre hydroliennes (3 MW chacune) et sept hydroliennes (2,5 MW chacune). Les autorisations en vigueur ont été prises en octobre 2023 pour une durée de 25 ans (Arrêtés Préfectoraux 23-144 et 23-146). Elles reprennent l'ensemble des mesures de suivis environnementaux prescrites en 2017. L'implantation de ces deux parcs est prévue au sein du site Natura 2000 « Récifs et landes de la Hague » situé au nord du site « Anse de Vauville ».

II.5 Sites nucléaires

Trois sites nucléaires se répartissent autour du site « Anse de Vauville », il s'agit de la CNPE de Flamanville, du centre de retraitement des déchets nucléaires d'ORANO-La Hague et du centre d'enfouissement de déchets nucléaires de l'ANDRA.

II.5.1 Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Flamanville

Mise en service entre 1985 et 1986, la centrale de Flamanville possède 2 réacteurs à eau pressurisée de 1 300 MW. EN 2023, elle a produit en moyenne 11,7 TWh d'électricité faible en CO₂, soit l'équivalent de la consommation électrique de 5,3 millions d'habitants. Elle possède trois réacteurs : Flamanville-1 et Flamanville 2 qui sont des réacteurs à eau pressurisés (REP) et Flamanville-3, en construction, qui est un EPR d'une puissance de 1600 MW. La mise en service de ce dernier, initialement prévue pour 2012, est, en 2019, programmée pour 2024 (<https://www.edf.fr/centrale-nucleaire-flamanville3>). Les pressions résultant des centrales nucléaires sont les suivantes : radioactivité, hausse des températures des masses d'eau où se font les rejets, bruit, rejets chimiques, impact esthétique. Conformément à la réglementation et préalablement à la conception des centrales, EDF réalise, pour chacun de ses sites, un bilan radio-écologique initial qui sert de référence pour les analyses réalisées tout au long de leur exploitation. Un programme de surveillance de l'environnement est également mis en place conformément à la réglementation. Il est complété par des études annuelles radio-écologiques et hydro-biologiques d'impact sur les écosystèmes marins.

Depuis le 1er février 2010, comme l'ensemble des autres acteurs du nucléaire, la centrale de Flamanville transmet les résultats de sa surveillance de l'environnement au réseau national de mesures de la radioactivité dans l'environnement. Ce réseau national a été développé sous l'égide de l'Agence de Sûreté Nucléaire et sa

⁶ La concertation Fontaine est spécifique aux projets d'ouvrages électriques (lignes et postes) de tension supérieure ou égale à 63 000 volts, elle s'adresse à l'ensemble des acteurs du territoire concerné, et est précédée par la justification technico-économique du projet, établie par le maître d'ouvrage et validée par le préfet de département ou le ministère de la transition énergétique.

II.5.3 Centre de stockage de déchets radioactifs de la Manche

Le Centre de Stockage de la Manche (CSM) est le premier centre de stockage radioactif à avoir ouvert en France, c'est également le seul au monde à être entré en phase de fermeture. Exploité de 1969 à 1994, ce centre ne reçoit plus de nouveaux déchets. Entre 1969 et 1994, le site a accueilli 527 225 m³ de déchets radioactifs faiblement et moyennement radioactifs. Ces derniers ont été répartis dans différents ouvrages de stockage et recouverts d'une couverture multicouche. Les déchets stockés au CSM proviennent majoritairement des installations nucléaires d'EDF, d'ORANO et du CEA.

En phase de fermeture, il continue à faire l'objet d'une surveillance et de contrôles ainsi que d'études et de suivis. L'Andra, Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, assure sa surveillance (<https://manche.andra.fr/>). Environ 2 000 prélèvements et 10 000 analyses sont effectués chaque année par l'Andra sur et autour du Centre de stockage de la Manche. Les suivis consistent surtout en des suivis piézométriques et une surveillance des eaux de ruissellement contrôlées dans les ruisseaux qui se déversent en mer. Ces mesures consistent à contrôler l'éventuelle présence de radioactivité et d'éléments chimiques afin de vérifier l'impact du stockage sur le milieu naturel. Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) dont le laboratoire du Centre de stockage de l'Andra dans l'Aube (CSA). Les résultats de ces mesures sont transmis à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), présentés en réunion de la Commission locale d'Information (CLI) et accessible au grand public dans les rapports annuels d'information publiés par le CSM et sur le site du réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement, site publié par l'ASN et l'IRSN (<https://manche.andra.fr/la-surveillance-du-centre-de-stockage-de-la-manche/la-surveillance-de-lenvironnement>).

II.6 Pêche maritime professionnelle embarquée

II.6.1 Aspects méthodologiques : origine des données et limites

Trois sources de données ont été utilisées pour réaliser le diagnostic socio-économique des activités de pêche professionnelle au sein des sites :

- Les informations issues du Système d'Information Halieutique (SIH) de l'Ifremer et du Système d'Information des Pêches et de l'Aquaculture (SIPA) de la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) ;
- Les informations issues de la méthodologie Valpena (pour évaluation des activités de Pêche au regard des Nouvelles Activités) développée et mise en œuvre par les Comités des pêches, en partenariat avec l'Université de Nantes ;
- Les enquêtes menées auprès des pêcheurs professionnels.

II.6.1.1 Le Système d'Information Halieutique (SIH) de l'Ifremer⁸

Le SIH constitue un réseau pérenne et opérationnel d'observation des ressources halieutiques et des usages associés. L'objectif du SIH est de contribuer à une pêche durable, en permettant aux activités de pêche d'assurer l'approvisionnement alimentaire tout en répondant aux enjeux liés à l'état de la ressource, à la hausse des prix de l'énergie, à la rentabilité des entreprises et à la protection des habitats marins.

Le SIH s'articule autour de trois grandes étapes : l'acquisition, la bancarisation et la diffusion de données. L'acquisition des données se fait grâce à un partenariat avec la DGAMPA. Cela permet à l'Ifremer de s'appuyer sur différentes sources de données telles que : les statistiques de pêche et l'activité des navires, les enquêtes économiques, l'échantillonnage des captures commerciales. À partir de ces données, des indicateurs sur les flottilles de pêche sont élaborés et restitués sous forme de synthèse.

Pour les besoins de mise en œuvre des politiques environnementales, des fiches sont produites à l'échelle de zones précises (par exemple les sites Natura 2000 en mer). Elles présentent la zone, décrivent la flotte de pêche française active dans celle-ci et son activité. La distinction est faite entre les navires géolocalisés, c'est-à-dire ceux équipés d'une balise GPS pour lesquels on dispose de données spatiales plus fines, et les navires non géolocalisés. Pour chaque site Natura 2000, les deux types de fiches ont été produits pour les années 2013, 2014 et 2015.

⁸ www.sih.ifremer.fr

Pour les navires non géolocalisés, la fiche fournit des informations à l'échelle des rectangles statistiques ou sous-rectangles statistiques adéquats à partir des calendriers d'activités pour lesquels les pêcheurs sont enquêtés (Figure 6). Pour ces navires, ils ont été sélectionnés comme étant actifs dans le secteur statistique mais ne le sont pas nécessairement dans la zone d'étude. Cela peut entraîner des imprécisions qui seront sources d'erreur sur l'identification de l'activité de pêche sur ces sites.

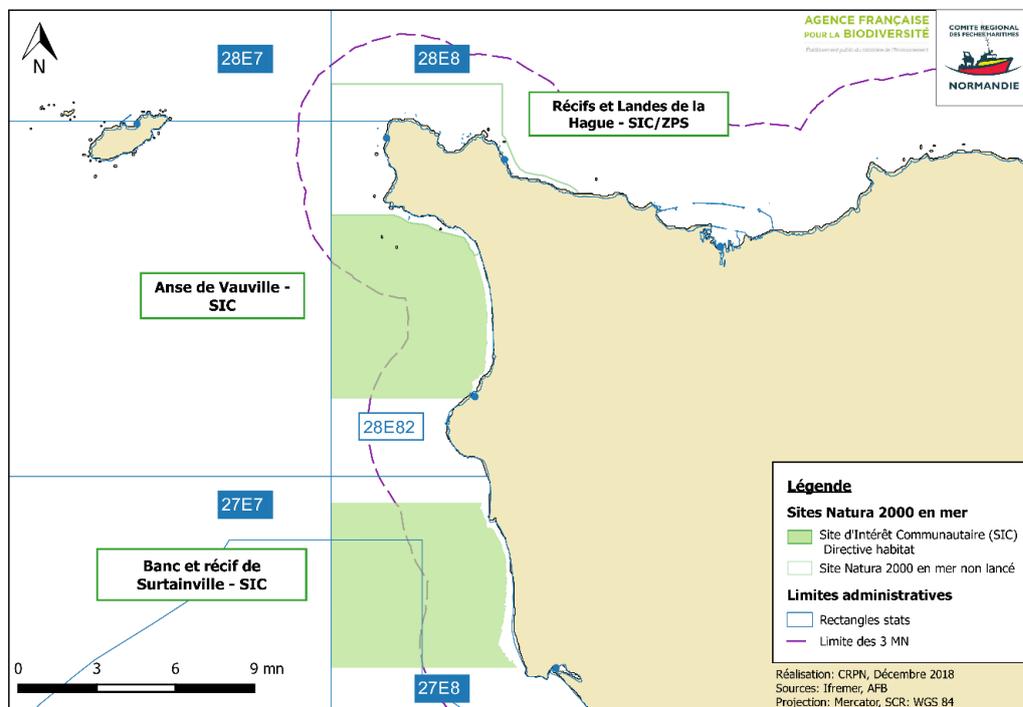


Figure 6 : Localisation des rectangles statistiques présents sur la zone étudiée

Dans le cas des navires géolocalisés, la fiche se base sur les données VMS⁹ des navires ; les informations sont alors produites à l'échelle du site et sont, de ce fait, plus précises. Par ailleurs, un rapport d'activités décrivant l'activité de la flotte normande a été produit par le SIH pour l'année 2016. Ce document a ainsi été utilisé pour identifier la place de ces sites vis-à-vis de l'activité régionale. Ces données contiennent les mêmes biais que les fiches SIH produites à l'échelle des sites, elles ont cependant une valeur indicative.

II.6.1.2 EVALUATION des activités de Pêche au regard des Nouvelles Activités : Valpena¹⁰

Il s'agit d'un système d'information pêche né d'une collaboration entre le COREPEM (comité régional des pêches maritimes et des élevages marins) des Pays de la Loire, le laboratoire LETG-Géolittomer (Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique) de l'université de Nantes et le SMIDÂP (Syndicat Mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche en Pays de la Loire) en 2011. Il a pour origine une volonté commune des comités des pêches de produire une information géographique normalisée, dans l'objectif de collecter des données à résolution spatio-temporelle fine. Ces données sont exploitées de façon statistique et cartographique pour répondre aux enjeux liés aux divers projets en mer (nouvelles activités, mise en place d'aires marines protégées, etc.). Au cours des années, avec l'adhésion de nouveaux comités des pêches, le programme Valpena a pris de l'ampleur et est devenu une plateforme collaborative et technique. En 2014, un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) a été créé¹¹.

⁹ Vessel Monitoring System: Système satellite qui permet aux navires d'émettre des signaux à intervalles réguliers afin d'informer les autorités de la localisation, la trajectoire et de la vitesse des navires.

¹⁰ Rapport technique du CRPM à la Région Normandie, juin 2016

¹¹ Plus d'information sur les sites internet : www.valpena.univ-nantes.fr et www.valpena.fr

Les données sont basées sur des enquêtes volontaires, individuelles, directes et confidentielles auprès des patrons-armateurs. L'enquête consiste pour le pêcheur à renseigner son activité par mois et par métier (couples engins-espèces ciblées) en sélectionnant des mailles d'environ 3x3 milles nautiques, subdivisions des rectangles statistiques CIEM (Conseil International pour l'Exploration de la Mer). Le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Normandie est entré dans le programme Valpena en 2014 et a pu commencer les enquêtes pour l'activité 2013, les taux d'enquêtes pour chaque année d'activité enquêtée sont indiqués dans le Tableau 3.

Année d'activité	Taux d'enquête ex-Basse-Normandie	Taux d'enquête ex-Haute-Normandie
2013	38%	98%
2014	82%	88%
2015	25%	82%
2016	Echantillonnage de la flotte (76 : 41% - ex-Basse-Normandie : 25%)	
2017	Exhaustivité	

Tableau 3 : Taux d'enquête Valpena

Avec 82% d'enquêtes pour l'année 2014, on peut considérer ces données comme représentatives bien qu'elles sous-estiment légèrement l'activité de pêche réelle. Il s'agit de l'année de référence pour cette étude. Pour les années 2015 et 2016, les enquêtes ont été réalisées selon un plan d'échantillonnage aléatoire stratifié. Les indicateurs utilisés pour la réalisation de ce rapport sont présentés dans le Tableau 4.

Indicateur	Définition	Unité
IF	Indicateur de Fréquence Nombre de mois où la maille est exploitée	Nombre de mois
II	Indicateur d'Intensité Somme du nombre de mois travaillés par les navires dans la maille	Nombre de mois*navires

Tableau 4 : Indicateurs Valpena utilisés

II.6.1.3 Analyse comparative des sources de données Valpena et SIH

Une analyse comparative des deux sources de données a été réalisée sur les données des navires présents sur les sites en 2013 et 2014 (cf **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Elle a permis de constater quelques différences entre les deux bases de données. Ces dernières concernent essentiellement les navires non géolocalisés pour l'année 2013, dont les effectifs sont jusqu'à 5 fois supérieurs dans la base de données SIH du site « Banc et récifs de Surtainville ». Il y a également des différences pour les navires géolocalisés mais ici, ce sont les effectifs issus de la base de données Valpena qui sont supérieurs. Dans ces deux cas, on peut supposer qu'il s'agit d'une surestimation liée à des imprécisions dans la collecte de données.

II.6.1.4 Enquêtes menées auprès des pêcheurs professionnels

Afin d'améliorer les connaissances sur les activités de pêche sur ces sites et dans le but de favoriser la concertation avec les professionnels, des enquêtes ont été menées en 2019 par le CRPMEM Normandie auprès des pêcheurs principalement concernés par ces sites : 11 navires de Carteret, 4 navires de Diélette, 5 navires du Nord-Cotentin (Omonville, Goury, Cherbourg), 2 navires de Pirou et 3 de Granville (Tableau 5). Cela a permis d'identifier l'importance des sites Natura 2000 pour ces navires ainsi que l'activité qui y est pratiquée à l'échelle de mailles de 1 x 1 mille nautique.

Ces enquêtes ont actualisé l'évaluation de l'activité sur ces sites réalisée pour l'année 2014. En effet, la liste des navires à enquêter a été déterminée à partir des données Valpena 2014 et le fait qu'il y ait autant de navires à ne plus être concernés par ces sites en 2019 nous montre bien l'évolution rapide des stratégies de pêche sur un site.

Métiers	Carteret	Diélette	Nord Cotentin (Omonville, Goury, Cherbourg)	Pirou	Granville
Casier crustacés	6	2	1		
Casier bulots	8				
Casier seiches	1	2			
Filets	1	2			
Lignes			2		
Drague Coquille St jacques	4				
Drague bivalves + praires	3				
Chalut de fond	1				
Chalut à perche	2				
<i>Non concerné par les sites</i>			2	2	3
<i>Inactif</i>		1			
Nb navires	11	4	5	2	3
% du nb total de navires identifiés comme fréquentant potentiellement les sites	69%	60%	57%	40%	100%

Tableau 5 : Répartition des navires enquêtés par métier et par port pour les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville ». Un navire peut pratiquer plusieurs métiers.

II.6.2 Présentation générale de la pêche sur les sites Natura 2000¹²

II.6.2.1 Rappel des dispositions spécifiques relatives à la pêche professionnelle dans les sites Natura 2000

Au niveau local, au sein d'un site Natura 2000, les activités de pêche maritime professionnelle doivent être prises en compte dans le cadre de l'élaboration, ou de la révision le cas échéant, des DOCOB où s'exercent ces activités. L'article L.414-4 du code de l'environnement (issu de l'article 91 de la loi n°2016-1097 dite loi biodiversité) prévoit que les **activités de pêche professionnelle soient dispensées d'évaluation d'incidences Natura 2000 dès lors qu'elles font l'objet d'une analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation Natura 2000**. Si un risque ne peut être exclu, les activités de pêche concernées doivent faire l'objet de mesures réglementaires complémentaires. À moyen ou long terme, si l'évolution des activités ou l'amélioration des connaissances le justifient, au moment de la révision du DOCOB notamment, cette analyse peut être complétée.

II.6.2.2 Les acteurs de la filière

La gouvernance de la pêche professionnelle maritime se compose d'un large éventail d'institutions et de représentants professionnels. Nous pouvons distinguer 4 niveaux de représentation des pêcheurs professionnels maritimes et des institutions chargées de la gouvernance des pêches professionnelles maritimes (Tableau 6).

¹² Les données pour l'année 2014 sont issues des enquêtes Valpena

Niveau	Encadrement réglementaire	Représentation professionnelle
Européen	<u>L'Union Européenne</u> : elle dispose d'une compétence exclusive en matière de pêche dans l'ensemble des Zones Économiques Exclusives des États Membres (jusqu'aux 200 milles nautiques) puisque celles-ci ont été communautarisées en 1977.	<u>Le Comité Consultatif des Eaux Occidentales Septentrionales</u> : institué pour accroître la participation des représentants de la pêche notamment dans les domaines de gestion des pêches, de la protection de l'environnement ou des consommateurs (voir site : www.nwwac.org)
National	<u>L'État</u> : il a possibilité de gérer les ressources situées dans ces eaux territoriales et dans sa ZEE à condition de respecter la réglementation communautaire. La <u>Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA)</u> : elle veille, entre autres, à l'application de la réglementation de l'exercice de la pêche et organise en liaison avec les autres directions, le contrôle et la surveillance des zones de pêche.	<u>Le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPMEM)</u> : il peut prendre des décisions en vue d'assurer la protection et la conservation des ressources, décisions qui s'imposent à tous les professionnels français.
Régional/Façade de maritime	<u>Le Préfet Maritime</u> : basé à Cherbourg pour la Manche et la mer-du-Nord, il a un pouvoir de police administrative générale et spéciale en mer et de coordination de l'action de l'État en mer. <u>Le Préfet de région Normandie</u> : compétent sur la façade allant du Mont-Saint-Michel à la frontière Belge, il assure la réglementation des pêches en vue de protéger les ressources des eaux intérieures et territoriales. <u>La Direction Interrégionale de la Mer (DIRM)</u> : elle est en charge de la conduite des politiques de l'État en matière de développement durable de la mer, de gestion des ressources et de régulation des activités maritimes.	<u>Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie (CRPMEM)</u> : il a différentes missions à l'échelle régionale. Il a notamment pour but de promouvoir les intérêts généraux des professionnels, de participer à l'élaboration des réglementations encadrant l'usage des engins pour les espèces non réglementées à l'échelle nationale ou européenne et la cohabitation des métiers de la mer dans les eaux territoriales. De plus, il a également pour mission de représenter les professionnels dans les projets visant à la mise en place de nouveaux usages en mer (projets industriels, environnementaux, ...) <u>Les Organisations de Producteurs (OP)</u> : elles constituent l'élément de base de gestion des quotas de pêche et de l'organisation commune des marchés dont elles assurent le fonctionnement décentralisé. L'adhésion à une OP n'est pas obligatoire, les deux principales OP normandes sont l'Organisation de Producteurs de Normandie (OPN) et le FROM Nord.
Départemental	<u>La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et la Délégation à la Mer et au Littoral (DML)</u> : elle a en charge la conduite des politiques relatives à la mer et au littoral à l'échelle départementale	

Tableau 6 : Les différents acteurs de la filière pêche professionnelle

II.6.2.3 Réglementation de la pêche au sein des sites Natura 2000

Le détail des réglementations est présenté ci-dessous (Figure 7 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

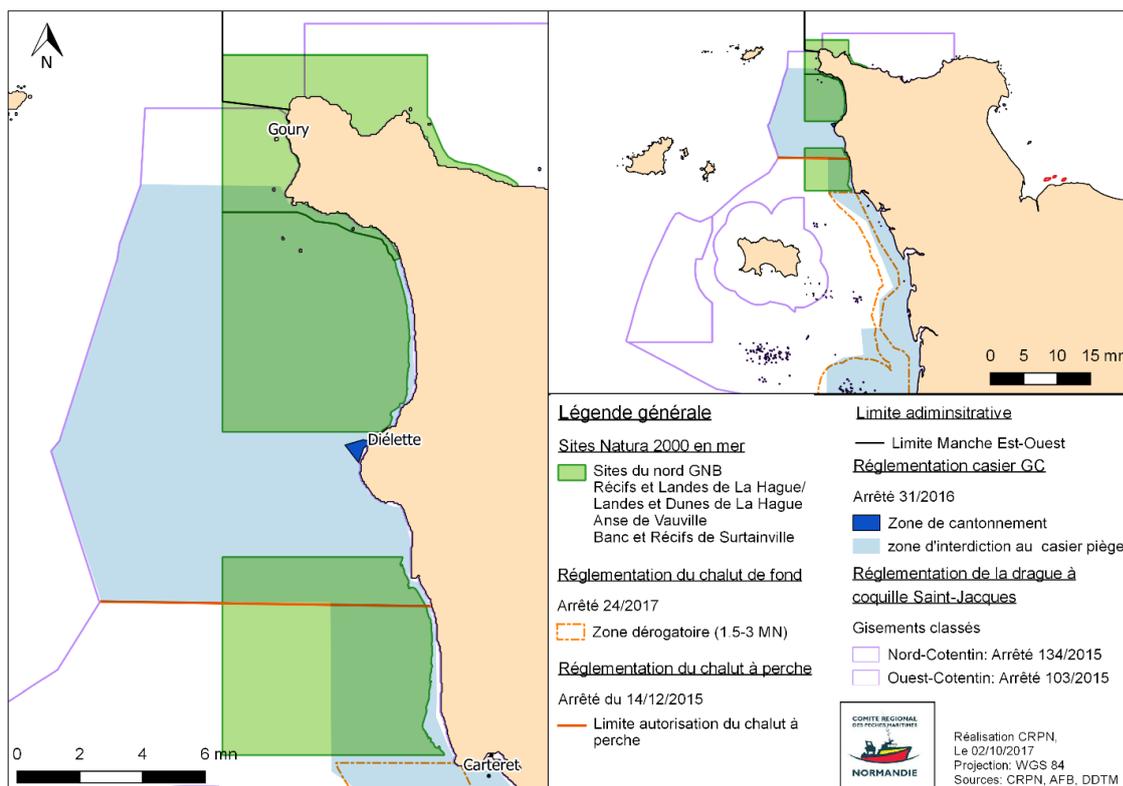


Figure 7 : Réglementation de la pêche autour des sites Natura 2000 en mer du Nord-Ouest Cotentin

II.6.2.4 Fréquentation de la zone

D'après les enquêtes Valpena (réalisées sur 82% de la flotte ex-bas-normande), 39 navires ont fréquenté les sites Natura 2000 en mer « Anse de Vauville » et/ou « Banc et récifs de Surtainville » en 2014 (Figure 8). 82% des navires fréquentant cette zone ne sont pas équipés de VMS (Tableau 7) ; il s'agit principalement de petites unités côtières : 85% font moins de 12 m, dont 53% moins de 10 m (Figure 9). L'âge moyen des navires est de 26 ans.

Les navires concernés n'étant majoritairement pas équipés de VMS et étant donné la variabilité de la flotte, l'effectif total fréquentant le site est difficile à estimer. On considèrera qu'une quarantaine de navires fréquentent ces sites.

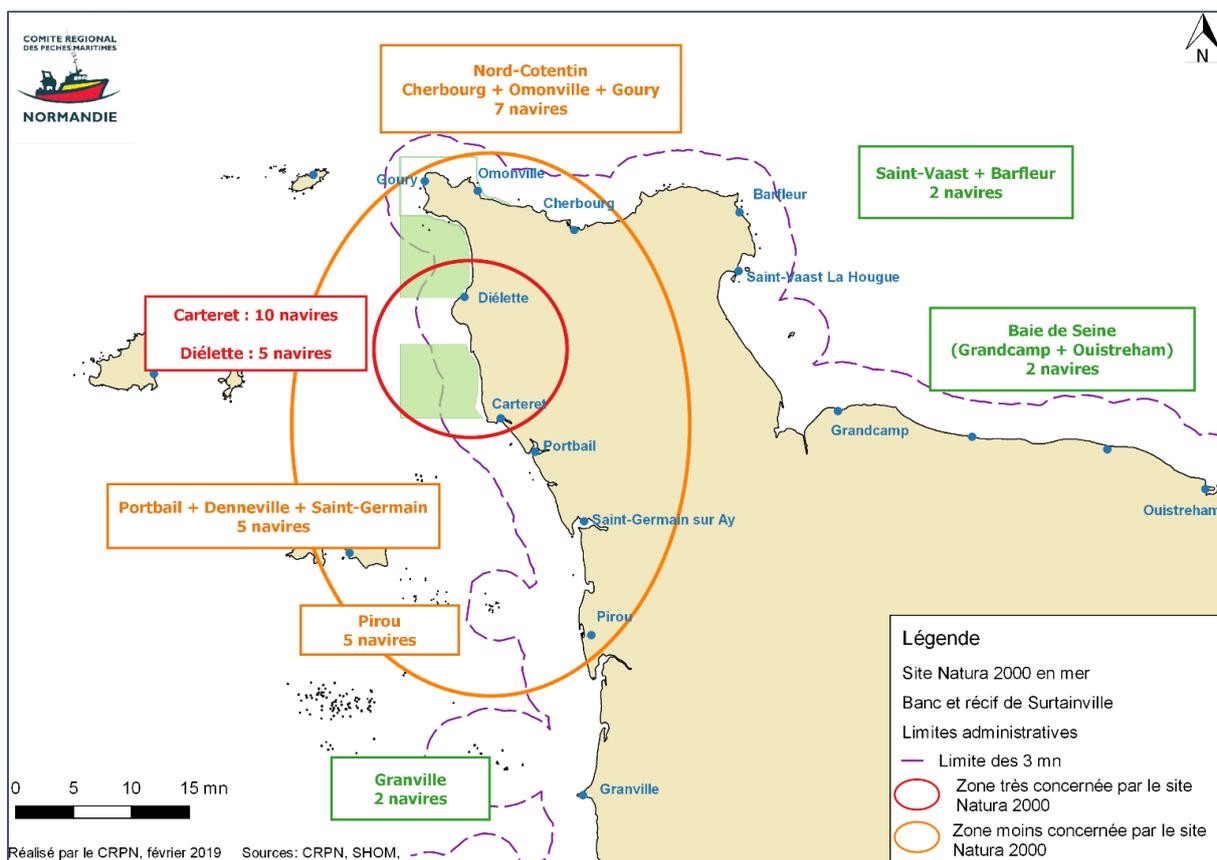


Figure 8 : Répartition des navires par port d'exploitation (d'après les données Valpena pour l'année 2014, taux d'échantillonnage 82%)

VMS	Effectif 2014	Puissance moyenne	Longueur moyenne	Tonnage moyen en UMS (Universal Measurement System)
Sans VMS	31	122.6 kW	9.34 m	6.49 UMS
Avec VMS	8	276.5 kW	15.46 m	54.44 UMS

Tableau 7 : Caractéristiques du navire moyen fréquentant le Nord-Ouest Cotentin (d'après les données Valpena pour l'année 2014, taux d'échantillonnage 82%)

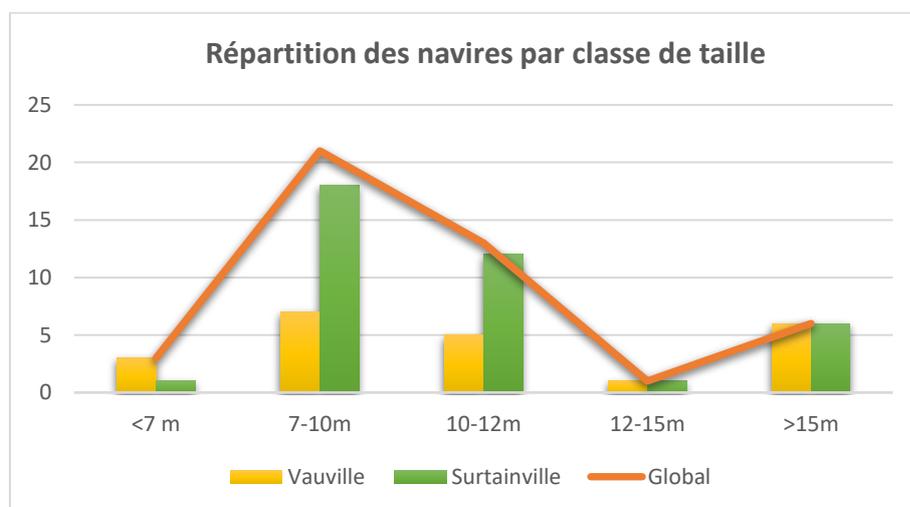


Figure 9 : Répartition des navires par classe de taille (d'après les données Valpena pour l'année 2014, taux d'échantillonnage 82%)

II.6.2.5 Stratégies de pêche

La Manche est un département caractérisé par la polyvalence de ses navires de pêche. Les flottilles présentes sur ces sites sont donc très diverses (Figure 10). En 2017, le nombre moyen de métiers pratiqués par navire à l'échelle de la Normandie s'élevait à 2.5 (SIH, 2017). Il s'agit là d'une caractéristique propre à la stratégie de pêche des navires côtiers dans cette région.

Le faible pourcentage de navires équipés de VMS et la répartition des engins utilisés nous montrent que la zone est principalement travaillée par des navires côtiers polyvalents (58%) utilisant principalement des arts dormants (casiers, filets et métiers de l'hameçon).

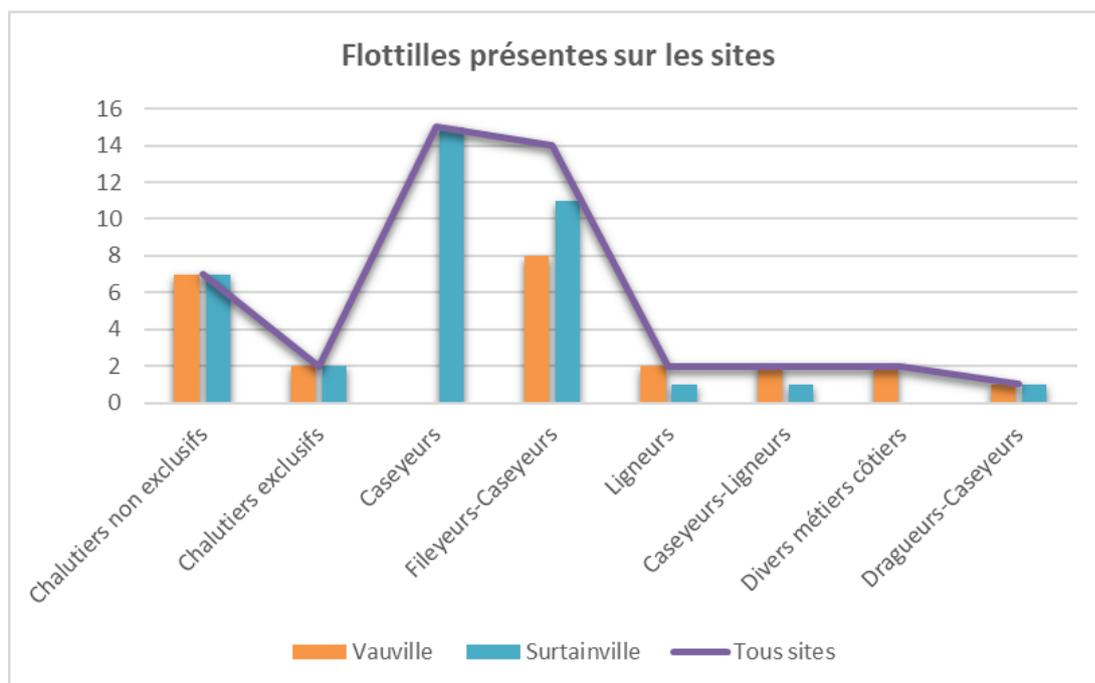


Figure 10 : Flottilles travaillant sur les sites Natura 2000 (d'après Valpena pour l'année 2014, taux d'échantillonnage 82%)

II.6.2.6 Saisonnalité et métiers pratiqués

L'activité de pêche pratiquée sur la zone est relativement stable tout au long de l'année avec en moyenne 31 navires fréquentant les sites. On constate cependant des périodes d'activité plus fortes au printemps et en été, là où les conditions météorologiques sont plus clémentes, et une forte baisse d'activité en janvier (Figure 11), période où les conditions de pêche sont les plus dures et de fermeture de la pêche au bulot.

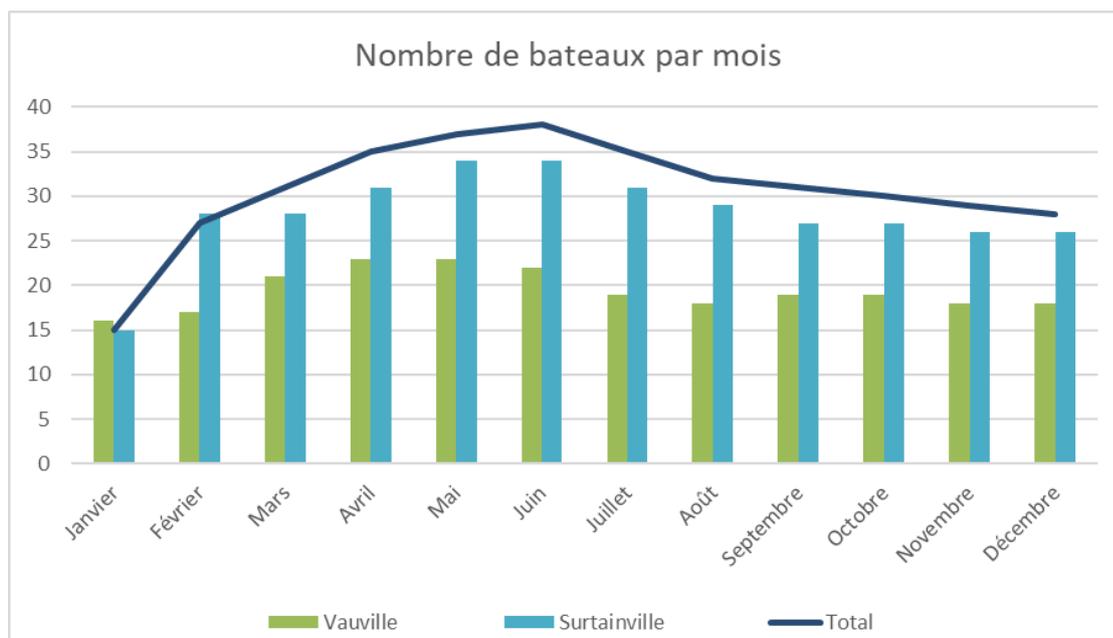


Figure 11 : Saisonnalité des activités de pêche sur les sites Natura 2000 du nord-ouest Cotentin (d'après les données Valpena pour l'année 2014, taux d'échantillonnage 82%)

Le site « Banc et récifs de Surtainville » reste cependant le plus fréquenté avec un indice d'intensité compris entre 109 et 170 mois*navires sur l'ensemble du site (Figure 12). Quatorze métiers sont identifiés sur l'ensemble des deux sites dont douze pour le site « Anse de Vauville » et onze pour le site « Banc et récifs de Surtainville » (Tableau 8). Il s'agit essentiellement d'arts dormants et plus particulièrement le casier à crustacés et à bulots. On constate la présence de caseyeurs à bulots sur le site de « Banc et récifs de Surtainville ». Ce métier est pratiqué sur l'ensemble de la côte Ouest du Cotentin jusqu'au cap de Flamanville, c'est pourquoi on n'en retrouve pas pour le site « Anse de Vauville ».

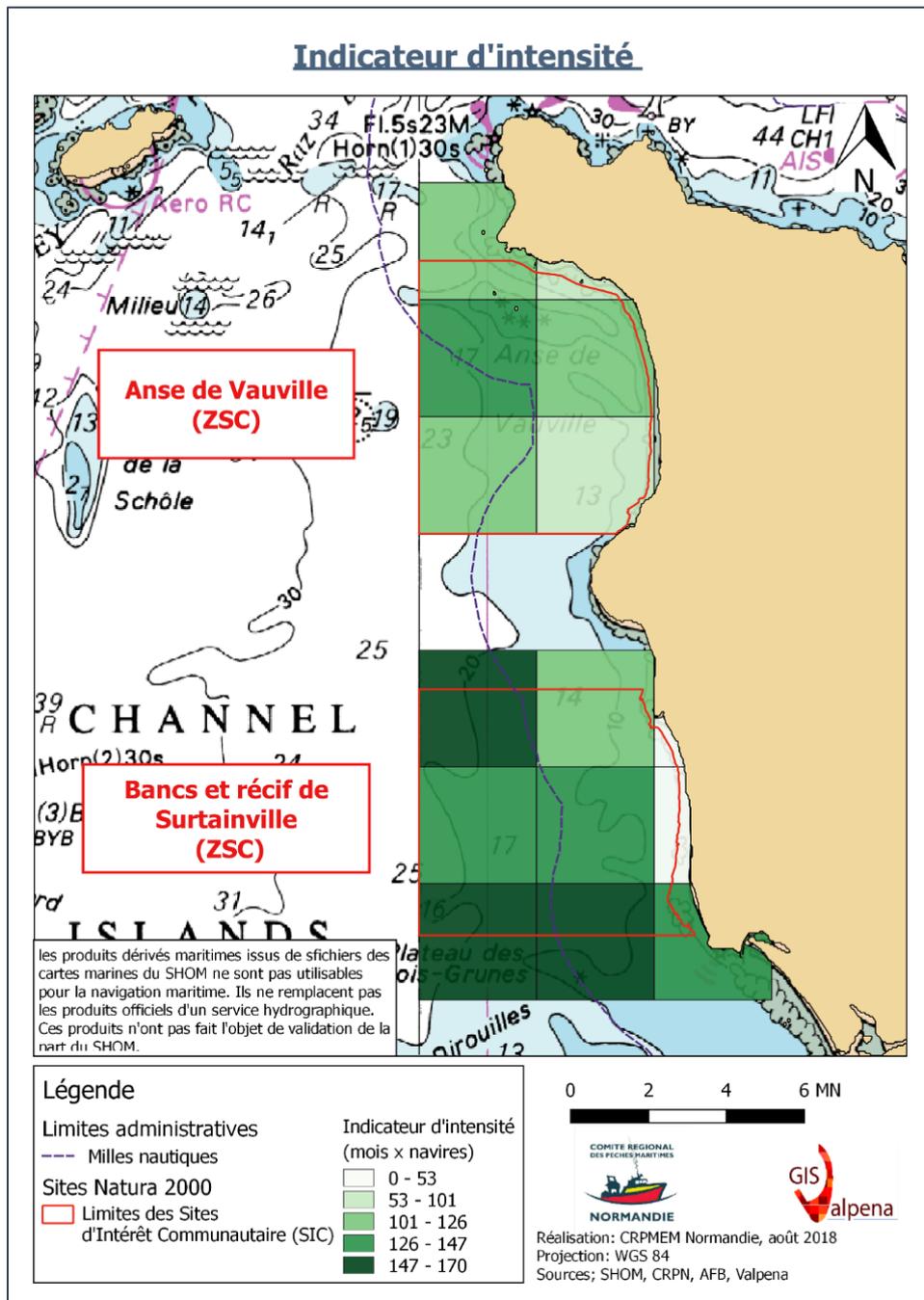


Figure 12 : Indicateur d'intensité tous métiers confondus des flottilles travaillant dans le NO Cotentin (d'après les données Valpena pour l'année 2014, taux d'échantillonnage 82%)

	Métier	Anse de Vauville	Banc et récifs de Surtainville
Dormants	Casier à grands crustacés	8	17
	Casier à petits crustacés	1	0
	Casier à seiche	4	5
	Casier à bulot	0	15
	Métiers de l'hameçon :	6	2
	<i>Ligne de traîne</i>	4	1
	<i>Ligne à main</i>	3	0
	<i>Palangre</i>	2	1
	Filet droit à poissons	4	0
	Filet trémail à poissons	7	8
Traînants	Drague à coquille Saint-Jacques	4	2
	Chalut de fond à seiche	1	1
	Chalut de fond à poissons	1	0
	Chalut à perche	0	2

Tableau 8 : Tableau de synthèse des effectifs (nb de navires) par site Natura 2000 et par métiers (d'après les données Valpena pour l'année 2014, taux d'échantillonnage 82% pour les arts dormants et d'après les données SIH 2014 pour les arts traînants)¹³

Il est important de noter que ce tableau présente les activités identifiées pour l'année 2014. Selon les années, les métiers évoluent en fonction de la réglementation et des ressources disponibles. Les enquêtes réalisées en 2019 auprès des pêcheurs ont notamment permis d'identifier un récent développement de la pratique de la drague à bivalves (cf fiches métiers en II.6.3) ainsi que des évolutions potentielles des effectifs pour les différents métiers.

II.6.2.7 Historique des pratiques sur la zone

Peu de données sont actuellement disponibles et validées concernant l'historique des pratiques sur la zone. La Figure 13 résume les données de fréquentation pour les années 2013, 2014 et 2015. Ces graphiques sont à lire avec précaution à cause des biais que comportent les fiches SIH. Pour rappel, celles-ci incluent des données VMS permettant d'affirmer la présence des navires dans le site mais aussi des données liées à l'activité des navires non géolocalisés à l'échelle du rectangle statistique (ne permettant pas d'affirmer leur présence sur site).

Concernant « Anse de Vauville », la fréquentation en 2015 semble moins importante avec une baisse du nombre de 10-12m. Cela peut être lié à de la variabilité interannuelle. Les effectifs 2013 pour « Banc et récifs de Surtainville » sont erronés. Il est donc difficile d'estimer l'évolution de la fréquentation des sites étant donné le peu d'années d'étude et les biais présentés précédemment.

13 L'utilisation de deux sources de données différentes pour la réalisation de ce tableau s'explique par le fait que les données Valpena sont plus fiables pour les navires non équipés de VMS et qu'inversement, ce sont les données SIH qui nous donnent les meilleures informations pour les navires géolocalisés.

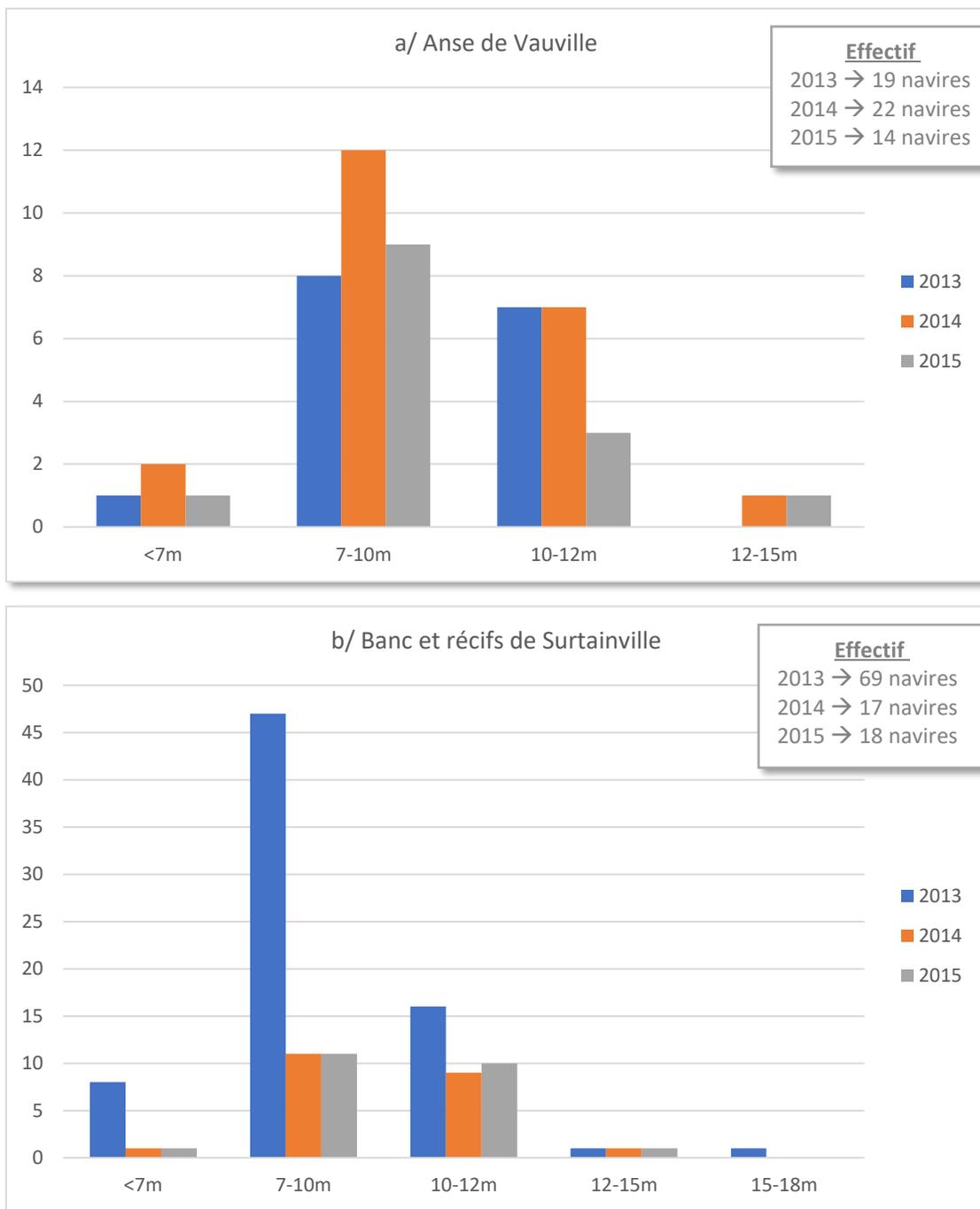


Figure 13 : Nombre de navires pour les années 2013, 2014 et 2015 sur le site Natura 2000 a/ Anse de Vauville et b/ Banc et Récifs de Surtainville (source SIH)

Le Tableau 9 nous indique que les principaux métiers présents sur les sites sont pratiqués régulièrement tandis que la pratique des métiers plus marginaux est plus ponctuelle. Cela peut s'expliquer par une ressource moins régulière. La baisse de pratique des métiers de l'hameçon est liée à l'évolution de la réglementation sur le bar.

A/ Anse de Vauville	2013	2014	2015
Drague CSJ		4	3
Filet à poissons	6	7	6
Filet à seiche		1	1
Chalut à perche à poissons		1	1
Chalut de fond à seiche		1	1
Chalut de fond à poissons	1	2	1
Casier bulot	4	3	
Casier GC	12	14	9
Casier à seiche	5	6	4
Casier crevette	1		
Métiers de l'hameçon	5	6	3

B/ Banc et récifs de Surtainville	2013	2014	2015
Drague CSJ	2	2	2
Drague à bivalves	4		1
Filet à poissons	26	3	6
Filet à seiche		1	1
Chalut à perche à poissons	3	2	2
Chalut de fond à seiche	1	1	
Chalut de fond à poissons	1		
Casier bulot	36	11	10
Casier GC	51	15	14
Casier à seiche	46	6	7
Casier crevette	2		
Métiers de l'hameçon	2	1	

Tableau 9 : Evolution des métiers par site Natura 2000 de 2013 à 2015 (SIH)

Les enquêtes auprès des pêcheurs ont permis d'avoir leur ressenti sur l'évolution de la pêche dans ce secteur. Plusieurs ont remarqué la diminution du nombre de chalutiers. Il y a également une forte augmentation du nombre de bulotiers sur Carteret depuis quelques années ; cela s'explique par la proximité du gisement de Surtainville. Cependant, de manière globale, les pêcheurs ont le sentiment que les flottilles sont stables, que ce soit au sujet des effectifs ou des métiers pratiqués.

II.6.3 Caractérisation des principaux métiers du site

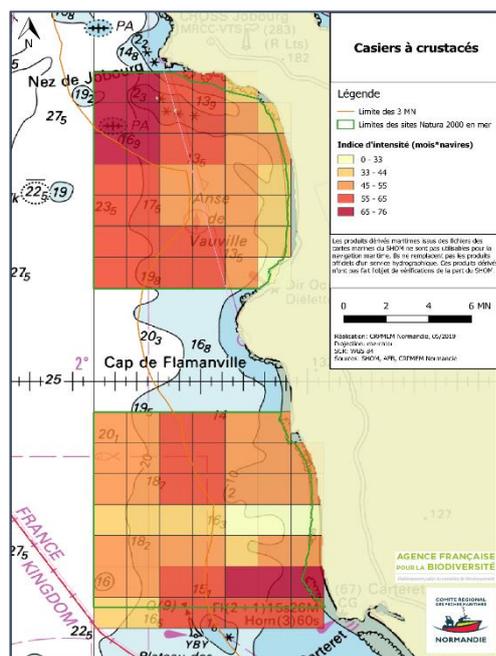
Les métiers les plus pratiqués sur le site sont ceux qui présentent à la fois un enjeu écologique mais également un enjeu socio-économique important. Dans ce cadre, une fiche a été rédigée pour les métiers suivants :

- Arts dormants :
 - Casiers à crustacés
 - Casiers à bulots
 - Casiers à seiche
 - Filets (droit et trémail)
 - Métiers de l'hameçon

- Arts traînants
 - Dragues à coquille Saint-Jacques
 - Drague à bivalves
 - Chaluts (de fond et à perche)

Les fiches métiers de pêche ci-dessous présentent les métiers les plus pratiqués du site mais n'ont pas vocation à être exhaustives. La construction de ces fiches métiers se fait de la manière suivante : nombre et caractéristiques des navires, espèces ciblées, détail de la pratique et de sa réglementation, cartographie de la pratique sur le site et périodicité sous forme d'histogramme.

II.6.3.1 Casier à crustacés

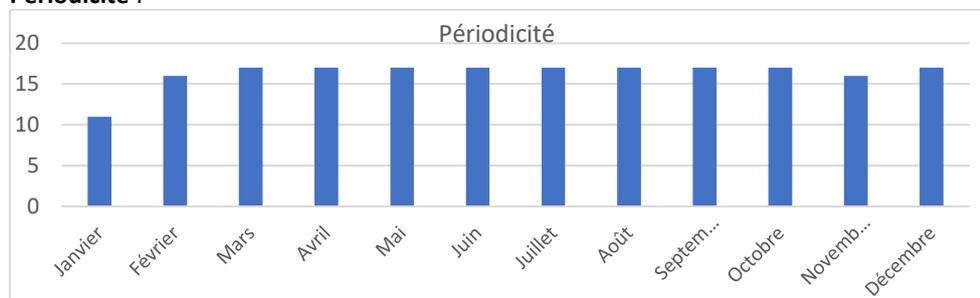


	Anse de Vauville	Banc et récifs de Surtainville	Total
Nb de navires*	8	17	19

*D'après les enquêtes Valpena 2014

Taille des navires : de 7 à 12 m ; **Espèces ciblées :** Homard européen, araignée, tourteau, étrille (2 navires)

Périodicité :

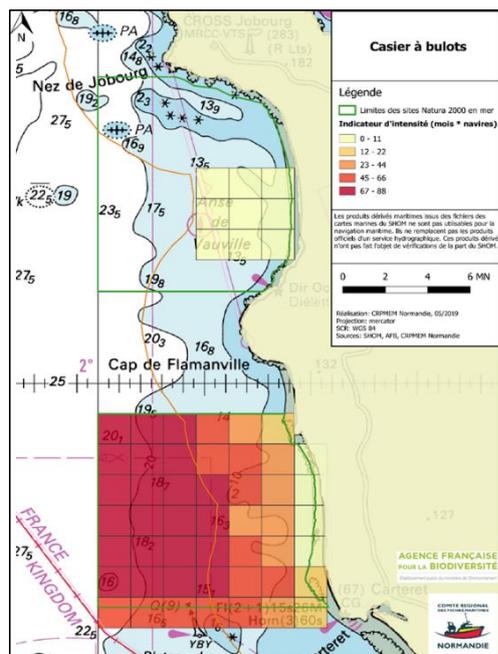


Réglementation : la pêche au casier à crustacés est réglementée par l'arrêté n°31/2016. La pêche à l'araignée est interdite du 1er septembre au 15 octobre dans le secteur est de la baie de Granville. Le nombre de casiers par navire est limité (200 par personne dans la limite de 800 par navire). La pêche est ouverte toute l'année.

Pratique sur les sites : la pêche se pratique toute l'année à partir de petites unités côtières. Il existe différents types de casiers en fonction des espèces ciblées. Les casiers dits « pièges » sont autorisés mais ne doivent pas dépasser 50% du nombre de casiers total du navire.

Zones et effort de pêche : la pratique du casier à crustacés se fait surtout dans les secteurs rocheux. Il s'agit d'une pêche développée sur l'ensemble de la frange côtière de l'ouest du Cotentin. Il s'agit principalement d'une pêche très côtière, les sites Natura 2000 constituent donc une zone importante pour cette pratique. Ils représentent par ailleurs une zone d'abri en cas de mauvais temps.

II.6.3.2 Casier à bulots

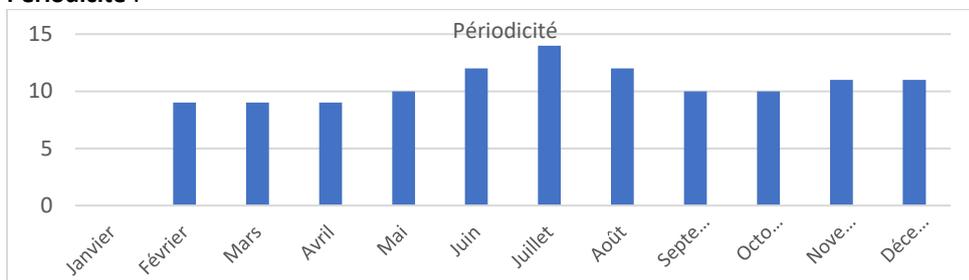


	Anse de Vauville	Banc et récifs de Surtainville	Total
Nb de navires*	2	15	17

*D'après les enquêtes Valpena 2014

Taille des navires : de 7 à 12 m ; **Espèces ciblées** : bulot ou buccin commun

Périodicité :

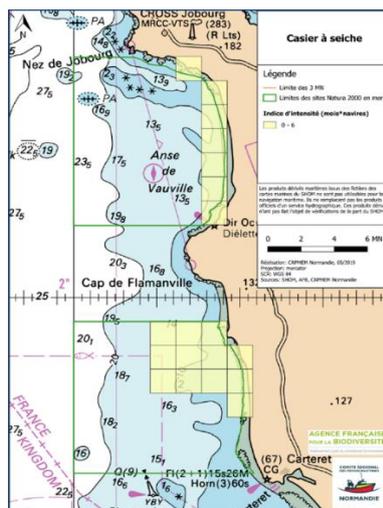


Réglementation : la pêche au casier à bulot est réglementée par l'arrêté 41/2015. Ce dernier fixe le nombre de casiers par navire ainsi que la taille minimale de capture, les jours de pêche et les quantités pêchables. Depuis janvier 2019, le bulot est labellisé MSC, garantie d'une pêche durable.

Pratique sur les sites : le casier à bulot est très développé sur l'ensemble de la côte ouest du Cotentin et en plein essor. Le site « Banc et récifs de Surtainville » est particulièrement concerné par cette pêche.

Zones et effort de pêche : Le gisement de bulots est proche de la côte et se situe essentiellement sur le site de Surtainville. Les pêcheurs de Carteret ont pu constater une forte hausse du nombre de navires autorisés à pêcher cette espèce (à Carteret en 2018, il ne restait que 2 navires non licenciés pour la pêche au bulot). Certains pêcheurs sont autorisés à le pêcher au large (au-delà des 12 MN) mais ils ont constaté qu'il était plus abondant à la côte. De nombreux pêcheurs le pêchent donc exclusivement dans la bande côtière entre Carteret et Flamanville et sont alors très dépendants de ce site (80-100% de dépendance).

II.6.3.3 Casier à seiches

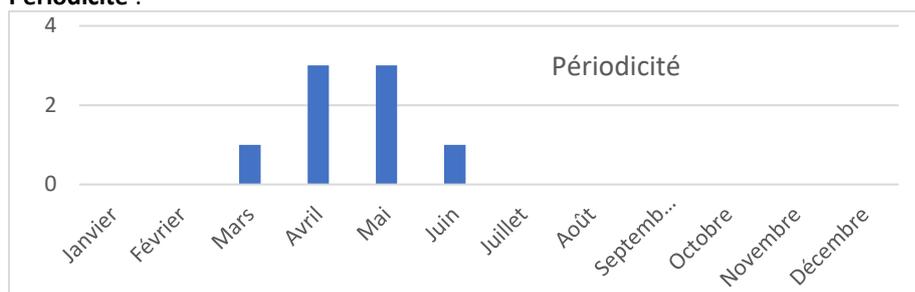


	Anse de Vauville	Banc et récifs de Surtainville	Total
Nb de navires*	2	3	5

*D'après les enquêtes Valpena 2014

Taille des navires : de 7 à 12 m ; **Espèces ciblées :** seiche commune

Périodicité :



Réglementation : La détention de la licence SEICHE est obligatoire pour tout pêcheur pratiquant cette pêche dans ce secteur (Délibérations n°2020/2 du CRPMEM de Normandie).

- Le nombre de casiers à seiche pour une activité dépendante ¹⁴de cette espèce (dépendance 4, 3 et 2), le nombre de casiers peut être porté à 500 au maximum.
- Le nombre de casiers autorisé est de 200 casiers par navire. Ce nombre est fixé pour un navire exerçant la pêche de la seiche au titre d'une activité secondaire. L'activité secondaire s'entend par une activité complémentaire pour des armateurs titulaires d'une licence bulot ou de titres de concessions conchylicoles (dépendance 0 et 1).

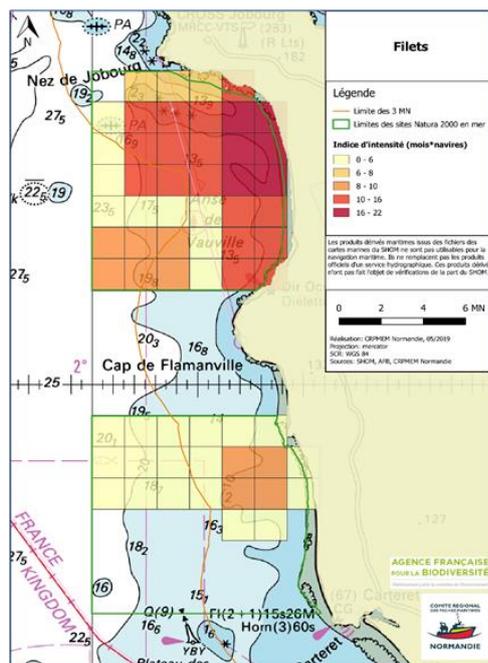
Pratique sur les sites : La pratique est côtière et très saisonnière. La pêche se fait au moment où les seiches viennent à la côte pour pondre et ensuite mourir.

Zones et effort de pêche : La ressource en seiche est en diminution depuis 2014. La pratique est donc de moins en moins importante sur l'ensemble de la côte ouest.

¹⁴ La dépendance « seiche » est définie comme suit du plus dépendant vers le moins dépendant :

- Dépendance 4 : le pêcheur n'exerce aucune autre activité maritime que la pêche aux casiers
- Dépendance 3 : le pêcheur est déjà détenteur d'une licence de pêche ou AEP saisonnière (crustacés, filet)
- Dépendance 2 : le pêcheur est déjà détenteur de concessions maritimes de surface inférieures à 2 ha
- Dépendance 1 : le pêcheur est déjà détenteur d'une licence de pêche annuelle (bulot)
- Dépendance 0 : le pêcheur est déjà détenteur de concessions maritimes de surface supérieures à 2 ha

11.6.3.4 Filets

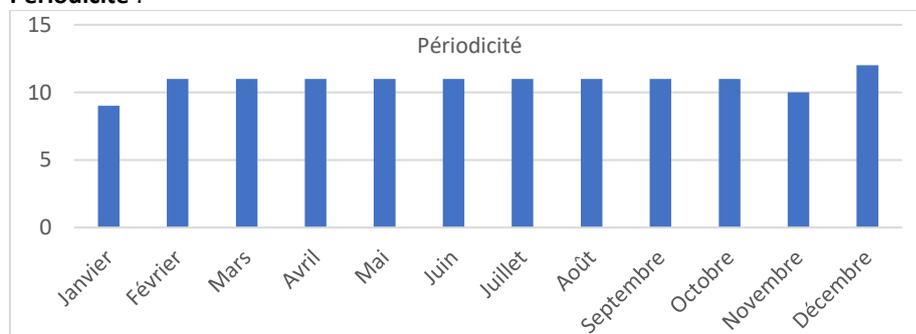


	Anse de Vauville	Banc et récifs de Surtainville	Total
Nb de navires*	7	8	12

*D'après les enquêtes Valpena 2014

Taille des navires : de 7,5 à 12 m ; **Espèces ciblées :** raies, lieu jaune, sole, bar

Périodicité :

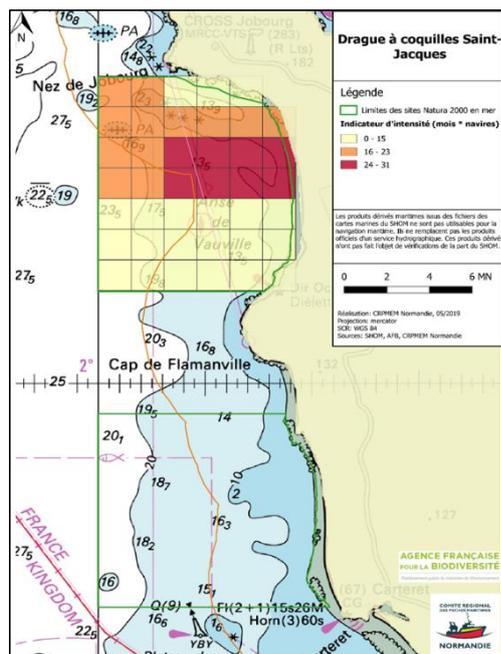


Réglementation : Il n'y a pas de réglementation spécifique aux filets en Normandie. Les pêcheurs doivent cependant être détenteurs de l'Autorisation Européenne de Pêche (AEP) Sole Manche Ouest. Elle est obligatoire pour tous les navires utilisant des filets fixes, y compris filets maillants, trémails et filets emmêlant d'un maillage inférieur ou égal à 220 mm (Règlement (CE) n°43/2009 & Arrêté du 27 mai 2016). L'exercice de la pêche du bar aux filets est soumis à la détention d'une licence (licence bar, encadrée par le CNPMM).

Pratique sur les sites : Les filets droit et trémail sont tous les deux pratiqués sur les sites. Les espèces ciblées par les fileyeurs sont des espèces très réglementées. Les pratiques évoluent donc en fonction des mesures de gestion en place sur des espèces comme la raie brunette, le bar ou la sole. La bande côtière reste cependant une zone poissonneuse et les fonds constituant ces sites sont intéressants pour la pratique du filet.

Zones et effort de pêche : La pratique se répartit sur l'ensemble du site « Anse de Vauville » mais se fait surtout à la côte, sur de faibles profondeurs. Sur le site « Banc et récifs de Surtainville », la pratique se fait surtout dans la partie nord du site, plus rocheuse.

II.6.3.5 Drague à coquille Saint-Jacques

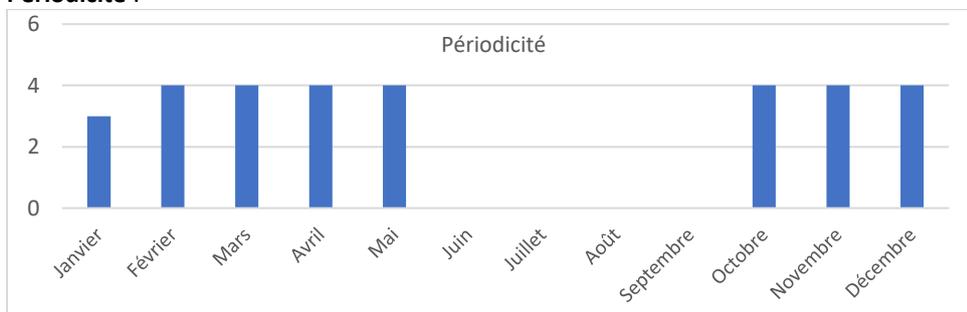


	Anse de Vauville	Banc et récifs de Surtainville	Total
Nb de navires*	4	0	4

*D'après les enquêtes Valpena 2014

Taille des navires : de 6,5 à 15 m ; **Espèces ciblées :** coquille Saint-Jacques

Périodicité :

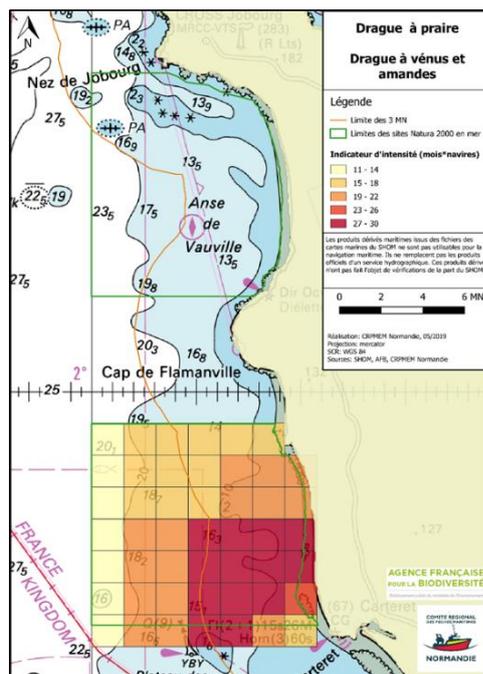


Réglementation : La pêche de la coquille Saint-Jacques se trouve sur le gisement Ouest-Cotentin, les quotas sont établis par le CRPME de Normandie lors de commissions coquilles Saint-Jacques. Comme à l'échelle nationale, la pêche est autorisée de mi-octobre à mi-mai (Arrêté ministériel du 12 mai 2003 portant réglementation de la pêche des coquilles Saint-Jacques).

Pratique sur les sites : Comme tout stock de coquillages, la ressource en coquilles Saint-Jacques est très fluctuante. Ceci est dû à plusieurs facteurs. La pêche se fait donc uniquement quand la ressource est présente et que les conditions météorologiques permettent de travailler dans ce secteur. C'est ainsi que les pêcheurs pratiquant sur ce site peuvent être très dépendants certaines années et ne pas y pêcher d'autres saisons.

Zones et effort de pêche : Cette activité n'est pratiquée que sur le site « Anse de Vauville ». Il s'agit là d'une zone abritée présentant des coquilles Saint-Jacques de qualité. Elle permet de pêcher à l'abri en cas de vent d'est. La pêche à la coquille se fait sur l'ensemble du site « Anse de Vauville ». La ressource se trouve dans la bande des 3 MN, dans la partie nord-est du site.

II.6.3.6 Drague à bivalves

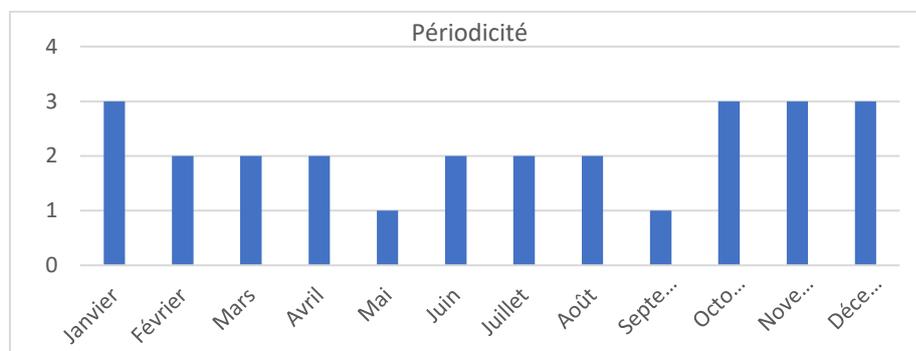


	Anse de Vauville	Banc et récifs de Surtainville	Total
Nb de navires*	0	3	3

*D'après les enquêtes Valpena 2014

Taille des navires : de 12 à 15 m ; **Espèces ciblées :** praire, amande de mer et palourde

Périodicité :



Réglementation : La pêche à la palourde est ouverte toute l'année. Sur l'ensemble de l'ouest Cotentin, 31 licences normandes et 9 licences bretonnes sont délivrées. Les praires et amandes peuvent être pêchées d'avril à septembre. Sur l'ensemble de l'ouest Cotentin, 50 licences normandes et 9 licences bretonnes sont délivrées. Les navires doivent être équipés de VMS.

Pratique sur les sites : Comme tout stock de coquillages, la ressource est très fluctuante. Ceci est dû à plusieurs facteurs. La pêche se fait donc uniquement quand la ressource est présente et que les conditions météorologiques permettent de travailler dans ce secteur.

Zones et effort de pêche : La pratique ne se fait que sur le site « Banc et récifs de Surtainville ». Elle se développe depuis quelques années dans cette zone mais ne constitue pas une activité principale sur les sites.

II.6.3.7 Chaluts

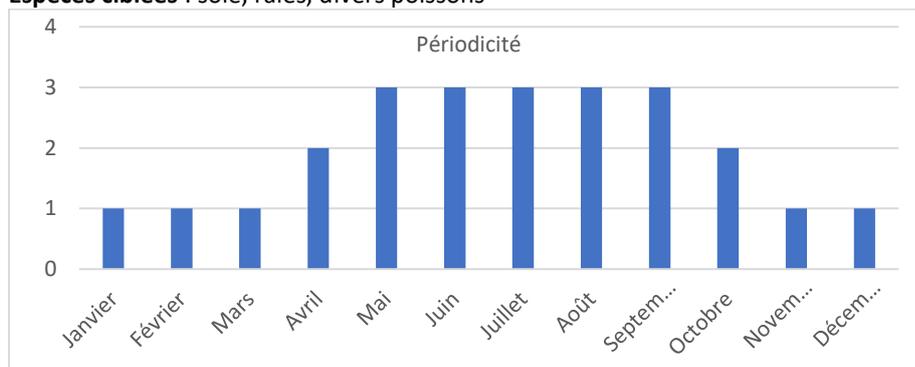
	Anse de Vauville	Banc et récifs de Surtainville	Total
Nb de navires*	4	4	8

*D'après les enquêtes Valpena 2014 et des enquêtes terrain

Taille des navires : de 12 à 15 m

Engins : chalut de fond à poissons et chalut à perche

Espèces ciblées : sole, raies, divers poissons



Réglementation : Le navire doit être détenteur d'une AEP Sole Manche Ouest. Par ailleurs il existe une dérogation pour pêcher au chalut dans la bande des trois milles nautiques (pêche à la seiche) mais cette pratique se fait au sud de ces sites (en dessous de Carteret, Arrêté n° 24/2017). Le chalut à perche est autorisé en dehors des 3 milles nautiques et au nord des limites de la baie de Granville.

Pratique sur les sites : les métiers pratiqués sont le chalut de fond et le chalut à perche. Ils permettent de cibler divers poissons et principalement les soles et les raies.

Zones et effort de pêche : Conformément à la réglementation en vigueur, la pêche se fait dans la partie large des sites, au-delà des 3 MN. Étant donné qu'il y a moins de 5 navires identifiés pour la pratique du chalut et pour des raisons de respect de l'anonymat des données, il n'a pas été possible de produire de carte pour ce métier.

II.6.3.8 Métiers de l'hameçon

La ligne et la palangre sont toutes deux pratiquées sur le site « Anse de Vauville » par 1 à 3 navires. Les zones de pêche varient en fonction des espèces ciblées et des stratégies de chacun. Il n'a pas été possible de rencontrer l'ensemble des pêcheurs concernés par cette pratique lors des enquêtes. Par ailleurs, chacun ayant des stratégies et des périodes de pêche différentes, nous ne pouvons pas établir précisément les modalités de cette pratique au sein du site « Anse de Vauville ».

La pêche à la palangre cible surtout la raie blanche, l'émisssole, la roussette, le bar et le congre. La pratique évolue donc en fonction de la ressource présente et de sa réglementation. La pratique se fait plutôt à partir de 30 m de profondeur.

III. Activités récréatives

À noter : l'ensemble des activités liées aux pratiques de loisir ont été regroupées dans ce chapitre, bien que certaines soient en réalité des activités professionnelles. C'est le cas par exemple des structures de location de matériel nautique, des guides de pêche ou des promenades en mer.

III.1 Méthodologies

Différentes méthodes de collecte de données ont été mises en œuvre pour étudier et décrire les activités récréatives : études bibliographiques, rencontres avec les représentants des activités ou des structures, observations de la fréquentation des sites depuis la terre. Ces méthodes ont pour but de décrire les différentes activités à l'échelle des sites et dans la mesure du possible, de disposer d'informations chiffrées et spatialisées.

III.1.1 Enquêtes auprès des représentants des différents usages de loisirs

Afin de comprendre au mieux les modalités de pratiques des différentes activités sur les sites et pour dynamiser les échanges avec les différents usagers, des entretiens individuels ont été conduits avec l'ensemble des représentants d'activités (clubs, fédérations, associations, ...). Les formulaires d'entretien sont présentés en Annexe 2. Ces échanges ont permis d'identifier les pratiques présentes, leur périodicité et l'importance des sites pour les usagers. Les enquêtes ont été menées de novembre 2018 à juin 2019 (Tableau 10) et des retours ont été faits lors du GT usages du 28 juin 2019. Les enquêtes ont également permis de favoriser l'implication des usagers dans la mise en place des sites Natura 2000 et de mieux comprendre quelle est l'importance du site pour leur activité.

Structure	Activité	Enquête
Centre nautique de Diélette	Voile légère	22/11/2018
Cotentin Surf Club - Siouville	Surf	22/11/2018
Hague Sud Plongée	Plongée subaquatique	10/12/2018
PNN (Pêcheurs Naturalistes de Normandie)	Plongeurs naturalistes	21/05/2019
FCSMP (Fédération de Chasse Sous-Marine Passion)	Chasse sous-marine	30/11/2018
FNPSA Normandie (Fédération Nautique de Pêche Sous-marine en Apnée)	Chasse sous-marine	03/12/2018
CPAC (Cherbourg Pêche Apnée Club)	Apnée et chasse sous-marine	03/12/2018
Association des pêcheurs plaisanciers de Vauville-Hague	Pêche de loisir	15/03/2019
Association des plaisanciers de port Diélette	Pêche de loisir	15/03/2019
Association des usagers du port du Houguet	Pêche de loisir	15/03/2019
Association des pêcheurs plaisanciers de la côte des Isles	Pêche de loisir	24/06/2019
Pêche and Co	Matériel de pêche	22/11/2018

Tableau 10 : Structures enquêtées

III.1.2 Observations depuis la terre

À partir du retour d'expérience des travaux menés sur les sites Natura 2000 baie de Seine occidentale en 2012 et de baie de Seine orientale en 2015, une méthode de suivis de fréquentation à partir d'observations directes a été mise en œuvre en 2019. Le but de ces observations était d'identifier les principales activités présentes sur le site, les usages et les zones de plus fortes concentrations par type d'activité (nombre, diversité, répartition spatiale et temporelle...). L'objectif initial était de réaliser des observations tout au long de l'année pour identifier la saisonnalité des différentes activités. Cependant, les sites étant très peu fréquentés hors période estivale, les observations ont été renforcées en période printemps-été et allégées en automne-hiver. Les journées réalisées sont présentées en Annexe 3 du présent document.

Les observations ont été réalisées en parallèle sur les deux sites Natura 2000 en mer. Cela impliquait la présence de deux observateurs par journée. Pour chacun des sites, il a été nécessaire de définir des points d'observation

qui permettent d'identifier l'activité présente ; ils doivent donc offrir une vue la plus exhaustive possible du site Natura 2000.

Deux sites ont été identifiés pour le site « Anse de Vauville » :

- le Belvédère du Thot, situé à Vauville
- la digue du port de Diélette

Le littoral du site « Bancs et récifs de Surtainville » étant moins régulier, trois points d'observations ont dû être déterminés :

- en haut de la dune du Rozel afin d'observer la partie Nord du site
- en haut de la dune de Baubigny qui permet d'observer la partie centrale (et donc la majorité) du site ou en haut de la dune d'Hattainville (plateforme) selon le choix de l'observateur
- la pointe de Carteret pour la partie sud et toute la partie maritime du site.

Au cours de chaque journée d'observation, les embarcations ont été dénombrées, leurs positions par report sur cartes marines, et leur activité caractérisée, lorsque la visibilité le permettait. Ces informations ont ensuite été retranscrites sous SIG (Système d'information géographique) en vue d'une restitution cartographique à l'échelle de mailles d'environ 1MN de côté. Les éléments utiles à l'analyse des données, tels que les conditions météorologiques, l'état de la mer ainsi que les commentaires des guetteurs, ont systématiquement été relevés.

☞ Le protocole et les résultats détaillés de ce suivi sont disponibles en Annexe 3 du présent document.

III.2 Le nautisme¹⁵

III.2.1 La flotte de plaisance normande

Avec 100 887 navires immatriculés, la Normandie est la 4^{ème} région de France métropolitaine en ce qui concerne les navires de plaisance. Cela représente 9.8 % de la flotte nationale (MEDDE, 2018). Les navires de plaisance sont essentiellement des navires à moteur (Figure 14). En Normandie, 72% de la flotte est constituée d'embarcations à moteur de moins de 6m, il s'agit essentiellement de petites unités de « pêche-promenade ».

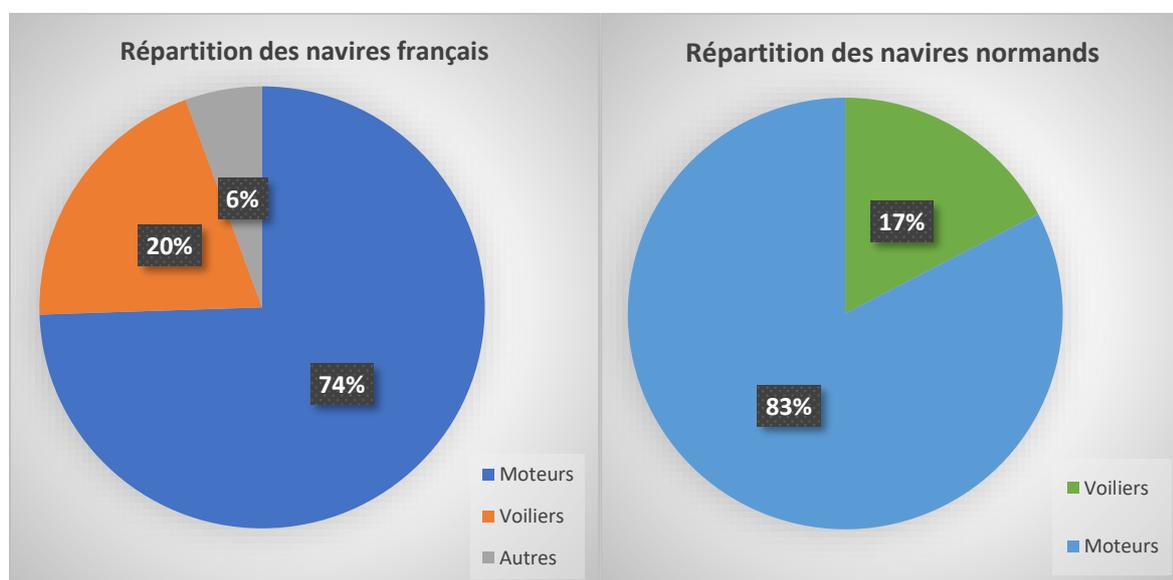


Figure 14 : Répartition des navires de plaisance par type d'embarcation (MEDDE, 2018)

La répartition par taille des navires normands montre que les navires à moteurs, très nombreux, sont essentiellement de petite taille alors que les voiliers sont plus répartis en effectifs jusqu'à 15m. Cela dépend de

¹⁵ Le nautisme regroupe les activités de sport et celles de loisir qui consistent à naviguer sur un plan d'eau, que ce soit la mer, la rivière ou un bassin.

l'usage qui en est fait entre les sorties à la journée ou sur plusieurs jours permettant de rallier les ports alentours (Figure 15).

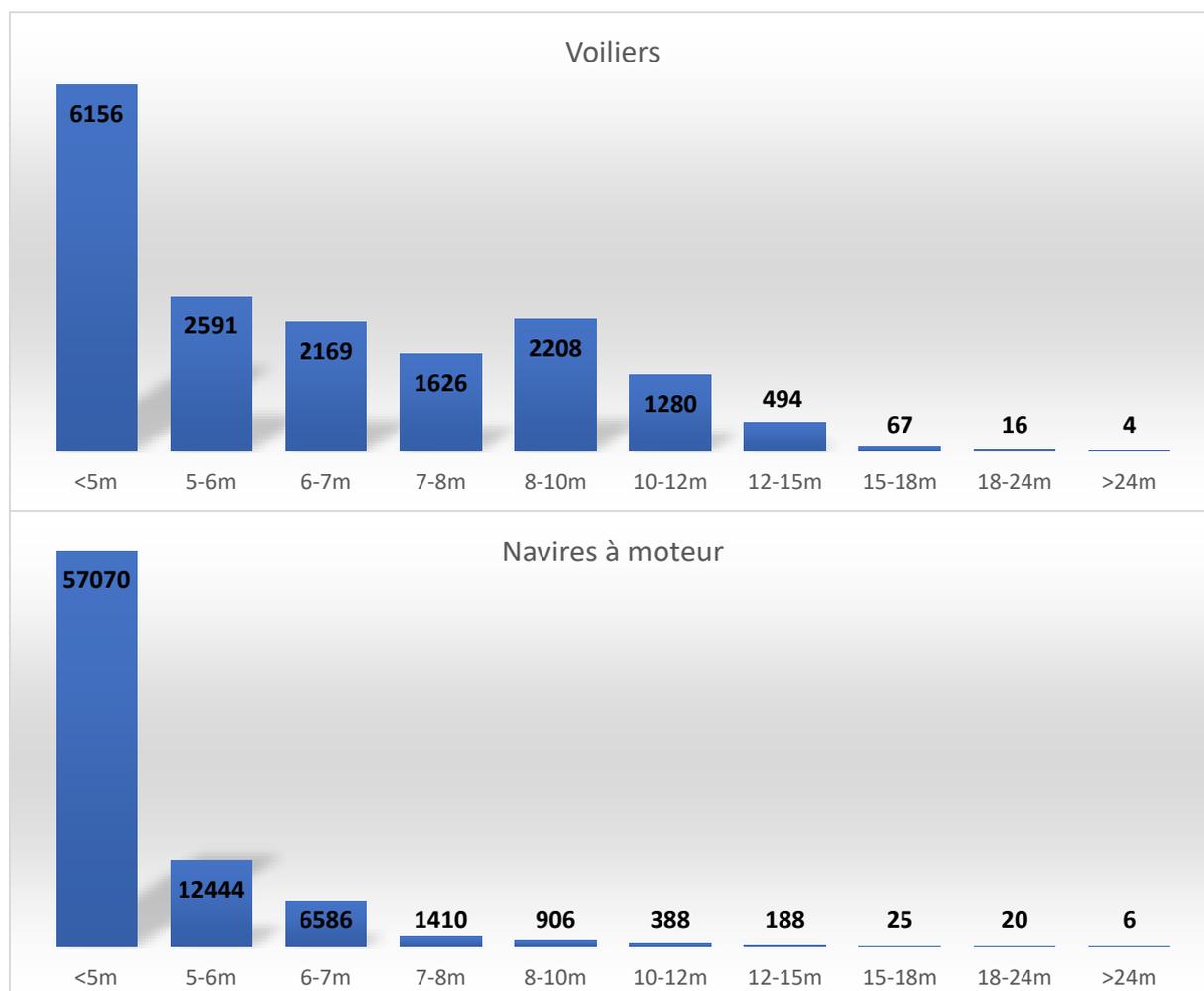


Figure 15 : Répartition des navires normands par taille (MEDDE, 2018)

III.2.2 Capacité portuaire

Pour accueillir ces embarcations, la Normandie dispose de plus de 13 000 places de port ou de mouillages, répartis le long de la côte entre les départements de la Manche, du Calvados, et de la Seine-Maritime (Tableau 11). Cette capacité d'accueil ne répond pas à l'ensemble des besoins, et ne permet pas d'héberger la totalité de la flotte, la plupart des navires étant entreposés à terre et mis à l'eau par le biais de cales ou d'accès à l'estran.

	Manche (50)	Calvados (14)	Seine-Maritime (76)
Nombre de postes (port ou mouillage)	5 782	3 814	3 040
Nombre de places visiteurs	668	286	235
TOTAL	6 450	4 100	3 275

Tableau 11 : Capacités d'accueil 2010 des ports et sites de mouillages de Normandie en 2015 (www.normandie-tourisme.fr, d'après comités départementaux du tourisme 14, 50 et 76)

Les deux ports les plus proches des sites « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville » sont respectivement Diélette et Carteret. Avec environ 500 anneaux chacun, les capacités des deux ports sont similaires (Figure 16).

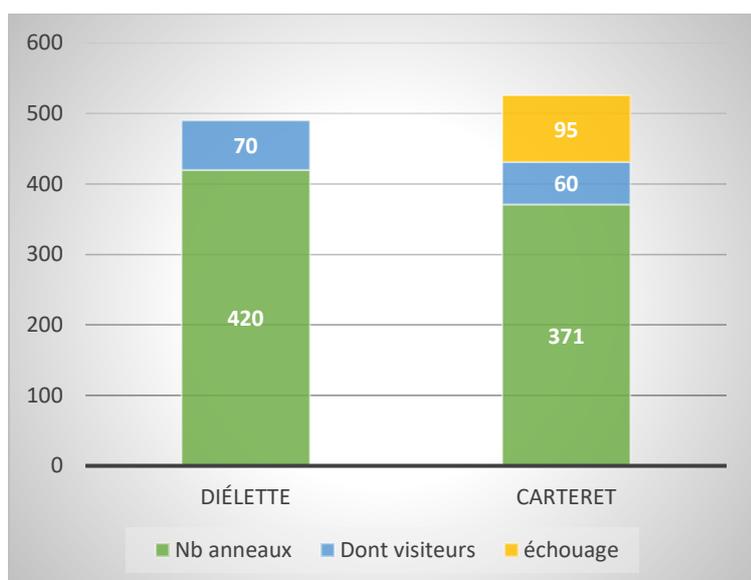


Figure 16 : Caractéristiques des ports de Diélette et Carteret (2018)

En 2018, la fréquentation des deux ports était la suivante :

	Diélette	Diélette % 2017/2018	Carteret	Carteret % 2017/2018
<i>Bassin à flot</i>				
À l'année	346	-6,5%	311	-
À la saison (1 mois ou plus)	29 2 952 nuitées	+ 9%	-	-
Navires visiteurs	634	-5,5%	850	+ 22%
Nuitées visiteurs	5 584	+ 4%	3 666	+ 15%
<i>Zone d'échouage</i>				
À l'année	-		79	-5%
À la saison (1 mois ou plus)	-		22	+ 5%
Stationnement terre-plein	32	/		

Tableau 12 : Evolution de la fréquentation des ports de Diélette et Carteret (rapports d'activités des ports de Diélette et Carteret)

Ces sites se trouvant à proximité des îles Anglo-normandes, une part considérable de l'activité de plaisance dans ce secteur consiste en des séjours dans les îles pour les français. À l'inverse, il y a un grand nombre de visiteurs venant de ces dernières qui fréquentent les ports de Diélette et Carteret. Le Tableau 13 indique la nationalité des navires visiteurs des ports de Diélette et de Carteret. On y observe que la fréquentation n'est pas la même dans les deux ports : Carteret accueille 3 fois plus de navires provenant des îles anglo-normandes. Cela peut s'expliquer par la proximité de Jersey mais aussi par le fait que le port de plaisance se trouve au sein d'une zone touristique active tandis que le port Diélette est plus éloigné de la ville ; il est donc plutôt destiné aux escales courtes ainsi qu'aux usagers locaux.

Nationalité	Diélette Nb navires	Carteret Nb navires	Carteret Nb nuitées
Française	267	249	1 802
Jersiaise	11	201	739
Guernesaise	99	150	590
Anglaise	189	197	406
Autre (Belge ; Hollandaise, Allemande)	68	53	129

Tableau 13 : Nationalité des navires fréquentant les ports de Diélette et Carteret

Il est à noter que les ports de plaisance de Carteret et de Diélette sont labellisés « pavillon bleu ». Depuis 1985, à l'initiative de la fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe, cet écolabel valorise chaque année

les communes et ports de plaisance qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Symbole d'une qualité environnementale, il véhicule une image positive et constitue un véritable attrait touristique (www.pavillon-bleu.org).

III.2.3 Caractérisation et spatialisation des activités

L'observatoire de la fréquentation a permis d'identifier les zones les plus fréquentées des sites Natura 2000.

✓ Concernant le site « Anse de Vauville » (Figure 17), on observe que l'ensemble du site est fréquenté ; la zone la plus fréquentée se trouve à proximité du port de Diélette. La bande côtière est également très fréquentée notamment jusqu'à la zone appelée *Roches de Biville*. L'activité majoritaire qui ressort de ces observations est la pêche de loisir (à plus de 70%, Figure 18). Ce site est effectivement riche et facilement accessible pour les usagers du port de Diélette et des points de mise à l'eau de Vauville et d'Herqueville (qui sont moins fréquentés). Il est important de garder à l'esprit que ces observations représentent l'activité estivale du site, soit la période où ce dernier est le plus fréquenté mais cela n'est pas forcément la période la plus représentative concernant l'activité de pêche professionnelle.

✓ Concernant le site « Banc et récifs de Surtainville » (Figure 19), on observe que la partie la plus fréquentée est le sud-est du site, aux alentours des Roches du Rit. On retrouve également une fréquentation assez importante autour de la bande des 3 MN et notamment au sud de la basse Bihard. L'activité est plus diversifiée sur ce site (Figure 20). L'activité majoritaire reste la pêche de loisir (près de 40% de l'activité totale), cependant, la pêche aux arts dormants ainsi que la voile sont également fortement représentées.

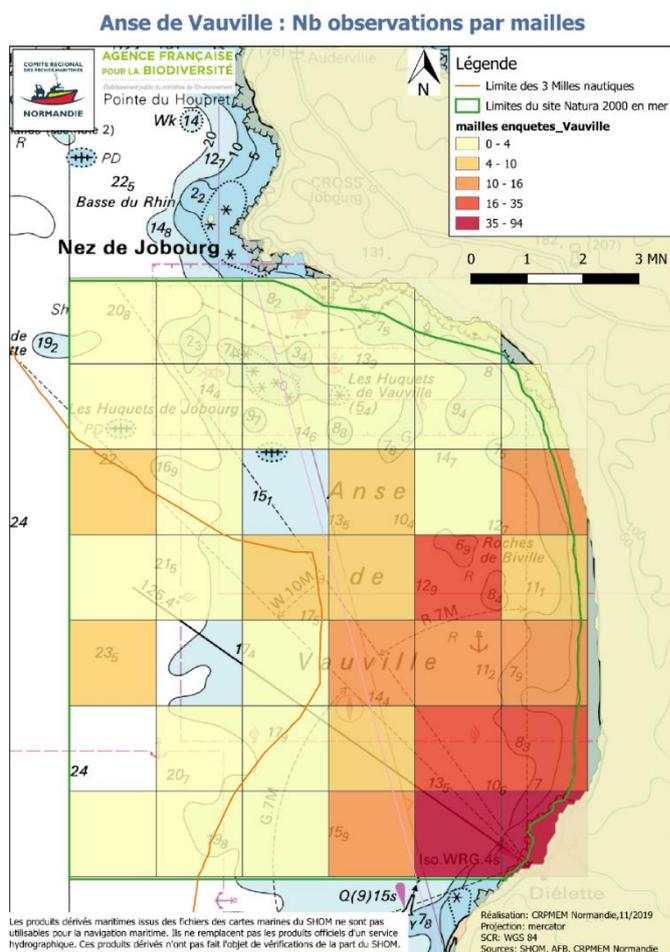


Figure 17 : Répartition de la fréquentation pour le site Natura 2000 « Anse de Vauville » (issu de l'observatoire de la fréquentation – année 2019)

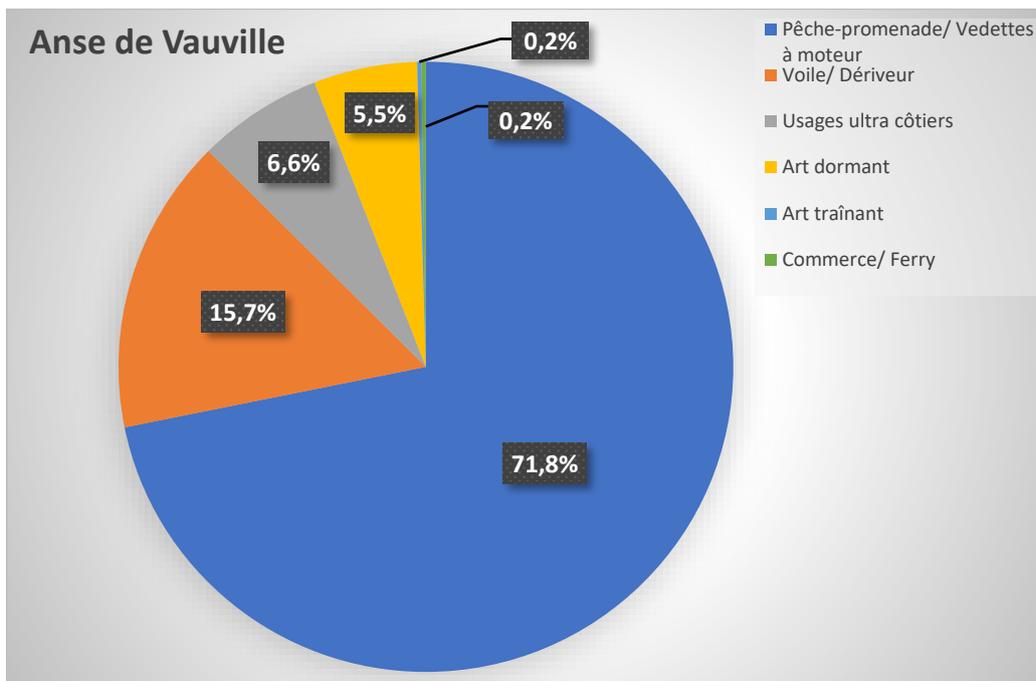


Figure 18 : Répartition des observations par type d'activité pour le site Natura 2000 « Anse de Vauville » (résultat des observations menées au printemps et en été 2019)

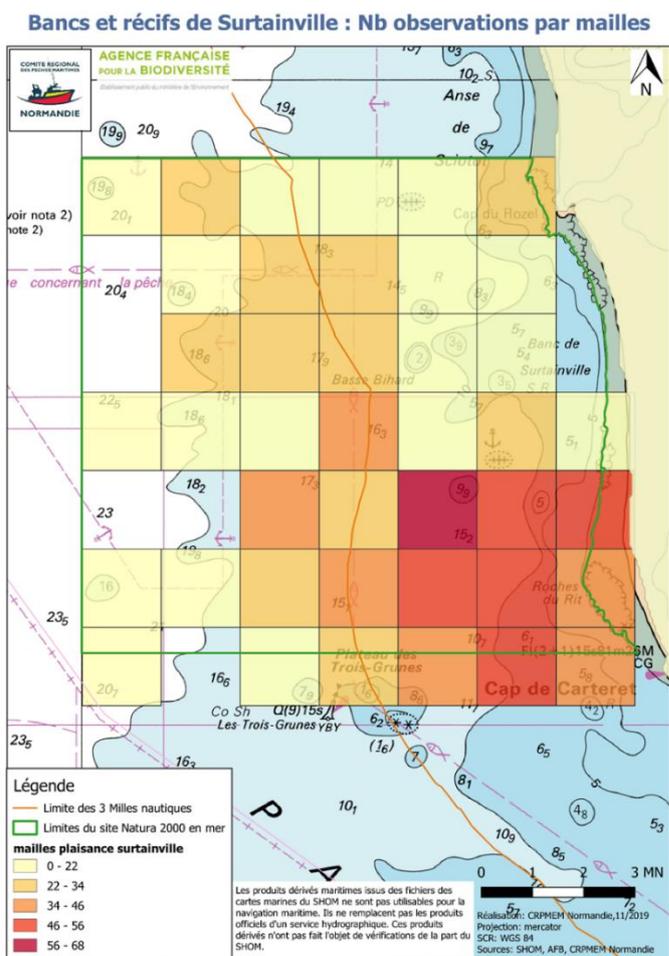


Figure 19 : Répartition de la fréquentation pour le site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » (issu de l'observatoire de la fréquentation – année 2019)

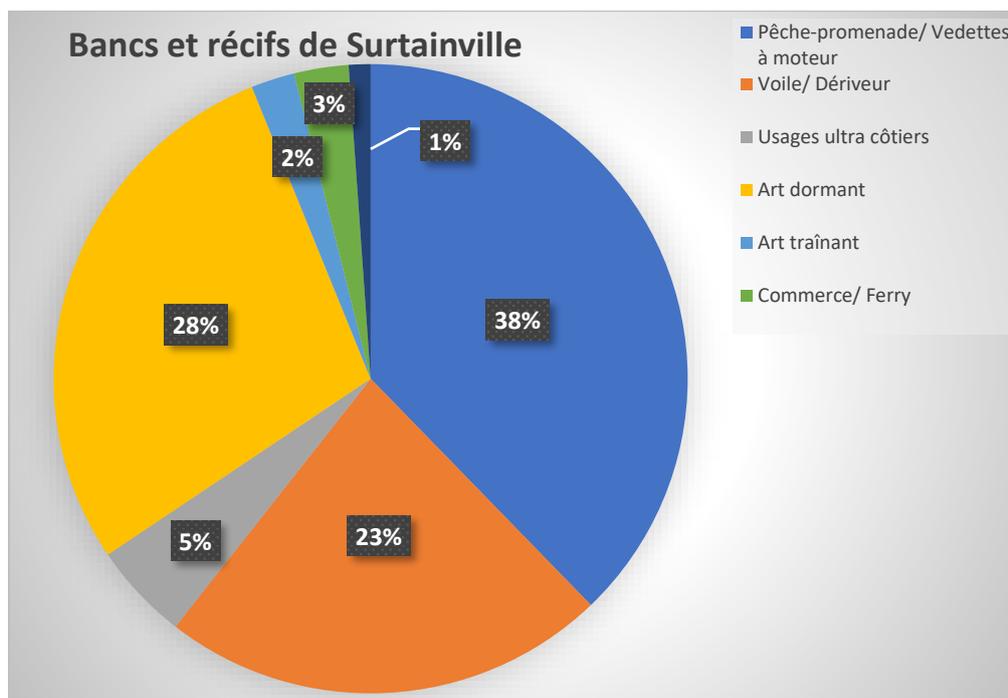


Figure 20 : Répartition des observations par type d'activité pour le site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » (résultat des observations menées au printemps et en été 2019)

III.3 La pêche récréative

La pêche récréative est une pratique traditionnelle particulièrement présente sur la côte Ouest du Cotentin. On la retrouve sur les deux sites Natura 2000 avec une prédominance sur le site « Anse de Vauville ». Les activités de pêche récréative, à la différence des activités professionnelles, n'ont pas de caractère commercial, le produit de cette pêche étant exclusivement destiné à la consommation familiale. Elles peuvent s'exercer à partir d'une embarcation, en apnée, ou à pied sur le domaine public maritime. En 2005, la population de pêcheurs de loisir en métropole était estimée à 2,45 millions de personnes (BVA/Ifremer, 2009). Parmi eux, 71% déclarent pratiquer une activité de pêche à pied, 33% une pêche du bord, 25% à partir d'un bateau, et 7% en chasse sous-marine¹⁶ (certains pratiquant plusieurs de ces activités). En 2013 en métropole, la population de pêcheurs de loisir en mer (hors pêche à pied), est estimée à 1,3 millions de personnes pour un total de 9 millions de sorties de pêche (BVA/Ifremer, 2013).

III.3.1 Réglementation

La réglementation relative à la pratique de la pêche maritime récréative est abondante et évolutive. Il n'est de ce fait, pas possible de toutes les exposer ici. Les informations détaillées sont disponibles auprès de la DDTM 50 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche) et régulièrement actualisées. Les arrêtés en vigueur déterminent les engins et quotas autorisés, les tailles minimales de captures, les zones ou périodes d'interdiction. Pour ces aspects, l'exercice de la pêche de loisir est, sauf exception, soumis aux réglementations applicables aux activités professionnelles. Le Tableau 14 reprend les principales réglementations en vigueur en 2014 qui revêtent une importance particulière pour la compréhension et la gestion des sites Natura 2000.

¹⁶ L'emploi du terme de « chasse » ou « pêche » sous-marine est ici employé sans distinction.

	Pêche embarquée	Chasse sous-marine
Engins autorisés	<ul style="list-style-type: none"> - 2 palangres munies de 30 hameçons - 2 casiers (maillage minimum mailles étirées 80 mm (sauf casiers bouquet et bulot) - 1 foëne - 1 épuisette - Lignes (12 hameçons maximum) - Filet maillant ou trémail (long. max. : 50m / haut. max. : 2m). Pêche interdite du 15/06 au 15/09 dans le Calvados. 	<ul style="list-style-type: none"> - Arbalète pour les poissons - Tout engin interdit pour les crustacés - Pratique exclusivement autorisée en apnée
Conditions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des tailles minimales de captures - Respect des limitations de captures - Signalisation et immatriculation des engins (filet, casiers, palangres) à l'aide de bouées - Marquage des poissons capturés (ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Être âgé de 16 ans - Souscription à un contrat d'assurance en responsabilité civile - Signalisation obligatoire - Pratique de nuit interdite - Respect des tailles minimales de captures - Respect des limitations de captures - Marquage des poissons capturés (ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale)

Tableau 14 : Principales réglementations pour la pêche de loisir en 2014 (DDTM 50)

Références : **Décret 90-618 du 11 juillet 1990** relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir ; **Arrêté du 17 mai 2011** imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir ; **Arrêté du 29 janvier 2013** modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de captures de poissons et autres organismes.

Afin d'encadrer au mieux les pratiques et de sensibiliser les usagers, les fédérations et associations mènent des campagnes d'information, et s'engagent pour une pratique durable et responsable qui permettrait de pérenniser la pêche de loisir. Ainsi, une **charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable** a été signée en avril 2010 par les différentes fédérations concernées, le ministère, l'Agence des aires marines protégées ou encore le Conservatoire du littoral. Elle prévoit notamment une lutte contre la fraude, une gestion de la ressource et un système de déclaration d'activité par les pêcheurs. Une **charte du pêcheur sous-marin** a été spécifiquement établie par la FFESSM et la FCSMP ainsi que la FIPIÀ (fédération organisant la pratique en Italie), qui préconise une pratique responsable et sécurisée. Des plaquettes informatives ou des réglettes destinées à la mesure des captures sont également produites et distribuées régulièrement par les fédérations et associations de pêcheurs plaisanciers, dans le but de sensibiliser au mieux les pêcheurs au respect de la réglementation existante et de l'environnement marin.

III.3.2 La pêche de plaisance embarquée

La pêche de plaisance embarquée est une activité de prélèvement de la ressource qui se pratique à l'aide de différents engins de pêche à partir d'un navire. Plusieurs associations de pêcheurs plaisanciers affiliées à la FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer) sont implantées dans les ports limitrophes des sites Natura 2000. Quatre d'entre elles se localisent directement sur le pourtour des sites « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville ». Elles ont pour objectif de fédérer les pratiquants pour faire valoir leurs intérêts, contribuent à sensibiliser les usagers au respect de la réglementation et de l'environnement marin.

La réalisation d'enquêtes auprès de ces structures a permis d'identifier les pratiques de pêche sur les sites. Les structures enquêtées sont les associations de plaisanciers des ports de Diélette, de Carteret, de Vauville et d'Herquemoulin. Les enquêtes ont été complétées par les informations présentes sur les sites internet de ces structures.

La pratique de la pêche de loisir peut se pratiquer en étant inscrite dans une association de plaisanciers mais il est important de garder à l'esprit que la majorité des pratiquants pêche de manière indépendante et autonome : il est donc difficile d'évaluer la fréquentation réelle de ces sites.

III.3.2.1 Importance des sites « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville »

Les deux sites se trouvent dans une zone riche et diversifiée qui les rend intéressants pour la pratique de la pêche récréative.

➤ Anse de Vauville

Dans le site « Anse de Vauville », la principale activité pratiquée par les navires amarrés au port de Diélette est la pêche de plaisance (sur les 360 anneaux, environ 200 bateaux pratiquent exclusivement la pêche de loisir). 90% de la pratique se fait sur ce site assez abrité où les conditions de vent et de mer sont bonnes et sécurisantes. Trois associations pratiquent sur le site « Anse de Vauville » : Association des pêcheurs plaisanciers de Vauville-Hague ; Association des plaisanciers du port Diélette ; Association des usagers du port du Houguet. Leur fréquentation est identifiée dans le Tableau 15.

Port	Diélette	Vauville	Herqueville
Nombre d'adhérents	150 à 200	30 à 50 Dont 12-15 locaux	12
Période de pêche	Avril à septembre Quelques usagers présents à l'année	Fin mai à fin septembre	Avril à octobre 1 ou 2 usagers présents à l'année

Tableau 15 : Adhérents aux associations de pêcheurs fréquentant le site Natura 2000 « Anse de Vauville »

➤ Banc et récifs de Surtainville

Le site « Banc et récifs de Surtainville » est perçu comme étant assez exposé aux vents et aux courants. Il reste cependant une zone importante pour la pêche de loisir. Un projet d'extension du port de Carteret (passage de 350 à 440 anneaux) devrait entraîner une augmentation de la pratique sur le site. Une association est identifiée sur ce site : Association des pêcheurs plaisanciers de la côte des Isles. La fréquentation du site « Banc et récifs de Surtainville » est présentée ci-dessous (Tableau 16) :

Ports d'attache	Fréquentation	Activité
<ul style="list-style-type: none"> • Carteret • Portbail • "itinérants" utilisant les cales de mise à l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Toute l'année (majoritairement en été) • Baisse de la fréquentation: réglementation du bar, augmentation du prix des cales et des places de port 	<ul style="list-style-type: none"> • Site important pour les pêcheurs de Carteret • Site complexe: très exposé et courants forts • Beaucoup de pêche à la canne

Tableau 16 : type de fréquentation et activités associées à la pêche de loisirs des ports au sud du site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville »

III.3.2.2 Pratique locale de la pêche de plaisance embarquée

La pratique de la pêche plaisance embarquée est généralement limitée à la bande côtière, la plupart des plaisanciers ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 2 milles nautiques. En effet, les navires partant du port de Carteret dépendent des horaires de marée pour pouvoir quitter le port ou mettre les embarcations à l'eau, cela limite naturellement la durée des sorties et réduit de ce fait la zone de pratique. L'avant-port de Diélette est quant à lui tout le temps accessible, la pratique peut donc s'étaler sur la journée. Cependant les journées d'observation de la fréquentation ont pu permettre d'identifier une forte fréquentation le matin, heure à laquelle la pêche est bonne et où les pêcheurs présents régulièrement sur le site vont remonter leurs casiers.

Les enquêtes menées auprès des associations de plaisanciers ont permis d'identifier trois catégories de pêcheurs plaisanciers. Tout d'abord les résidents locaux, présents toute l'année ; parmi eux, les retraités qui sortent plusieurs fois par semaine et qui sont présents une grande partie de l'année. Les personnes actives pratiquent plutôt le week-end par beau temps et éventuellement le soir en semaine en période estivale. D'un autre côté, il y a les propriétaires de résidences secondaires, présents lors des vacances scolaires et des longs week-ends. Enfin, les propriétaires de bateaux hors-bords qui sont plus itinérants viennent lorsque les conditions

météorologiques sont bonnes. De manière générale, la période de forte fréquentation pour cette pratique est entre avril et octobre.

Les représentants des différentes associations enquêtées ont unanimement évoqué une baisse de la pratique de la pêche de loisir. Selon eux, elle est liée à l'augmentation du prix des places de port et des accès aux cales ainsi qu'aux restrictions sur la pêche du bar (moratoire depuis 4 ans qui limite le nombre de prises par personne et par jour). L'évolution de la réglementation du bar a également entraîné une évolution des pratiques de pêche avec le développement du « No-Kill » qui consiste en la remise en liberté des bars pêchés.

Les enquêtes ont permis d'identifier les principales zones de pêche en fonction du type de pratique (Figure 21). Cependant, les journées d'observation de la fréquentation ont montré que la pratique se fait essentiellement à proximité du port. Les enquêtes et journées d'observation de la fréquentation ont également permis d'identifier une forte activité de pêche de plaisance sur le site « Anse de Vauville », activité principale sur ce site. L'activité sur le site « Banc et récifs de Surtainville » est assez limitée, probablement à cause de contraintes liées aux marées et aux courants importants.

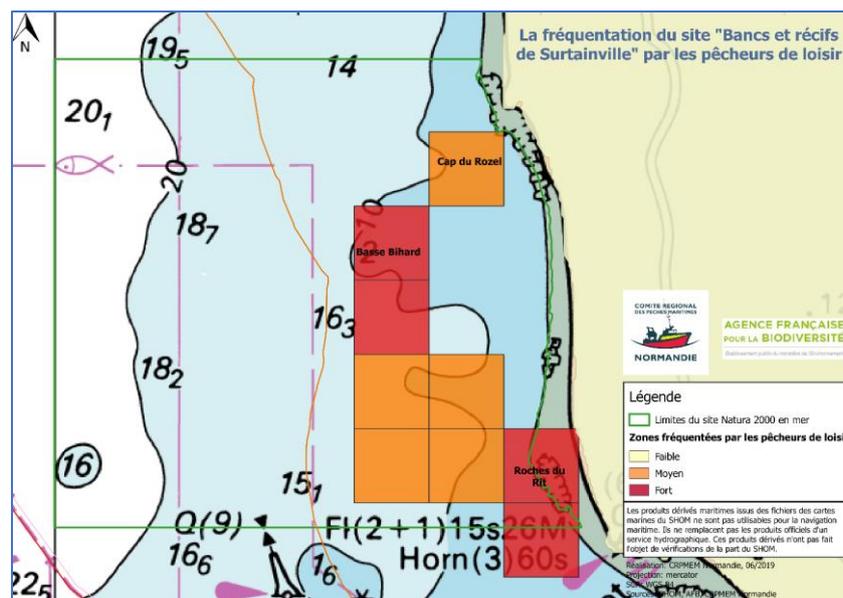
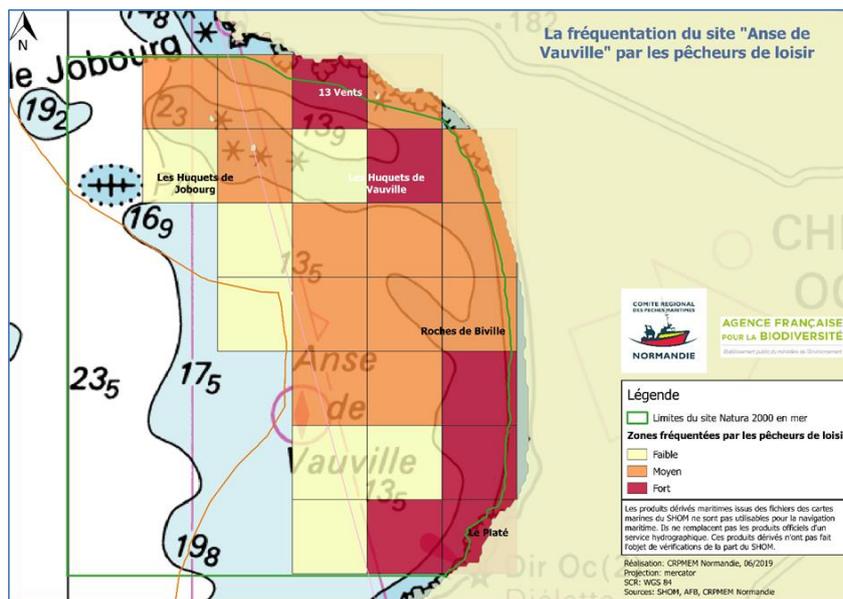


Figure 21 : Principales zones de pêche de plaisance embarquée (données issues des enquêtes réalisées auprès des associations de pêcheurs plaisanciers – année 2019)

III.3.3 Chasse sous-marine

La chasse sous-marine est une activité de prélèvement de la ressource qui se pratique en apnée. Dans le Nord Cotentin, elle est représentée par le Club de Plongée en Apnée de Cherbourg (CPAC) et deux fédérations : Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée (FNPSA) et Fédération de Chasse Sous-Marine Passion (FCSMP). La réalisation d'enquêtes auprès de ces trois structures a permis d'identifier les pratiques sur les sites. Ces enquêtes ont été complétées par les informations présentes sur les sites de ces structures. La pratique de la chasse sous-marine peut se faire au sein de ces trois structures (licenciés). Cependant il semble que, tout comme pour la pêche de loisir, la majorité des pratiquants chassent de manière indépendante et autonome : il est donc difficile d'évaluer la fréquentation de ces sites (d'après les enquêtes 2019 réalisées auprès des pratiquants).

III.3.3.1 Importance des sites « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville »

La pointe du Cotentin est une presqu'île, elle a donc l'avantage de toujours présenter un abri où il est possible de pratiquer la chasse sous-marine, quelle que soit la météo. Les sites « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville » se trouvent sur la partie ouest de la pointe du Cotentin, ils sont donc à l'abri des vents d'est (vents d'amont).

➤ Anse de Vauville

Ce site présente une zone de récifs, source d'une forte diversité faunistique. **La richesse de ce site en fait un spot privilégié pour la chasse sous-marine.** Par ailleurs, ce site a l'avantage de permettre une mise à l'eau de bateaux à toute heure grâce à la cale du port Diélette. En revanche, l'inconvénient est la présence de courants traversiers (surtout dans la partie nord du site) qui sont délicats voire dangereux pour la plongée.

➤ Banc et récifs de Surtainville

Ce site est plus sableux et est donc moins riche que le site de Vauville. De plus, il n'est pas facilement accessible en bateau, ce qui impose un accès à la palme, du bord. D'après des retours d'acteurs locaux, il semblerait que la zone des Roches du Rit, en limite sud du site, soit également fréquentée.

III.3.3.2 Pratique de la chasse sous-marine

Les sites Natura 2000 en mer « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville » sont situés dans une zone plate et poissonneuse. D'après les enquêtes, la chasse sous-marine se pratique beaucoup de manière indépendante mais il y a également des sorties organisées. Ces dernières sont généralement utilisées pour approfondir la technique des pratiquants (notamment dans les baies au nord de Diélette).

La majorité des sorties se fait entre avril et septembre, période où les conditions courantologiques sont plus clémentes, l'eau plus chaude et la biomasse plus abondante. Une trentaine de pratiquants chasse cependant toute l'année (et fait une cinquantaine de sorties par an). La durée d'une marée est de 5-7h en été et de 2-3h en hiver où la température est plus froide. Étant donné les risques liés à la courantologie du site, la chasse se fait généralement dans la limite des 20 m de profondeur dans le nord de l'Anse de Vauville.

La fréquentation de ces sites par les chasseurs sous-marins est difficile à évaluer du fait que la pratique se fait essentiellement librement. De plus, la pratique de la chasse sous-marine dépend des conditions météorologiques et plus particulièrement de la direction du vent. Si le vent est mal orienté, l'eau devient trouble et il n'est pas possible de chasser. Cela peut entraîner une certaine variabilité interannuelle suivant la direction des vents dominants (les sites sont prisés en cas de vent d'est).

Plusieurs zones de pêche sont identifiées par site (Figure 22). Elles présentent des caractéristiques différentes, que ce soit pour leur accès ou pour les espèces prélevées (Tableau 17).

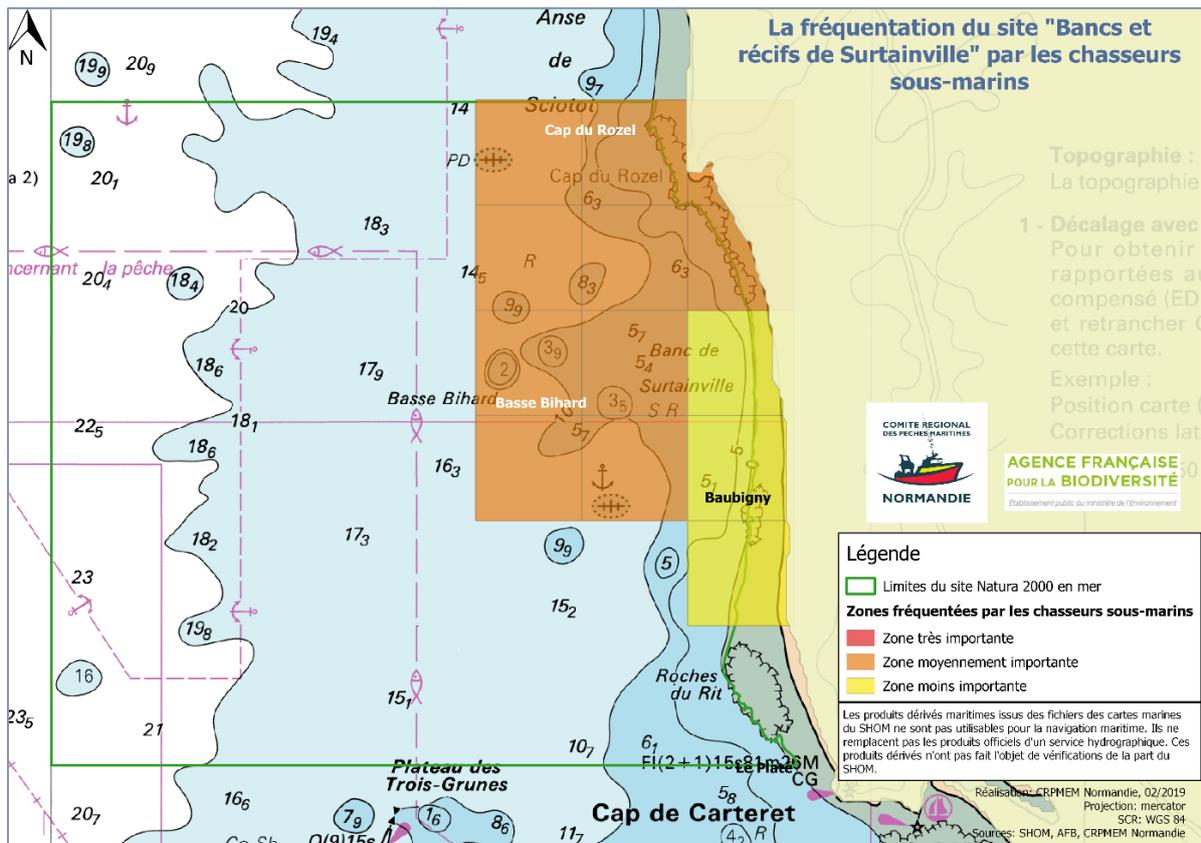
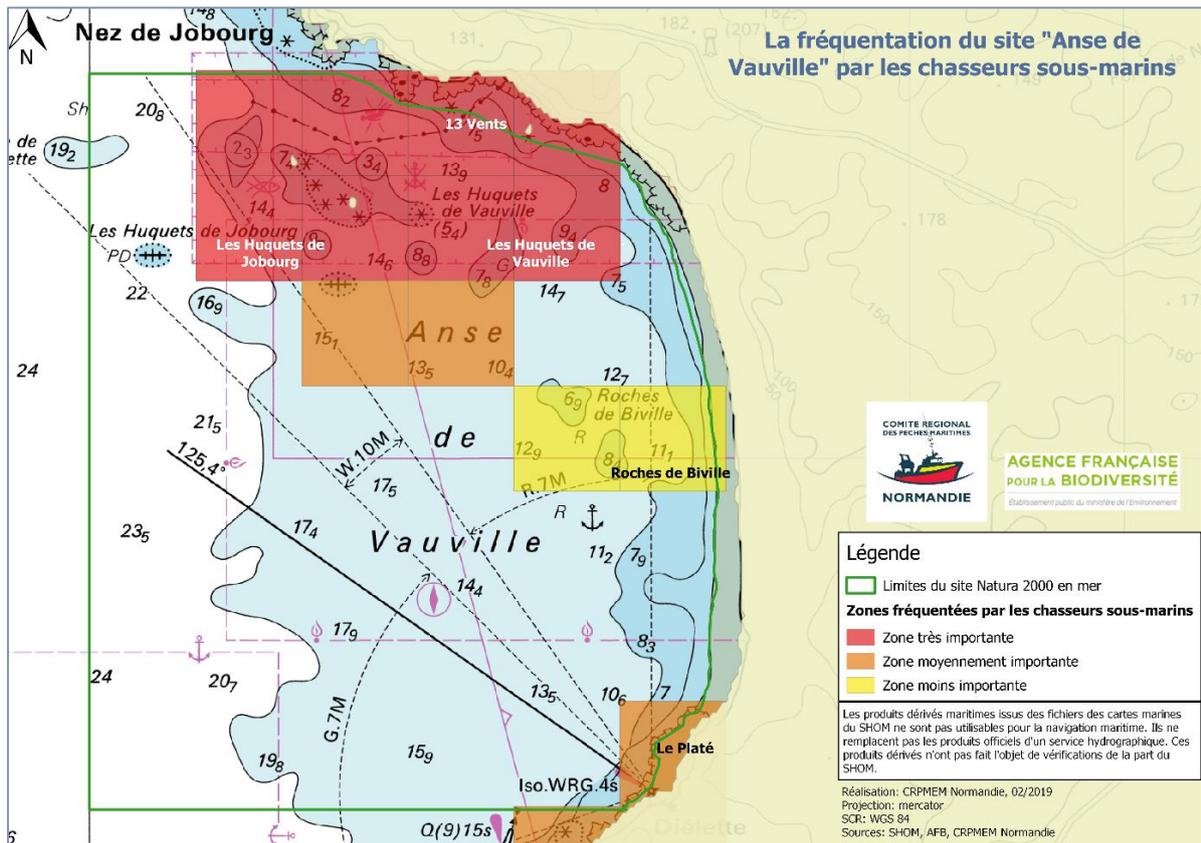


Figure 22 : Zones de chasse sous-marine (synthèse issue des enquêtes réalisées auprès des structures de chasse sous-marine (club et fédérations) - année 2019)

Site	Zone de pêche	Accès	Si bateau, mise à l'eau	Espèces pêchées
Vauville	Les Huquets de Jobourg	Bateau	Goury ; Diélette	Vieille ; lieu ; bar ; coquille Saint-Jacques
	Les Huquets de Vauville	Palme ; bateau	Goury ; Diélette	
	13 vents	Palme		
	Le Platé	Palme ; bateau	Diélette	Sar ; dorade royale, homard
	Roches de Biville	Palme		Homard ; coquille Saint-Jacques
Surtainville	Cap du Rozel	Palme		Vieille ; labre ; bar
	Basse Bihard	Bateau	Carteret	Vieille ; labre ; bar
	Baubigny	Palme		Crustacés

Tableau 17 : Caractéristiques des différentes zones de pêche en chasse sous-marine des sites

III.3.4 Pêche à pied et pêche du bord

Les sites ne prenant pas en compte l'estran, cette activité n'est pas décrite dans le cadre de cette étude.

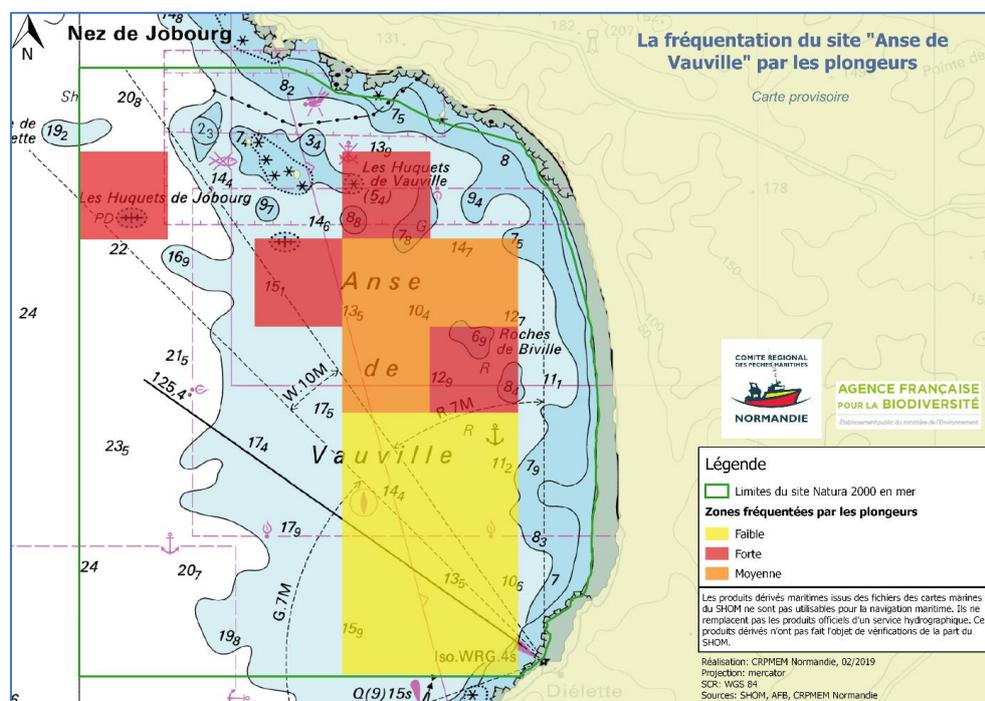
III.4 Les autres activités de loisirs

Les enquêtes réalisées auprès des différentes structures et les journées d'observation ont permis d'identifier certaines pratiques de loisirs sur ces sites.

III.4.1 La plongée sous-marine

Un club de plongée est basé à Diélette, il propose des plongées à ses adhérents mais également des formations. Un autre club situé dans La Hague est susceptible d'organiser des sorties dans la partie nord du site « Anse de Vauville » mais c'est plus ponctuel. La pratique se fait surtout au printemps et à l'automne, lorsque la visibilité est bonne et sur des points spécifiques des sites (2 épaves ou sur les zones rocheuses, plus riches).

Deux types de plongées sont identifiés : soit les plongeurs descendent sur des sites précis, soit ils se mettent à l'eau et se laissent dériver avec le courant. D'après les enquêtes, les sites de plongée se trouvent surtout sur le site « Anse de Vauville » (Figure 23), plus proche du port de Diélette et présentant des fonds plus attractifs pour la plongée.



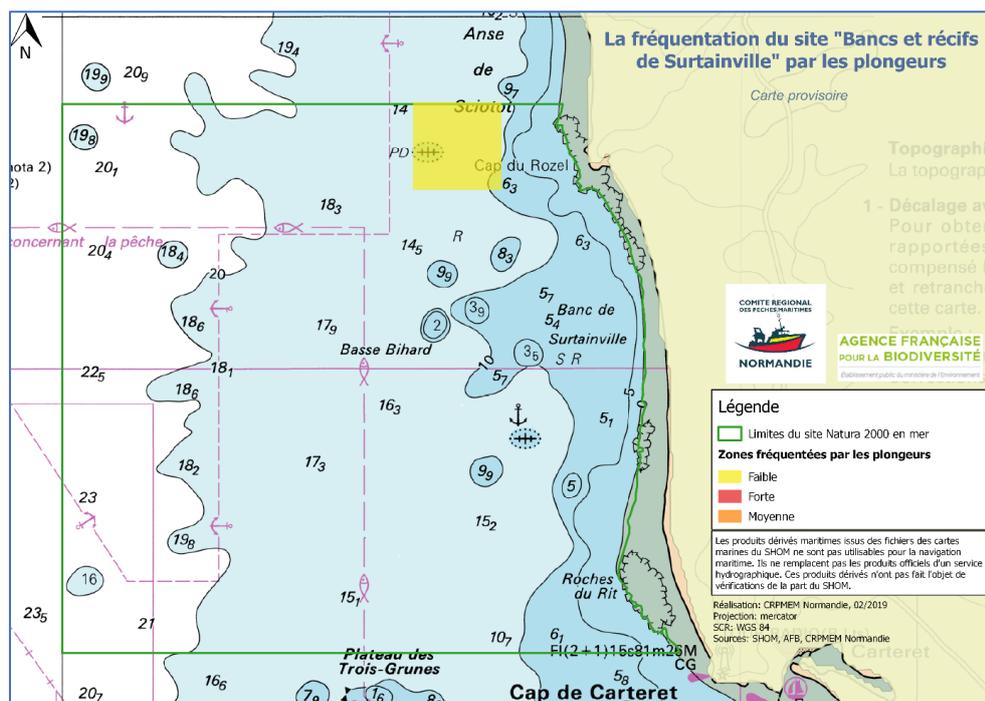


Figure 23 : Principaux sites de plongée (données issues des enquêtes réalisées auprès des usagers – année 2019)

III.4.2 La voile légère

La voile légère est généralement pratiquée par des clubs. D'après les acteurs locaux, étant donné la disposition du site de Surtainville, l'école de voile ne fréquente pas ce site mais pratique au sud de celui-ci. L'école de voile de Diélette, quant à elle, effectue la quasi-totalité de ses sorties sur le site « Anse de Vauville ».

La réalisation de l'enquête auprès du chef de base de l'école de voile de Diélette a permis de mieux identifier les pratiques. Les sorties en mer se font de février à novembre et il y a environ 80 adhérents à l'année pour ce club. Par ailleurs, le club accueille des scolaires (élèves de primaire et de collège) et organise des stages sur les périodes de vacances scolaires entre Pâques et la Toussaint. Le club propose également des locations de dériveurs et de kayaks ; il faut compter environ 200 locations à l'année.

Le site « Anse de Vauville » est assez exposé aux vents d'Ouest et aux courants. Les sorties se font essentiellement dans la bande des 2MN entre le port Diélette et les Roches de Biville (Figure 24). Chaque année, des manifestations nautiques sont organisées : il y a notamment 2 régates de ligue (régionales), 1 « saucisse-frite » (régate amicale) et il y a eu 2 championnats de France de Fireball en 10 ans.

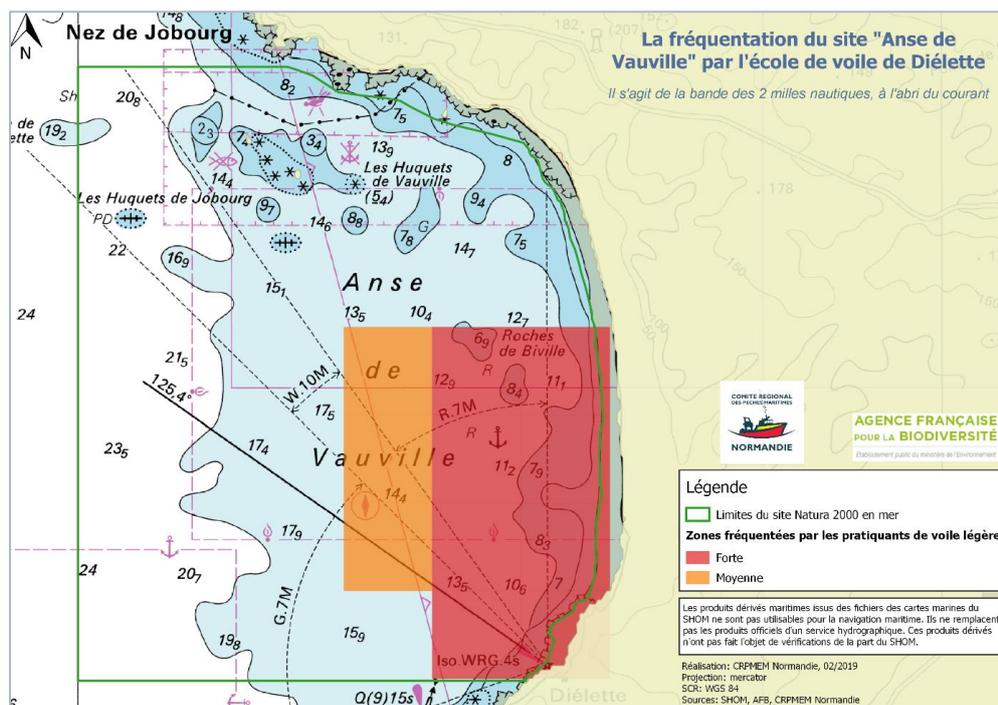


Figure 24 : Zones pratiquées par l'école de voile de Diélette (données issues des enquêtes réalisées auprès des usagers – année 2019)

III.4.3 Le surf

Le surf est un sport de glisse. Originaire de l'île d'Hawaï, cette activité s'est fortement développée à partir des années 60. La Fédération française de Surf a été fondée en 1964 dans le but de promouvoir cette activité et d'aider à la mise en place de clubs, d'écoles ou d'associations permettant alors son développement sur l'ensemble du littoral français. Le Cotentin Surf Club est une école de surf ouverte en 2000. Elle est située à Siouville dans le sud du site « Anse de Vauville ». Il s'agit d'un spot reconnu depuis longtemps, d'abord pour la planche à voile, puis pour le surf avec une houle longue venant directement de l'Atlantique.

La réalisation d'une enquête auprès du Cotentin Surf Club a permis d'identifier quelle était la pratique sur le site. Cette enquête a été complétée par les informations présentes sur les sites internet de cette structure ainsi que celui de la Fédération Française de Surf (FFS). Le club recense environ 200 adhérents (206 en 2018) et l'école de surf enregistre environ 7000 embarquements par an. D'après cette enquête, il est à noter que la majorité des pratiquants sont indépendants et autonomes : il est donc difficile d'évaluer la fréquentation réelle de ces spots. La pratique du surf est répandue sur l'ensemble du Cotentin.

III.4.3.1 Importance des sites « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville »

➤ Anse de Vauville

Le spot de Siouville est le plus régulier du Cotentin, il présente une bonne houle, il est protégé et sa situation permet de surfer assez longtemps. De plus, l'accès à la plage est facile et le bord de mer a été aménagé pour faciliter la pratique. Le spot de Siouville est le plus connu, lorsque les conditions sont idéales, des surfeurs peuvent venir de très loin pour une session.

➤ Banc et récifs de Surtainville

La pratique sur ce site est en train de se développer. Les conditions d'accès ne sont pas aussi simples qu'à Siouville (par exemple présence de cailloux à marée basse à Surtainville) et la mer y est plus dangereuse à cause des effets de courant. La pointe du Rozel est la zone la plus fréquentée.

III.4.3.2 Pratique du surf

La pratique du surf se fait beaucoup de manière indépendante ; il n'est donc pas facile de savoir précisément le nombre de pratiquants présents sur les sites. Cependant, un noyau dur de pratiquants à l'année est identifié

IV. Les autres activités

IV.1 Action de l'état en mer

Le Préfet maritime coordonne l'action de l'État en mer pour garantir la compatibilité des différents usages en mer et assure différentes missions de surveillance, contrôle, ou protection des personnes et de l'environnement dans sa zone de compétence de la Manche et de la mer du Nord :

- la sécurité maritime et le sauvetage,
- la surveillance et le contrôle des pêches,
- la prévention et la lutte contre les pollutions marines.

Le CROSS Jobourg se trouve juste au nord des sites Natura 2000. Il a pour mission de surveiller en permanence le trafic en Manche et il coordonne les missions de sauvetage en mer sous l'autorité du préfet maritime.

Les actions de surveillance et contrôle peuvent être génératrices de perturbations sonores et conduire à des dérangements d'espèces marines tels le Grand dauphin, le Marsouin commun, le Phoque veau-marin et le Phoque gris.

À l'inverse, les plans POLMAR, volets spécifiques des dispositifs ORSEC, visent à prévenir et éviter les pollutions marines et à organiser l'intervention des pouvoirs publics en cas de pollution marine majeure pour en limiter les effets. Ces actions de surveillance et de prévention des pollutions marines, en limitant les risques, jouent dès lors un rôle positif majeur pour ces mêmes espèces. Sous la responsabilité du Préfet maritime, ce volet est particulièrement important dans ce secteur de la Manche confronté à un trafic maritime dense.

IV.1.1 La lutte contre les pollutions en mer

Le Préfet maritime est chargé de déclencher et de mettre en œuvre le plan POLMAR MER et de faire appel aux moyens nautiques et aériens des administrations [notamment ceux de la Marine Nationale, de l'administration des douanes, des services déconcentrés de l'État, du CEDRE, de Météo-France, etc.] ainsi qu'aux moyens privés (réquisition ou affrètement de bateaux de pêche). Le MANCHEPLAN, accord conclu entre la France et la Grande-Bretagne, auquel est associée la Belgique permet l'action concertée des moyens de ces États. Le plan NUCMAR détermine l'action des pouvoirs publics en cas d'accident survenant lors d'un transport maritime de matières radioactives. Il permet une intervention dans et au-delà des eaux territoriales.

IV.1.2 La lutte contre les pollutions le long du rivage

À terre, la direction des opérations de lutte est assurée, en fonction de l'ampleur du sinistre, par le Maire ou par le Préfet de département. En cas de pollution de faible ou moyenne ampleur, les opérations de lutte incombent à la commune. Le Maire met en œuvre les Plans Communaux (ou intercommunaux) de Sauvegarde. Il peut faire appel aux services départementaux, aux services déconcentrés de l'État et à des moyens privés. Ces pollutions n'entraînent pas la mise en œuvre du dispositif ORSEC départemental. En cas de pollution de moyenne ampleur, touchant plusieurs communes, le Préfet de département joue un rôle de coordination. Il attribue les renforts, les moyens des stocks POLMAR terre et peut prendre en charge certains aspects de la lutte comme la gestion des déchets. Lorsque l'ampleur de la pollution l'exige, le Préfet de département met en œuvre le plan POLMAR TERRE. Il en informe le Préfet de zone de défense et le Préfet maritime et veille notamment à la sauvegarde des usages et des zones littorales écologiquement sensibles. Pour la lutte sur le littoral, le Préfet de département dispose également des moyens du centre interdépartemental de stockage POLMAR TERRE et de la sécurité civile et de la défense nationale. Le Préfet de département peut demander des renforts au Préfet de zone de défense (Préfet de région Bretagne pour la zone Ouest).

IV.1.3 Le réseau pollutions marines¹⁷

La délégation Normandie du Conservatoire du Littoral a participé depuis 2006 à la mise en place du réseau « Pollutions Marines et Littoral » qui propose aux décideurs locaux et services de l'État des outils permettant d'apprécier les enjeux écologiques du littoral normand et de limiter, par une gestion de crise adaptée, les effets

¹⁷ <http://www.pollutions-marines-normandie.fr/>

des pollutions marines sur les écosystèmes littoraux. Les missions de vigilance sur le littoral sont confiées aux correspondants des collectivités territoriales et des gestionnaires des sites :

- Participation à la veille du littoral et diffusion de l'alerte en cas de pollution marine avérée en complément des dispositifs d'alerte actuels type CROSS, sémaphores, référents POLMAR, etc. ;
- Reconnaissance opérationnelle de la pollution aux côtés des services de secours et élus : ampleur de la pollution, milieux naturels touchés, possibilités d'action d'urgence au regard de la sensibilité du littoral ;
- Conseil à la dépollution vis-à-vis de la sensibilité des milieux naturels dans la gestion de crise auprès des collectivités locales (nettoyage adapté, restauration, etc.), décideurs et acteurs de la dépollution.

IV.2 Défense Nationale

Dans un objectif général de protection du territoire national, la Marine Nationale, sous la responsabilité du Commandant de la zone maritime, et la gendarmerie maritime peuvent exercer diverses activités de défense au sein des périmètres Natura 2000. Ces activités jouent un rôle important dans la surveillance nautique, la protection du territoire national, mais également la détection de pollutions. Les missions réalisées sont les suivantes (FSD septembre 2014 – INPN/MNHN) :

- En surface : missions opérationnelles de surveillance, police, défense, service public (sauvetage, lutte anti-pollution...), exercices et entraînements de navires de la Marine Nationale et gendarmerie maritime ;
- Sous la surface : exercices et entraînements de plongeurs démineurs, missions de recherche et neutralisation d'explosifs ;
- Dans les airs : missions opérationnelles et patrouilles de surveillance, de police, de défense ou de service public par des aéronefs militaires sans restriction d'altitude, exercices et entraînements d'aéronefs militaires (hélicoptères sans restriction d'altitude), d'avions (à 100 pieds mer minimum) et de forces du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.

Les activités de Défense Nationale ont fait l'objet d'un recensement et d'une description dans un référentiel technique pour la gestion des sites Natura 2000, publié en avril 2014 par l'Agence des aires marines protégées. Cependant, en raison du rôle majeur de ces activités pour la sécurité Nationale, la pérennisation de ces différentes missions ne peut être remise en cause par la désignation des sites Natura 2000.

Les activités de Défense Nationale peuvent occasionner des perturbations sonores importantes, ainsi que des dérangements et blessures physiques pour les espèces, en particulier les mammifères marins (lors de traitement d'explosifs notamment). Des dommages physiques peuvent également survenir sur les habitats. À l'inverse, la diminution du risque de pollution par la sécurisation de la zone maritime contribue à la préservation de ces espèces d'intérêt communautaire.

V. Annexes

V.1 Annexe 1 : Comparaison des données SIH et Valpena

L'analyse socio-économique des sites Natura 2000 en mer de la partie Nord-Ouest du Cotentin permet d'évaluer les enjeux liés aux diverses activités pratiquées sur ces sites. Une partie de cette analyse est consacrée aux activités de pêche professionnelle, dont les données socio-économiques peuvent provenir de sources diverses.

Ce document a pour but de comparer les données issues des fiches SIH réalisées par l'Ifremer et les données internes au CRPMEM de Normandie. Ces dernières sont issues du fichier flotte répertoriant l'ensemble des caractéristiques de la flotte et des données Valpena, programme dont le but est d'identifier les zones de travail des navires. Les fiches SIH ont été produites pour les années d'activité 2013 et 2014, elles constitueront alors nos années de référence dans cette étude.

En ce qui concerne les données du CRPMEM de Normandie, il s'agit de données déclaratives réalisées sur seulement 38% des navires actifs pour l'année d'activité 2013, ce qui peut entraîner une forte sous-estimation de l'activité bas-normande. Par ailleurs, ces enquêtes ont été menées sur 82% des navires actifs pour l'année d'activité 2014, ce qui peut entraîner une légère sous-représentation de l'activité de pêche mais nous pouvons considérer ce dernier taux d'enquêtes comme étant exhaustif. Le fait de travailler à partir de deux années différentes permet de mieux visualiser la présence d'une variabilité interannuelle en ce qui concerne la pêche professionnelle. Cependant, il faudrait des éléments sur au moins 5 années consécutives pour pouvoir réellement l'identifier.

V.1.1 Anse de Vauville

V.1.1.1 Description de la flotte

➤ Caractéristiques techniques cumulées

2013	Nombre de navires	Puissance totale (Kw)	Jauge totale (U.M.S)
SIH géol	3	—	—
SIH non géol	16	2039	131
SIH	19	2039	131
Avec VMS	3	589	73,42
Sans VMS	12	1788	75,55
CRPN	15	2377	148,97

2014	Nombre de navires	Puissance totale (Kw)	Jauge totale (U.M.S)
SIH géol	5	867	87
SIH non géol	17	2151	126
SIH	22	3018	213
Avec VMS	10	2636	552,82
Sans VMS	14	1693	83,23
CRPN	24	4329	636,05

Tableau 18 : Caractéristiques de la flotte fréquentant le site « Anse de Vauville »

Les données SIH ont également permis l'identification de 3 navires équipés de VMS pour 2013 mais pour des raisons de confidentialité, l'analyse SIH n'a pas été réalisée. On peut donc partir du principe que les trois navires sont les mêmes pour les deux bases de données. En 2014, on constate deux fois plus de navires identifiés dans la base de données Valpena. Il est à noter que les données SIH sont considérées comme très précises concernant les navires géolocalisés alors que les données Valpena sont issues d'enquêtes déclaratives et peuvent faire l'objet d'une « sur-déclaration ». Nous pourrions supposer que c'est le cas ici et que les gros navires ayant déclaré leur

activité dans ce site en 2014 ne travaillent pas si près de la côte en réalité. Cependant, cette information peut signifier qu'ils y sont présents certaines années, cette information sera donc à vérifier.

➤ Caractéristiques techniques du navire moyen

2013	Puissance moyenne (kW)	Jauge moyenne (UMS)	Longueur moyenne (m)	Effectif à bord
SIH	127	8	9,7	2,5
CRPN	149	6,29	9,17	2,2

2014	Puissance moyenne (kW)	Jauge moyenne (UMS)	Longueur moyenne (m)	Effectif à bord
SIH géol	173	17	11,5	2,8
SIH non géol	127	7	9,4	2,2
SIH	150	12	10,45	2,5
Avec VMS	263,6	55,282	15,343	4,14
Sans VMS	120,93	5,945	8,91	2
CRPN	677	22	11,3	3,07

Tableau 19 : Caractéristiques techniques du navire moyen pour le site « Anse de Vauville »

Concernant les navires non géolocalisés, on se trouve dans le même ordre de grandeur pour les caractéristiques moyennes des navires. Les caractéristiques moyennes des navires géolocalisés (pour l'année 2014) sont largement supérieures pour les données Valpena ; c'est probablement lié à un biais dû à une sur déclaration dans cette zone de plus gros navires. Ces derniers ont déclaré avoir travaillé dans le site alors qu'en réalité ils travaillent plus au large.

➤ Catégories de longueur

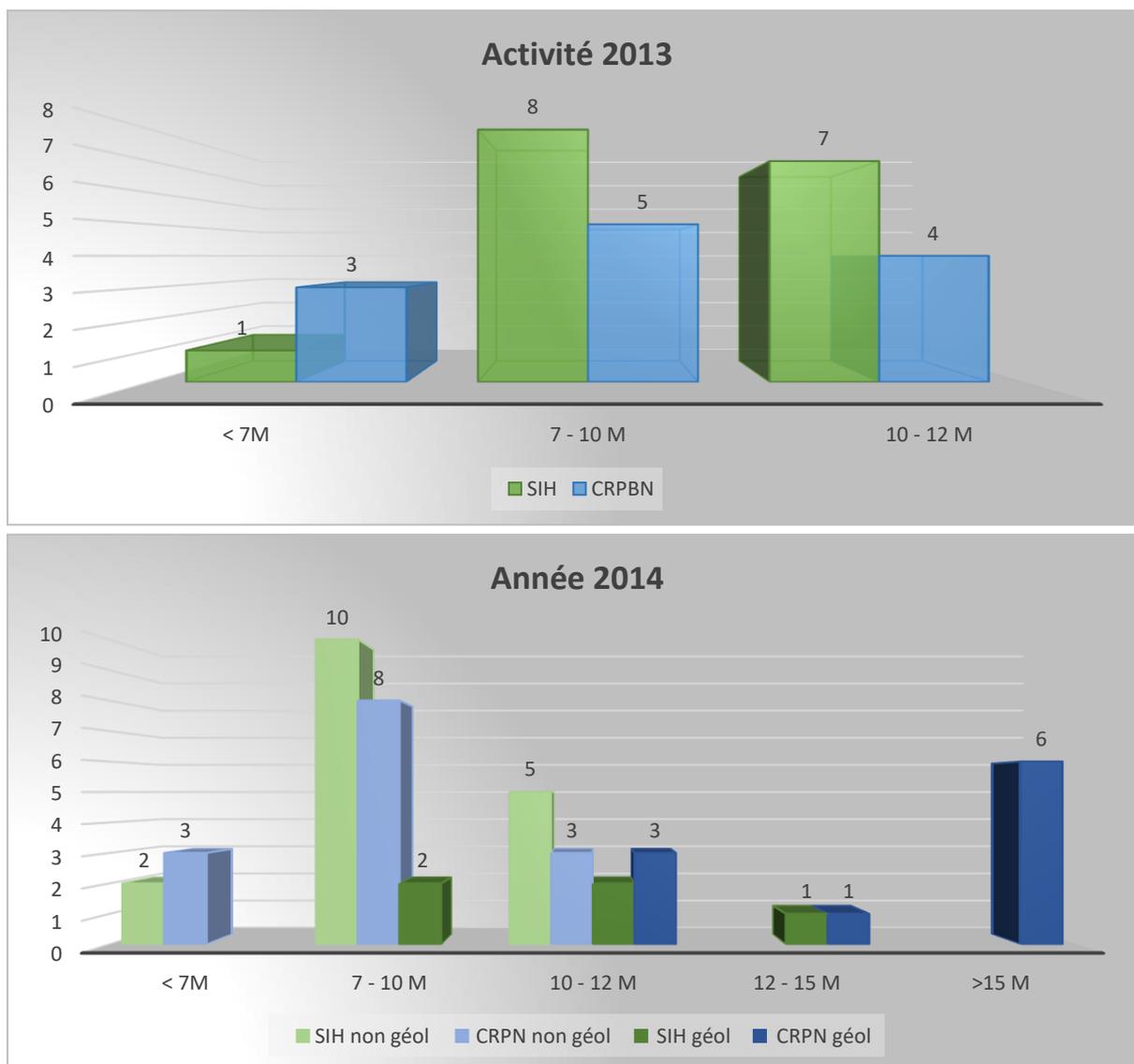


Figure 26 : Catégories de longueur des navires fréquentant le site Natura 2000 « Anse de Vauville »

On constate que globalement, sur les deux années, les effectifs sont relativement similaires pour les deux bases de données, on a bien une cohérence permettant d'identifier les flottilles fréquentant ce site. Par ailleurs, en 2014, les données Valpena affichent 6 navires de plus de 15 m qui fréquentent ce site, il est fort probable que ce soit lié à de la « sur-déclaration ».

➤ Synthèse des flottilles

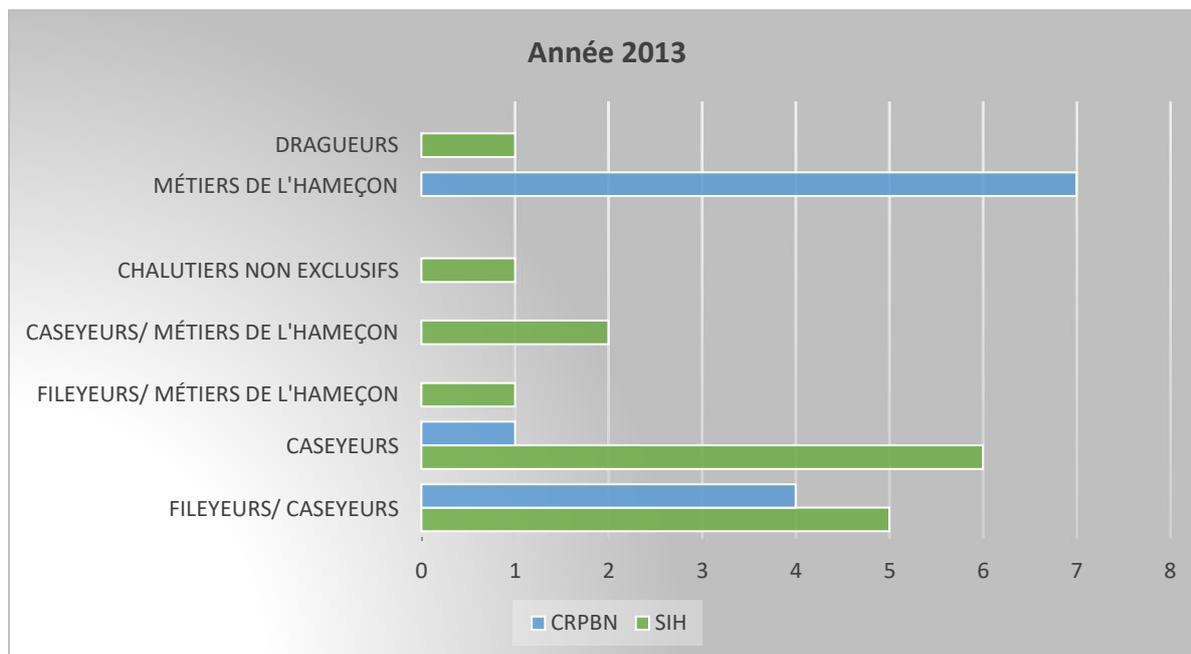
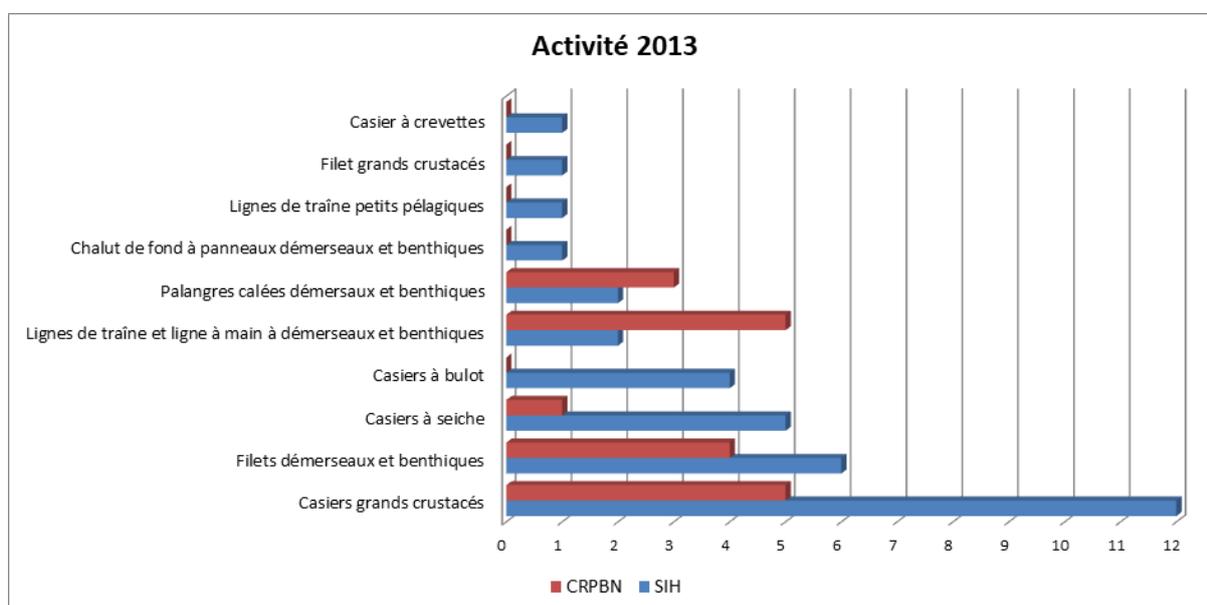


Figure 27 : Effectifs par flottilles pour le site Natura 2000 « Anse de Vauville » (en nombre de navires)

Diverses flottilles ont été identifiées pour cette analyse. On observe ici des différences importantes entre les flottilles identifiées : seuls les fileyeurs/ caseyeurs sont présents dans des effectifs similaires en 2013 et ils sont deux fois plus élevés pour le SIH en 2014. Il sera nécessaire d'identifier l'origine de ces différences.

➤ Synthèse des métiers



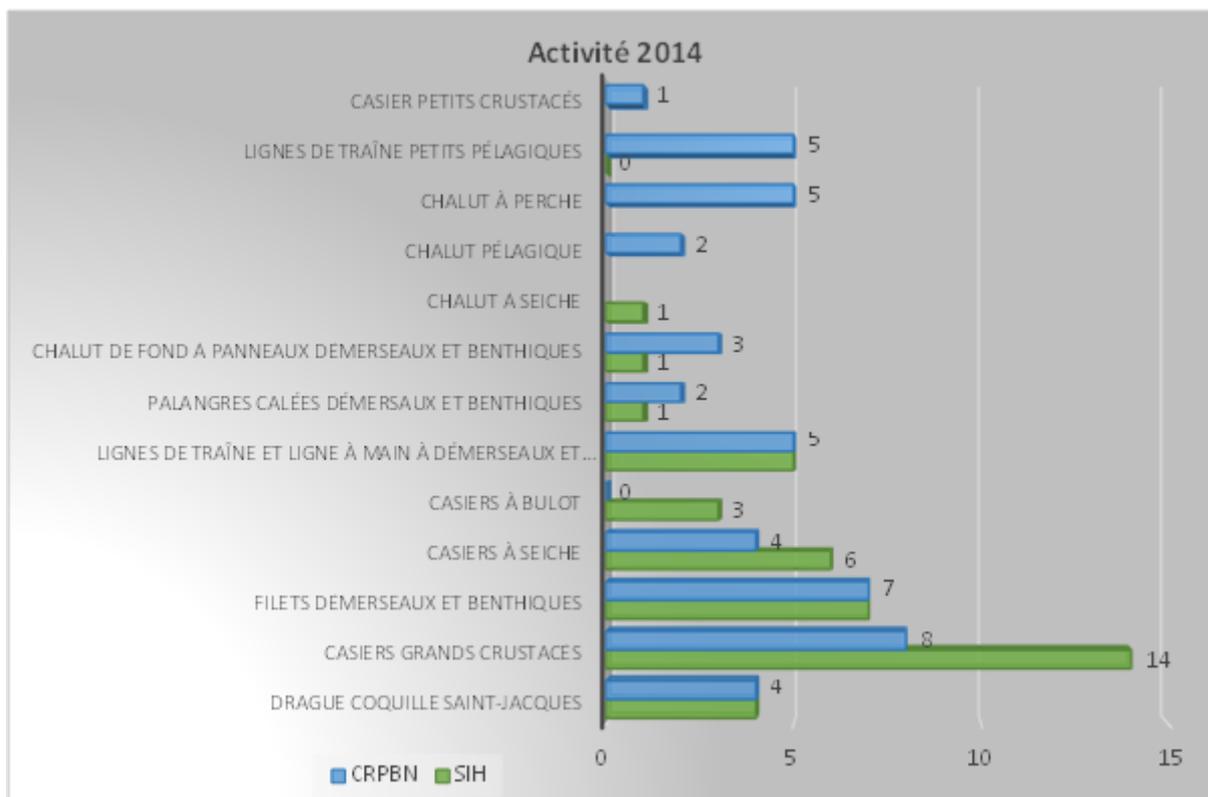


Figure 28 : Métiers pratiqués sur le site Natura 2000 « Anse de Vauville » (en nombre de navires)

L'identification des métiers permet de mieux cibler l'origine des différences entre les flottilles SIH et Valpena. On voit ici qu'en 2013, les données SIH permettent d'identifier plus de métiers différents comme les casiers à bulot ou à crevettes, le filet à grands crustacés, etc. il est probable que ces métiers soient pratiqués dans le carré statistique mais à l'extérieur du site ; cela expliquerait qu'ils n'aient pas été identifiés lors des enquêtes Valpena. En 2014, les différences sur les chalutiers sont liées aux navires géolocalisés identifiés dans Valpena. La présence de lignes de traîne à petits pélagiques pour Valpena peut-être liée à une différence d'interprétation des données.

➤ Ports d'exploitation des navires fréquentant la zone

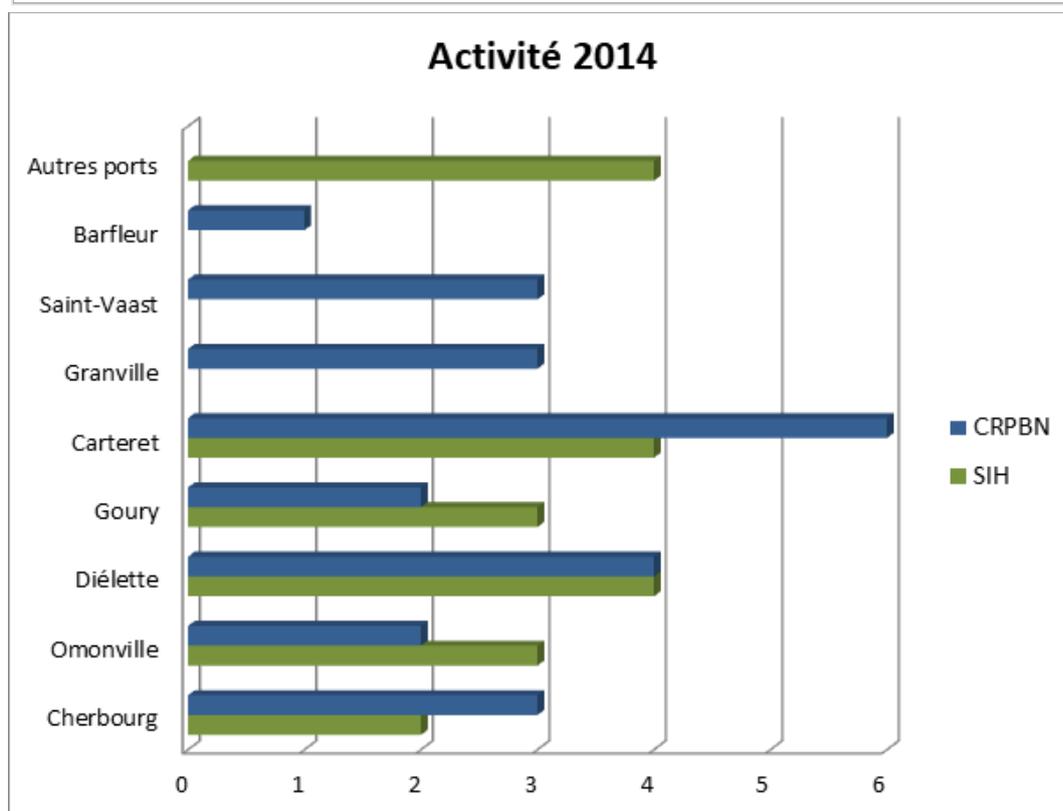
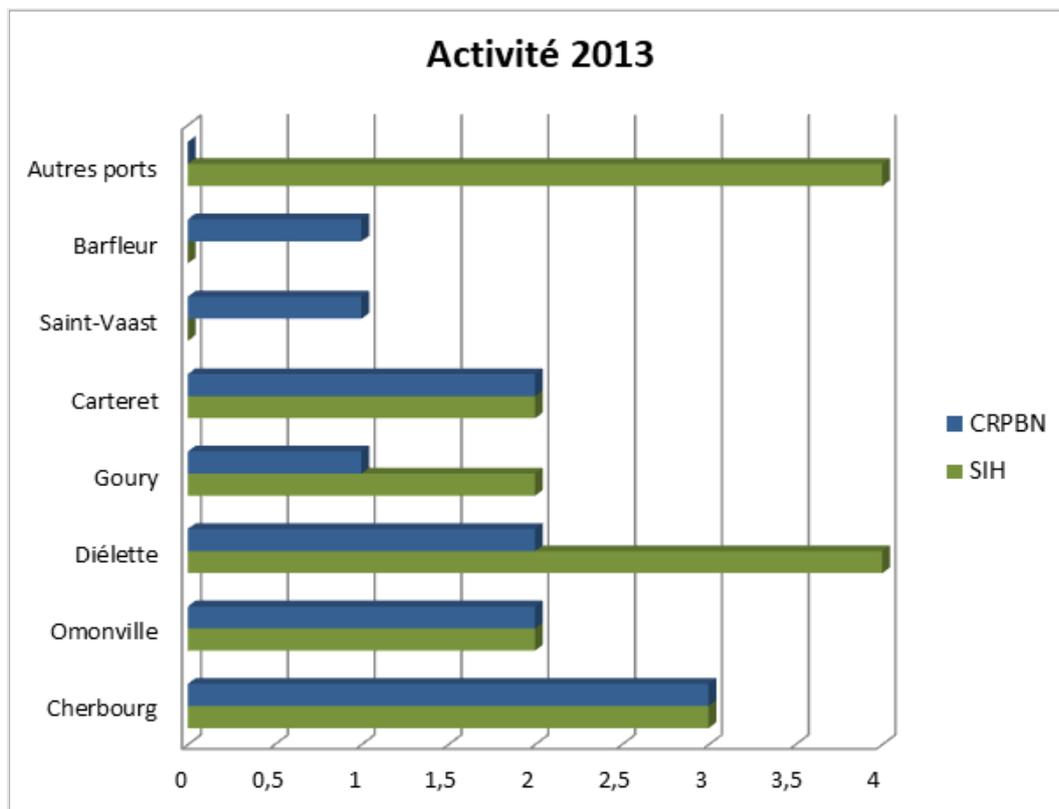


Figure 29 : Ports d'exploitation des navires fréquentant le site Natura 2000 « Anse de Vauville »

On observe que globalement ce sont des ports similaires qui ont été identifiés comme ports d'exploitation des navires fréquentant le site. Les effectifs par ports semblent cohérents entre les deux jeux de données. Les

quelques différences peuvent s'expliquer par les confusions entre ports d'attache et ports d'immatriculation. Par ailleurs les données du CRPMEM de Normandie permettent d'identifier plus de ports car les ports de 1 navire ont été regroupés dans la catégorie « autres ports » pour les données SIH. Les ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Granville (identifiés dans les données Valpena 2014) hébergent probablement les navires qui ont sur-déclaré dans cette zone.

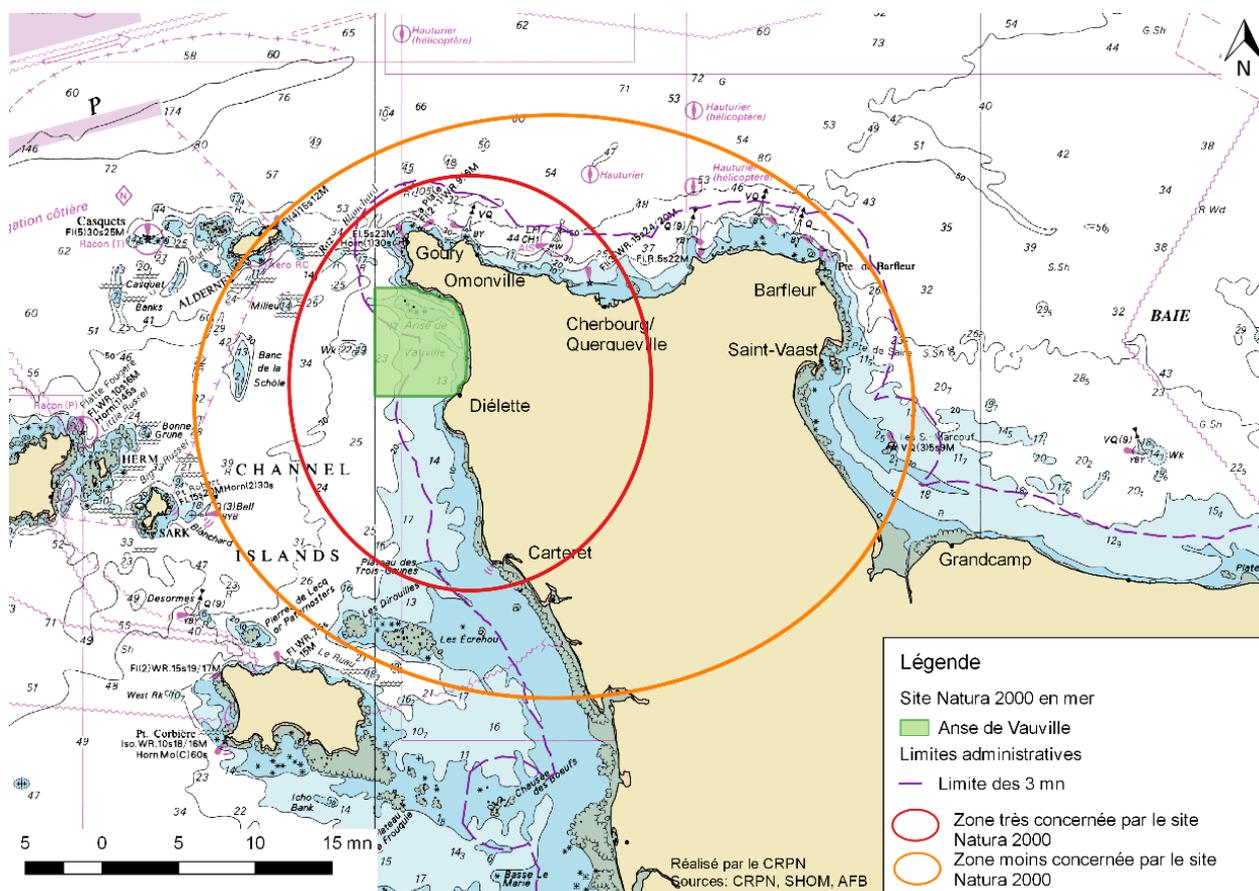


Figure 30 : Ports de pêche concernés par le site Natura 2000 « Anse de Vauville »

➤ Validité des données Valpena pour l'année d'activité 2013

Ce site Natura 2000 en mer est situé au niveau de la pointe de La Hague ; il comprend un port de pêche : Diélette. Ce port abrite de petits navires côtiers, aussi nous pouvons considérer que les navires basés dans ces ports travaillent tous dans le site Natura 2000 en mer. Par ailleurs, les ports de Cherbourg, Omonville-La-Rogue, Gouy et Carteret, situés en périphérie directe du site, abritent une partie de leurs flottilles côtières qui fréquente ce site. Enfin, les ports de Barfleur et Saint-Vaast-la-Hougue ont été identifiés comme abritant des unités fréquentant ce site ; il s'agit de navires plus gros travaillant sur ce site de manière marginale. De manière générale, les navires de ces deux ports ne travaillent pas dans l'Anse de Vauville. Il est possible que quelques navires de Granville fréquentent également ce site de manière occasionnelle, cependant, ces derniers n'ont pas été enquêtés dans le cadre de Valpena pour l'année d'activité 2013.

Port	Type d'art	Effectif Vauville	Nb total navires	Nb enquêtes Valpena	Tx enquête Valpena
Barfleur	PP	1	24	8	33%
Carteret	AA	3	3	3	100%
	PP	2	15	8	53%
Cherbourg	PP	3	12	7	58%
Diélette	PP	2	7	2	29%
Goury	PP	1	3	1	33%
Omonville-la-Rogue	PP	2	5	3	60%
Saint-Vaast-la-Hougue	PP	1	22	7	32%

Tableau 20 : Estimation de la validité des données Valpena pour l'année 2013 (AA : Actif-Actif ; PP : Passif-Passif)

On constate ici que les taux d'enquêtes pour les ports les plus proches du site sont relativement élevés dans la plupart des cas (> 50%) ; seuls ceux des ports de Diélette et Goury sont plus faibles, ce qui peut entraîner une sous-estimation des effectifs fréquentant ce site. Cependant, cela ne doit pas fausser les caractéristiques moyennes ni l'identification des métiers pratiqués. Le fait que les ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur aient un faible taux d'enquête n'a pas vraiment de conséquences sur la fréquentation de ce site.

V.1.1.2 Conclusion

On constate ici que les deux jeux de données sont relativement similaires en ce qui concerne les effectifs et les caractéristiques des flottilles. L'effectif de navires géolocalisés de la base de données Valpena est, quant à lui, fortement supérieur à celui de la base de données SIH pour l'année d'activité 2014. Il s'agit probablement d'une sur-déclaration des plus gros navires liée à la technique d'enquête Valpena, basée sur des données déclaratives. Les caractéristiques techniques des navires sont relativement similaires pour les deux bases de données.

En ce qui concerne les imprécisions au sujet des métiers pratiqués, il s'agit peut-être de différences au niveau de la construction de la base de données. Enfin, concernant les métiers, les différences sont essentiellement sur les métiers des navires non équipés de VMS. La méthodologie SIH se fait à partir des logbooks, à l'échelle des carrés statistiques ; il s'agit donc de données portant sur des zones beaucoup plus larges que les sites eux-mêmes. Cela peut entraîner des biais assez importants, en particulier pour les navires côtiers qui sont polyvalents et pratiquent des métiers différents sur des zones très localisées. Afin d'éviter de se baser sur des données biaisées, il sera nécessaire de trouver la cause de ces différences lors de la réalisation du diagnostic socio-économique.

Ces différences dans les données peuvent entraîner des biais pour la réalisation de l'étude socio-économique. La flottille étant majoritairement constituée de navires non géolocalisés, il faudra être vigilant sur les risques de lacunes dans les données économiques dont nous disposons sur ce site. Certaines petites unités pratiquent la vente directe, ce qui ne nous permet pas de connaître précisément les quantités débarquées ni le chiffre d'affaire lié à la pêche réalisée sur le site.

Malgré ces quelques divergences, les deux sources de données présentent des flottilles ayant des caractéristiques similaires. Des points resteront cependant à vérifier plus précisément lors de l'étude socio-économique, en particulier concernant les effectifs fréquentant ce site.

V.1.2 Banc et récifs de Surtainville

V.1.2.1 Description de la flotte

➤ Caractéristiques techniques cumulées

2013	Nombre de navires	Puissance totale (Kw)	Jauge totale (U.M.S)
SIH géol	4	761	162
SIH non géol	69	7460	331
SIH	73	8221	493
VMS	3	589	90,29
Sans VMS	14	1443	73,42
CRPN	17	2032	163,71

2014	Nombre de navires	Puissance totale (Kw)	Jauge totale (U.M.S)
SIH géol	5	719	89
SIH non géol	17	1817	114
SIH	22	2536	203
VMS	10	2636	552,82
Sans VMS	28	3348	195,92
CRPN	38	5984	748,74

Tableau 21 : Caractéristiques de la flottille fréquentant le site « Banc et récifs de Surtainville » pour l'année d'activité 2013

On observe de fortes différences d'effectifs entre les deux bases de données pour l'année d'activité 2013. Cela s'explique probablement par le faible taux d'enquêtes Valpena (38%) qui entraîne une sous-estimation de l'activité. Par ailleurs, le site « Banc et Récifs de Surtainville » se trouve à cheval entre deux carrés statistiques : le 27 E7 et le 27 E8, représentant une grande étendue fréquentée par des navires côtiers ; les données SIH sont donc probablement significativement surestimées. En 2014, les tendances s'inversent et les écarts sont moins importants. On a alors des effectifs près de deux fois plus importants pour la base de données Valpena.

Il est à noter que les données SIH sont considérées comme très précises concernant les navires géolocalisés alors que les données Valpena sont issues d'enquêtes déclaratives et peuvent faire l'objet d'une « sur-déclaration ». Nous pourrions supposer que c'est le cas ici et que les gros navires ayant déclaré leur activité dans ce site en 2014 ne travaillent pas si près de la côte en réalité. Cependant, cette information peut signifier qu'ils y sont présents certaines années, cette information sera donc à vérifier.

En ce qui concerne les données pour les navires non équipés de VMS, Cette information peut être due à une approximation de la part du SIH étant donné que les petites unités y sont plus difficiles à localiser. Il sera cependant nécessaire d'identifier l'origine de cet écart entre les données.

➤ Caractéristiques techniques du navire moyen

2013	Puissance moyenne (kW)	Jauge moyenne (UMS)	Longueur moyenne (m)	Effectif à bord
SIH géol	190	40	13,5	3,3
SIH non géol	108	5	8,5	2,3
SIH	149	22,5	11	2,8
VMS	196,3	24,5	12,7	3,3
Sans VMS	103	6,45	9,29	2,3
CRPN	149,7	15,5	11,0	2,8

2014	Puissance moyenne (kW)	Jauge moyenne (UMS)	Longueur moyenne (m)	Effectif à bord
SIH géol	144	18	11,5	2,8
SIH non géol	107	7	9,6	2,5
SIH	125,5	12,5	10,55	2,65
VMS	263,6	55,28	15,34	4.1
Sans VMS	119,57	6,99	9,54	2.6
CRPN	19	31,135	12,44	3.3

Tableau 22 : Caractéristiques techniques du navire moyen pour le site « Banc et récifs de Surtainville » pour l'année 2013

Concernant les navires non géolocalisés, on se trouve dans le même ordre de grandeur pour les caractéristiques moyennes des navires. Les caractéristiques moyennes des navires géolocalisés (pour l'année 2014) sont largement supérieures pour les données Valpena ; c'est probablement lié à un biais dû à une sur-déclaration dans cette zone de plus gros navires. Ces derniers ont déclaré avoir travaillé dans le site alors qu'en réalité ils travaillent plus au large.

➤ Catégories de longueur

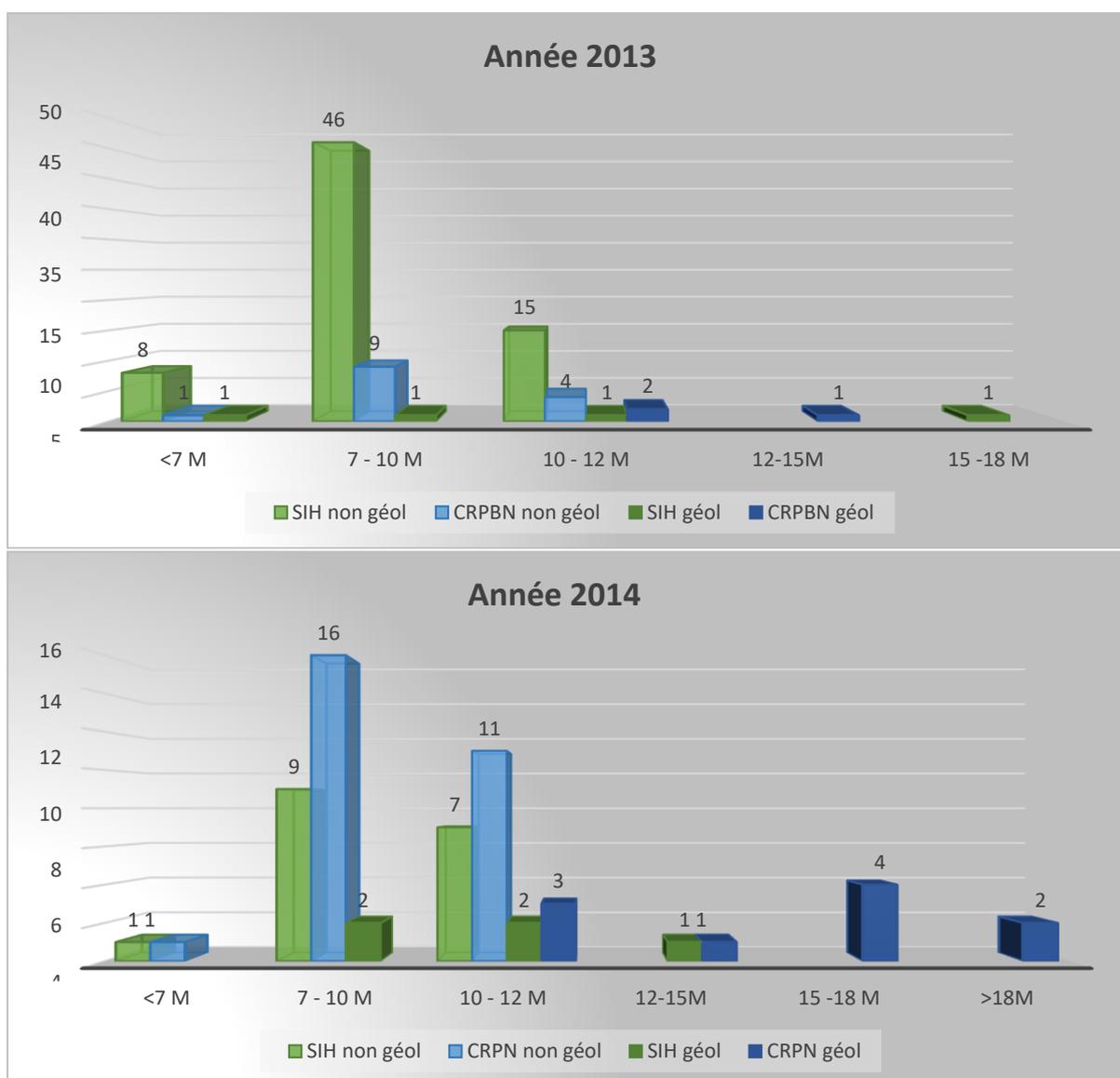


Figure 31 : Catégories de longueur des navires fréquentant le site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville »

En 2013, on observe de fortes différences d'effectifs entre les deux bases de données, tout particulièrement dans la classe des 7-10 m. Il s'agit donc d'une classe de petits navires côtiers pêchant généralement au casier près de la côte ouest du Cotentin, il est possible que ce graphique illustre le biais lié à l'analyse des navires non géolocalisés dans le cadre du SIH.

En 2014, les données sont plus cohérentes. On remarque cependant la présence de 6 navires géolocalisés de plus de 15 m appartenant à la base de données Valpena qui ne ressort pas dans les données SIH ; il s'agit là probablement d'un biais dû à une « sur déclaration » liée au fait qu'il s'agisse de données déclaratives.

➤ Synthèse des flottilles

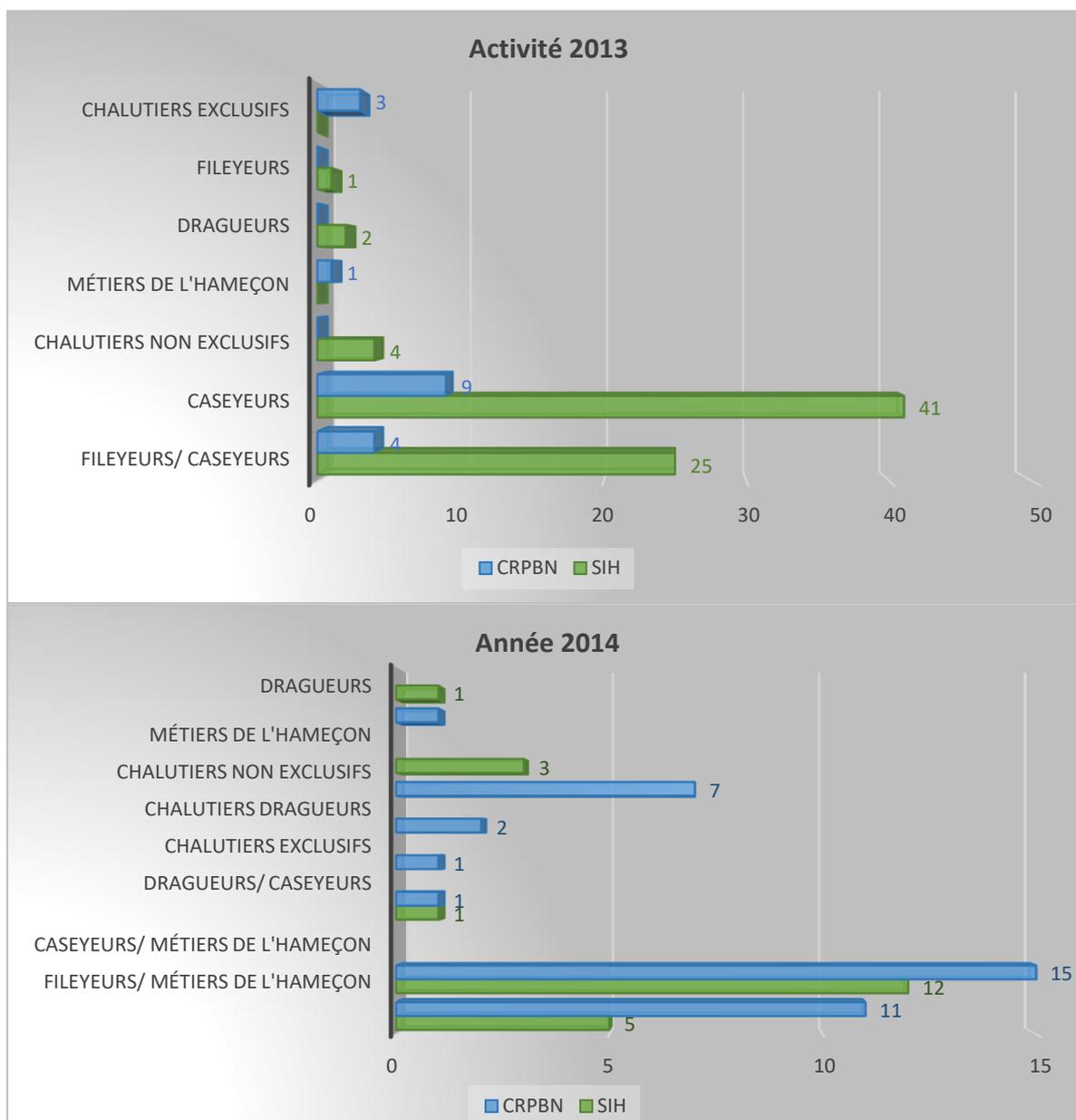


Figure 32 : Effectifs par flottilles pour le site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » (en nombre de navires)

Les données 2013 sont fortement biaisées par les effectifs incohérents des deux bases de données ; on peut cependant identifier les mêmes engins dans les deux bases de données. Les données pour l'année 2014 sont beaucoup plus cohérentes et on peut constater qu'elles sont comparables. Les quelques divergences peuvent être dues à des différences dans l'analyse des données.

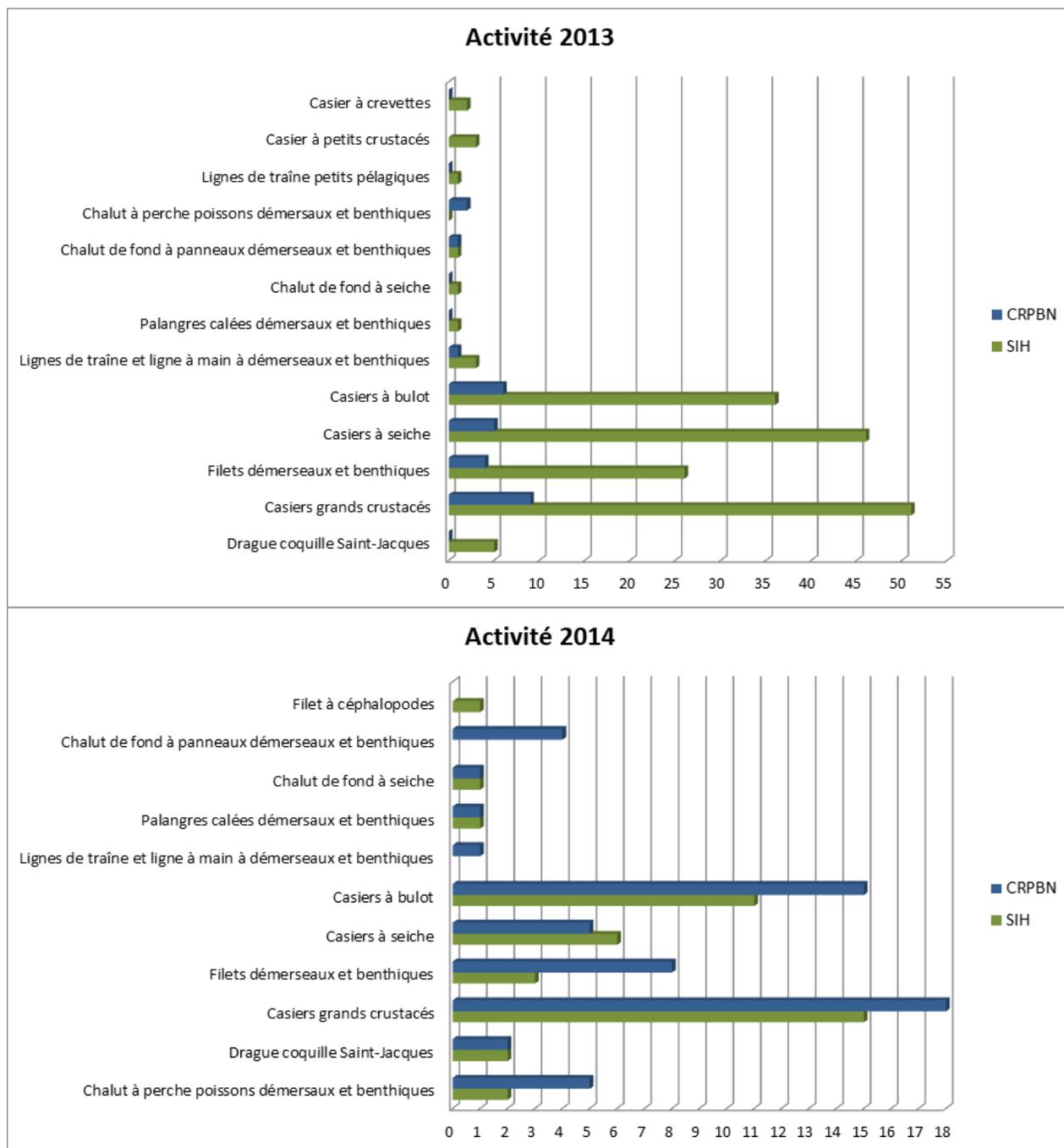


Figure 33 : Métiers pratiqués sur le site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » (en nombre de navires)

Les données 2013 ne sont pas exploitables. Cependant, on constate que les données 2014 présentent des métiers similaires pour les deux bases de données et ce, dans des effectifs cohérents.

➤ Ports d'exploitation des navires fréquentant la zone

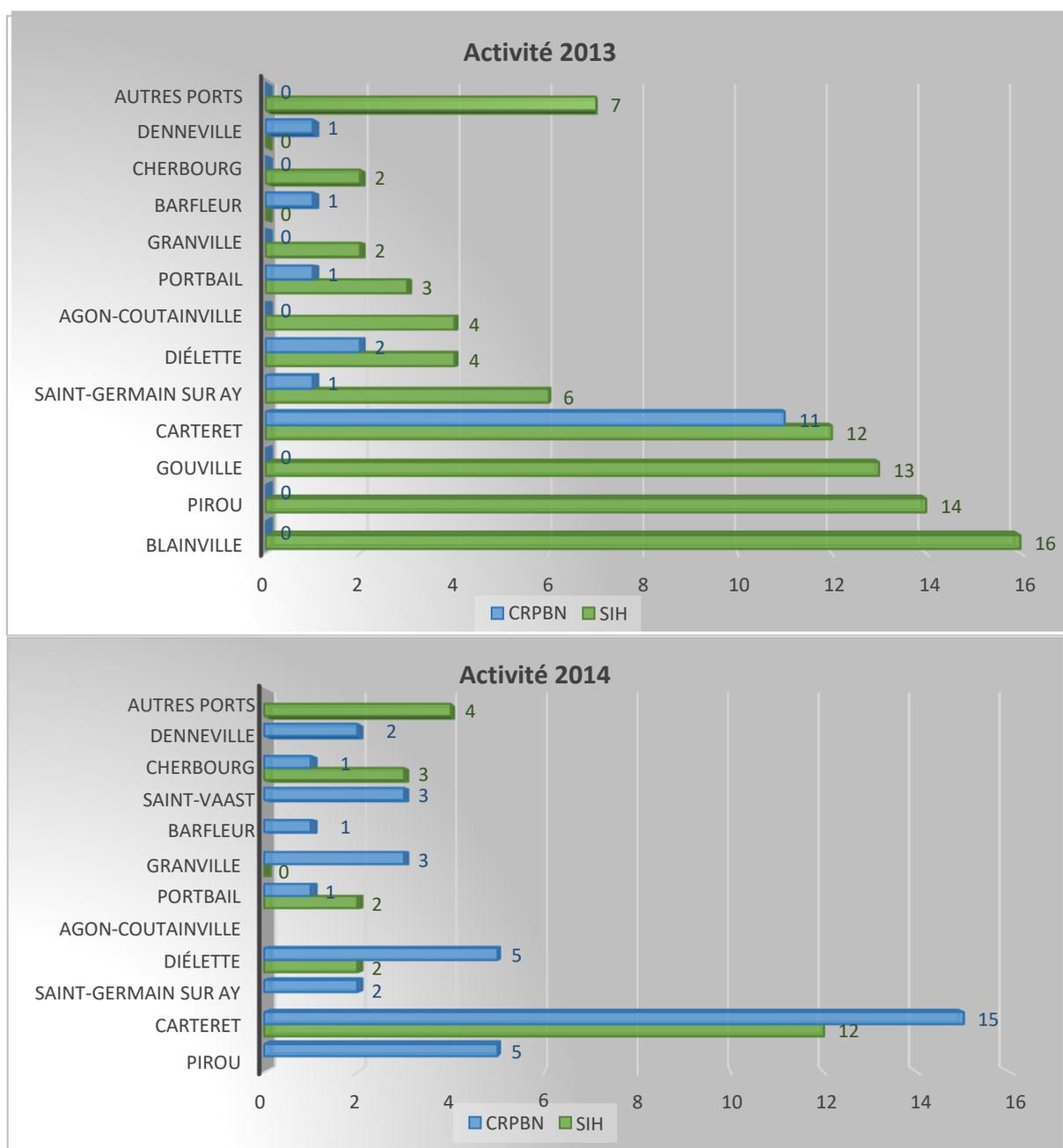


Figure 34 : Ports d'exploitation des navires fréquentant le site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville »

Les données 2013 présentent de fortes divergences mais la différence d'effectif entre les deux bases de données les rend inexploitable. Pour les données 2014, les données SIH ne renseignent pas les ports comportant 1 navire, on constate alors que les deux sources de données sont cohérentes en ce qui concerne les ports d'exploitation des navires.

➤ Validité des données Valpena pour l'année d'activité 2013

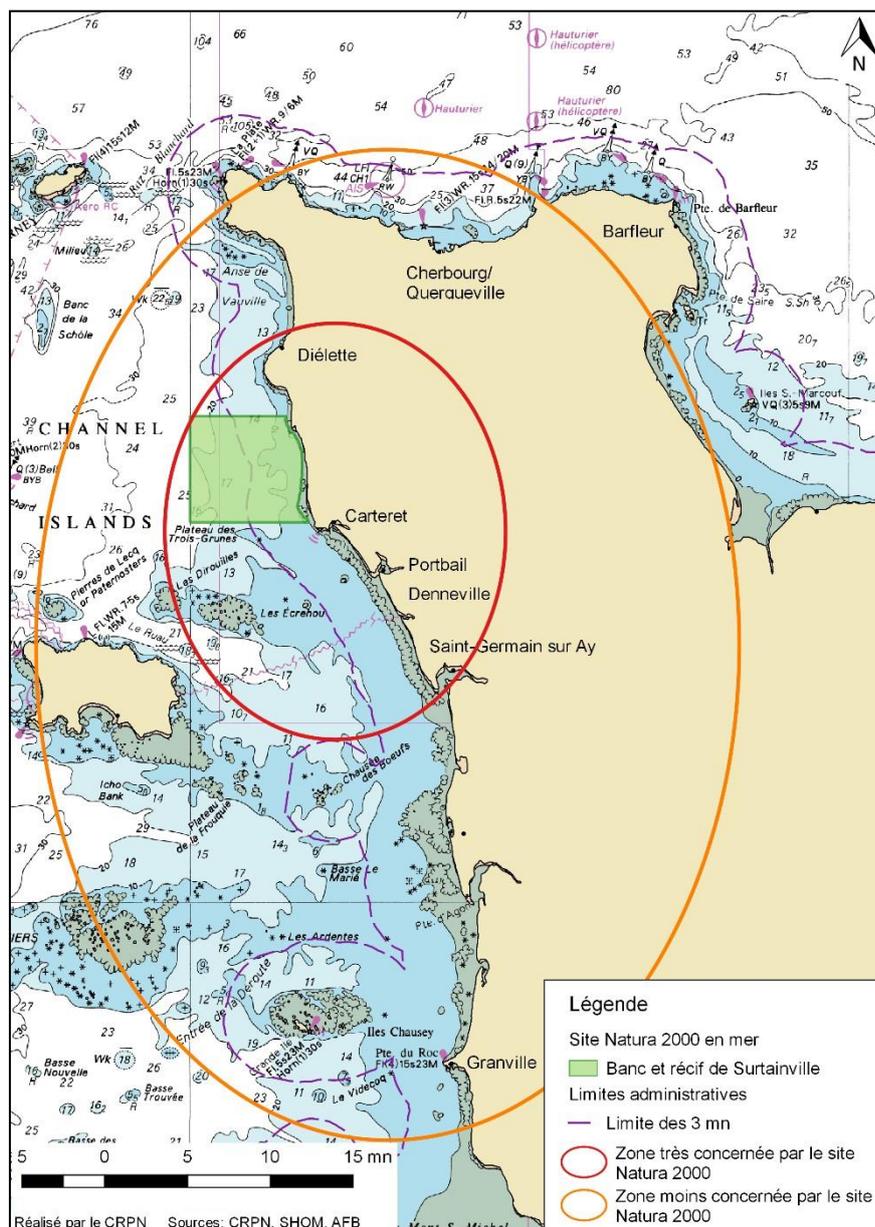


Figure 35 : Ports de pêche concernés par le site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville »

Ce site Natura 2000 en mer, situé au niveau de Surtainville, ne comprend pas de port de pêche mais se trouve quasiment accolé aux ports de Diélette et Carteret. Ces derniers abritent de petits navires côtiers, nous pouvons considérer que les navires basés là travaillent quasiment tous dans ce site Natura 2000 en mer. Par ailleurs, les ports de Portbail, Denneville et Saint-Germain-sur-Ày, situés en périphérie directe du site, abritent une partie de leurs flottilles côtières qui fréquente ce site. Le port de Barfleure a été identifié comme abritant des entités fréquentant ce site ; il s'agit d'un navire plus gros travaillant occasionnellement sur ce site. Il est probable que quelques navires de Granville fréquentent également ce site de manière assez marginale, cependant, ces derniers n'ont pas été enquêtés dans le cadre de Valpena pour l'année d'activité 2013.

Port	Type d'art	Effectif Surtainville	Nb total navires	Nb enquêtes Valpena	Tx enquête Valpena
Barfleur	PP	1	24	8	33%
Carteret	AA	3	3	3	100%
	PP	8	15	8	53%
Denneville	PP	1	4	1	25%
Diélette	PP	2	7	2	29%
Portbail	PP	1	2	2	100%
Saint-Germain	PP	1	6	3	50%

Tableau 23 : Estimation de la validité des données Valpena pour l'année 2013

On constate ici que le taux d'enquêtes pour les ports les plus proches du site est relativement élevé dans la plupart des cas (> 50%) ; seuls les ports de Diélette et Denneville présentent un taux d'enquêtes plus faible, cela peut entraîner une sous-estimation des effectifs fréquentant ce site. Il est possible que les effectifs soient légèrement abaissés pour ces ports mais cela ne doit pas fausser les caractéristiques moyennes ni l'identification des métiers pratiqués. Le fait que les ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur aient un taux d'enquête faible n'a pas vraiment de conséquences sur la fréquentation de ce site.

V.1.2.2 Conclusion

On constate ici que les deux jeux de données sont relativement comparables en ce qui concerne les effectifs et les caractéristiques des flottilles pour l'année 2014. Les données 2013 ne seront pas utilisables en l'état pour la réalisation du diagnostic socio-économique. L'effectif de navires géolocalisés de la base de données Valpena est, quant à lui, fortement supérieur à celui de la base de données SIH. Il s'agit probablement d'une sur-déclaration des plus gros navires liée à la technique d'enquête Valpena, basée sur des données déclaratives. Les caractéristiques techniques des navires sont relativement similaires pour les deux bases de données.

En ce qui concerne les imprécisions au sujet des métiers pratiqués, il s'agit peut-être de différences au niveau de la construction de la base de données. Enfin, concernant les métiers, il y a très peu de différences entre les deux bases de données. Les données 2014 sont donc parfaitement utilisables pour la réalisation du diagnostic socio-économique.

Ces décalages dans les données peuvent entraîner des biais pour la réalisation de l'étude socio-économique. La flottille étant majoritairement constituée de navires non géolocalisés, il faudra être vigilant sur les risques de lacunes dans les données économiques dont nous disposons sur ce site. Certaines petites unités pratiquent la vente directe, ce qui ne nous permet pas de connaître précisément les quantités débarquées ni le chiffre d'affaire lié à la pêche réalisée sur le site.

Malgré ces quelques divergences, les deux sources de données présentent des flottilles ayant des caractéristiques similaires. Des points resteront cependant à vérifier plus précisément lors de l'étude socio-économique ; en particulier concernant les effectifs fréquentant ce site.

V.1.3 Bilan pour les deux sites

Cette étude comparative nous a permis de constater quelques différences entre les deux bases de données. Elles concernent essentiellement les navires non géolocalisés pour l'année 2013, dont les effectifs sont supérieurs pour la base de données SIH, tout particulièrement pour le site Banc et récifs de Surtainville où le nombre de navires non géolocalisés est près de 5 fois supérieur pour la base de données SIH. Il y a également des différences pour les navires géolocalisés mais ici, ce sont les effectifs issus de la base de données Valpena qui sont supérieurs. Dans ces deux cas, on peut supposer à de la surestimation liée à des imprécisions dans la collecte de données.

En ce qui concerne les navires non géolocalisés, les différences d'effectifs peuvent être très importantes, les raisons peuvent être diverses :

- Non exhaustivité des données pour Valpena : 38% de la flottille a été enquêté pour l'activité 2013, ce qui peut entraîner une sous-estimation des effectifs. Cependant, les effectifs de 2014 doivent se rapprocher de la

réalité étant donné que les enquêtes sont considérées comme étant exhaustives avec un taux d'enquête de 82%. Le fait que ces données soient déclaratives peut entraîner des biais : en effet on constate que, sur l'ensemble des sites, les navires géolocalisés sont plus nombreux dans le cadre de Valpena : il s'agit probablement de « sur déclaration » de la part des patrons.

- Manque de précision des données SIH : les données SIH pour les navires non géolocalisés sont regroupées à l'échelle de carrés statistiques. Par exemple, dans le cas du site Natura 2000 de Banc et récifs de Surtainville, il s'agit des carrés 27 E7 et 27 E8 ; ce dernier comprend toute la côte du Cap de Carteret au Havre de la Sienne, les données prennent donc tous les navires côtiers en compte. Cela peut expliquer les différences d'effectifs avec Valpena dont les déclarations se font sur des mailles de 3 MN de côté, donc beaucoup plus précises.

D'après la carte ci-dessous, on constate que le rectangle statistique du site « Banc et récifs de Surtainville » est également présent sur le site « Baie de Seine occidentale ». Or ce ne sont pas nécessairement les mêmes navires qui travaillent sur ces sites et les activités y sont probablement différentes. Cela peut donc biaiser cette analyse. C'est probablement le cas pour l'année d'activité 2013 mais il semblerait que les données 2014 soient plus cohérentes, ce paramètre sera donc à vérifier.

Par ailleurs, les fiches SIH proposent une analyse socio-économique. En ce qui concerne les navires côtiers de ces sites, beaucoup pratiquent la vente directe sans passer par la criée. Ces éléments ne sont pas pris en compte dans l'analyse SIH, constituant ici un biais important. L'utilisation de ces données semble donc compromise pour l'étude socio-économique liée à la démarche Natura 2000.

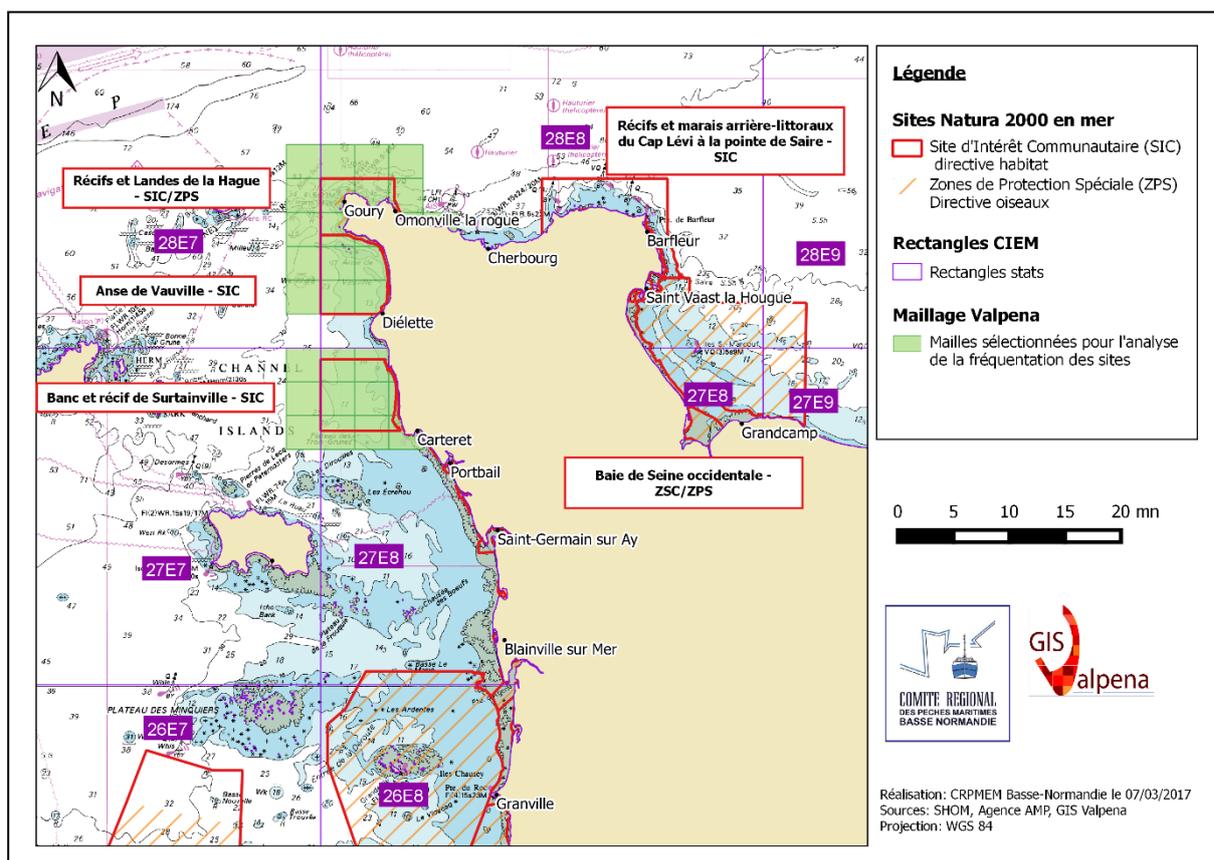


Figure 36 : Surfaces concernées par les rectangles CIEM et mailles Valpena

V.1.4 Récapitulatif

Année d'activité 2013	Récifs et Landes de La Hague et Landes et Dunes de La Hague		Anse de Vauville		Banc et récifs de Surtainville	
	VMS	Sans VMS	VMS	Sans VMS	VMS	Sans VMS
Divergences	Faibles	Faibles	-	Faibles	Faibles	Très fortes
Sous-estimation des enquêtes Valpena	Peu probable	Peu probable	Peu probable	Peu probable	Probable	Probable
Imprécision des données Valpena concernant les grosses unités	?	-	?		?	
Imprécisions sur les données concernant les petites unités (SIH)	-	?	-	?	-	Probable
Imprécisions liées à la taille des rectangles statistiques	-	Non	-	?	-	Probable
Utilisation des fiches pour l'étude Socio-économique	À vérifier	À vérifier	Pas de fiche actuellement	À vérifier	Non	Non

Année d'activité 2014	Récifs et Landes de La Hague et Landes et Dunes de La Hague		Anse de Vauville		Banc et récifs de Surtainville	
	VMS	Sans VMS	VMS	Sans VMS	VMS	Sans VMS
Divergences	Fortes	Moyennes	Moyennes	Faibles	Faibles	Faibles
Mauvaise estimation des données Valpena	Sous-estimation ?	Sur-estimation ?	Peu probable	Peu probable	Peu probable	Peu probable
Imprécision des données Valpena concernant les grosses unités	Probable	-	Probable		Probable	
Imprécisions sur les données concernant les petites unités (SIH)	-	?	-	?	-	Peu probable
Imprécisions liées à la taille des rectangles statistiques	-	Peu probable	-	Probable	-	À vérifier
Utilisation des fiches pour l'étude socio-économique	À vérifier	À vérifier	À vérifier	À vérifier	À vérifier	À vérifier

V.2 Annexe 2 : Formulaire utilisés pour déterminer la fréquentation des sites

Les enquêtes ont été menées sous forme d'entretiens ouverts, visant à identifier la perception que l'utilisateur avait des sites. Ces entretiens ont été complétés par des cartes où les usagers indiquaient leurs pratiques ainsi que leur saisonnalité.

Structures de loisirs

			
---	---	--	---

Guide d'entretien pour les structures de loisirs

Guide à destination des structures de loisirs telles que écoles de voiles, de surf, associations de parapente, associations de plaisanciers, etc.

Nom - Prénom	
Structure représentée	
Activité(s) encadré(e)s	
Nombre d'adhérents à l'année	
Fréquentation estivale	
Locations	
Nombre de stagiaires	
Autre	

1/ Perception de Natura 2000 par l'utilisateur :

Quelles sont ses connaissances au sujet de Natura 2000 mer ? Son fonctionnement ?
En a-t-il entendu parler avant ? Par qui ?
Quel est selon lui le but de Natura 2000 en mer ?
Qu'attend-il de Natura 2000 en mer ?

2/ Perception du site par l'utilisateur :

Qu'est-ce le site représente pour lui ?
Quelles sont ses qualités ? ses défauts ?
Quelles améliorations, d'un point de vue écologique ?

3/ Fréquentation du site par l'utilisateur :

L'utilisateur fréquente-t-il régulièrement le site ? Depuis combien de temps le fréquente-il ?
Quel(s) usage(s) ?
Pourquoi ce site ?
Description de la pratique encadrée par l'utilisateur (zone, période, engin de pêche...)
Cartographier la zone fréquentée et indiquer la période de fréquentation et la durée annuelle

Pêcheurs professionnels



Enquête activités de pêche

Date d'enquête :

Nom - Prénom	
Nom du navire	
Immatriculation	
Métiers pratiqués	
Mois d'inactivité	

1/ Perception de Natura 2000 en mer (fonctionnement, finalité, expérience via d'autres sites, attentes)

2/ Perception du site par l'utilisateur (qualités, défauts, intérêts particuliers, choses à améliorer)

3/ Fréquentation du site par l'utilisateur :

Activité du bateau (tableau + carte)

Métier	Mois	% Chiffre d'affaires	% pratique sur le site (temps)	% pratique sur le site (CA)

Evolutions ressenties sur les 10 dernières années

Il y a-t-il eu des changements de pratiques de pêche (métiers, périodes, ...) ? Si oui, pourquoi ?

Quelle a été l'évolution du nombre de navires ? Dans votre port ? à l'échelle régionale ?

Autres navires présents sur le site

Quels sont les autres navires (normands, bretons, étrangers) qui viennent sur les sites ?

Port d'origine	Nombre	Période (mois)	Métiers pratiqués

V.3 Annexe 3 : Observatoire de la fréquentation

À partir de points de vue permettant de voir une majeure partie du site, il s'agit d'étudier la fréquentation du secteur, d'identifier la répartition spatiale des activités, de suivre leur évolution au cours d'un cycle de marée ainsi que d'identifier la saisonnalité des activités présentes sur le site.

Cette méthodologie permet également une analyse comportementale afin d'identifier la nature des pratiques sur le site. La méthodologie utilisée ici reprend celle utilisée pour l'étude des sites baie de Seine occidentale en 2012 et baie de Seine orientale en 2014.

Ce travail d'observation permet d'évaluer la fréquentation du site à un instant T. Il a été mené à des fréquences moyennes mensuelles lors de l'élaboration du DOCOB, en particulier en 2019, année dédiée au diagnostic écologique et socio-économique des sites. Ses résultats seront donc partiels et devront être manipulés avec précaution. Ils apporteront toutefois un premier diagnostic des activités saisonnières en mer existantes sur ces sites qui pourra être renforcé par la suite dans le cadre d'un observatoire des activités au regard des actions de suivis qui figureront dans le DOCOB.

V.3.1 Informations recherchées

Localisation des embarcations (sur le site, évolution de leur trajectoire), caractéristiques (bateau de pêche, de plaisance, transport maritime...), activité (mouillage, en action de pêche, promenade, transit vers les anglo-normandes...).

Le but de la démarche est d'identifier la fréquentation du site, son évolution au long de l'année et quel est l'usage qui en est fait (zone de transit, zone de pratique de l'activité, etc.). Il n'est pas question de quantifier l'activité mais plutôt d'identifier et de caractériser les activités présentes et leur localisation

V.3.2 Points d'observation

Pour chacun des deux sites, il est nécessaire de définir des points d'observation qui permettent d'identifier l'activité présente sur le site. Ils doivent donc offrir une vue la plus exhaustive possible du site Natura 2000.

V.3.2.1 Anse de Vauville

Le point de vue du belvédère du Thot à Vauville permet d'observer l'ensemble du site. Il est situé en hauteur et dispose d'un parking. Malgré son éloignement du port Diélette (lieu du site qui présente le plus d'activité) il a donc été désigné comme point d'observation pour ce site. Par ailleurs, afin de mieux appréhender la fréquentation du site à proximité du port Diélette, un second point d'observation a été défini sur la digue de ce dernier.

V.3.2.2 Banc et récifs de Surtainville

Étant donné la morphologie de son trait de côte, il est impossible de trouver de point d'observation terrestre qui permette de visualiser l'ensemble du site. Il a donc été nécessaire d'en définir plusieurs ce qui a complexifié les modalités d'observation des activités sur ce site. 3 Point d'observation sont identifiés :

- En haut de la dune du Rozel afin d'observer la partie Nord du site
- En haut de la dune de Baubigny qui permet d'observer la partie centrale (et donc la majorité) du site
- La pointe de Carteret pour la partie sud et toute la partie maritime du site (l'idéal serait de se servir du phare comme point de vue)

Aucun de ces sites ne permet de se garer à proximité immédiate, ce qui rend les conditions d'observation plus complexes par mauvais temps (notamment pour la prise de notes).

V.3.3 Moyens humains et matériels

Moyens humains : Une personne par journée d'observation en période creuse (au printemps) et 2 personnes par journée d'observation en été.

Moyens matériels : consultation des radars si accès autorisé, jumelles et longue vue et grille de comptage à remplir.

V.3.4 Période

Afin d’avoir une image de la fréquentation pour chaque saison, la période de suivi était initialement prévue sur un an. Cependant, compte tenu de la faible fréquentation et du manque de moyens humains, il a été décidé de concentrer les observations sur la période allant de mars 2019 à septembre 2019.

V.3.5 Méthode de comptage

V.3.5.1 Postulat

Plusieurs types d’usagers de loisir sur le site peuvent être identifiés :

- Usagers locaux : parmi eux, les usagers qui utilisent ponctuellement le site en sortant plus ou moins régulièrement durant les beaux jours et les passionnés qui sortent toute l’année dès que les conditions météorologiques le permettent.
- Résidents secondaires : ces usagers sont présents surtout en période estivale ; c’est donc à ce moment qu’ils fréquentent le site.
- Touristes : il s’agit des personnes de passage, non originaires de la région qui sont présents pour la découvrir ; ces personnes sont plutôt présentes en période estivale et sont demandeuses d’expériences nouvelles.

Saison	Mois	Journées d’observation	Caractéristiques	Fréquentation supposée
Hiver	Janvier	1 par petit coefficient	Jours de courte durée Conditions difficiles (vent, mer plus forte) Froid et humidité	Seules quelques personnes continuent de sortir régulièrement (les usagers locaux)
	Février	0 (rattrapage de janvier si besoin)		
	Mars	1 par gros coefficient		
Printemps	Avril	1 gros coefficient (week-end de Pâques)	Allongement des journées Réchauffement de l’air et de l’eau Fin des tempêtes	Augmentation progressive : les bateaux sont remis en route et les premières sorties ont lieu
	Mai	1 par petit coefficient		
	Juin	1 par gros coefficient		
Eté	Juillet	1 par petit coefficient 1 par gros coefficient	Jours longs Conditions favorables : beau temps, belle mer Période de vacances	Période où la région est la plus fréquentée et où les conditions de navigation sont les meilleures Période où la fréquentation est supposée être la plus forte
	Août	1 par petit coefficient 1 par gros coefficient		
	Septembre	1 par petit coefficient		
Automne	Octobre	1 par gros coefficient	Raccourcissement des journées Retour du mauvais temps	Diminution de la fréquentation progressive jusqu’à octobre où il y a encore de belles journées puis mise en hivernage des bateaux
	Novembre	0 (rattrapage d’octobre si besoin)		
	Décembre	1 par petit coefficient		

Tableau 24 : Observatoire de la fréquentation. Conditions météorologiques saisonnières.

Les activités pratiquées sur le site sont variables en fonction des conditions (Tab. 1), par exemple, un surfeur va rechercher des vagues alors qu’un plaisancier va préférer une mer pas ou peu agitée avec une petite brise. De même, une personne voulant se rendre aux îles anglo-normandes cherchera plutôt un petit coefficient de marée pour éviter de trop forts courants alors qu’un pêcheur à pied se rendant aux Ecréhou partira par grand coefficient.

Nous pouvons donc supposer que la fréquentation de ces sites est variable en fonction de la saison et des conditions météorologiques et des activités pratiquées. Ces paramètres seront à prendre en compte lors de l’organisation des journées d’observation. Par ailleurs, ces sites se trouvent dans une zone où le marnage est important et où le coefficient de marée peut avoir un impact sur la fréquentation du site suivant l’activité de chacun. Ce paramètre est donc également à prendre en compte lors de l’identification de journées d’observation.

Le but de ce suivi est d’avoir un aperçu de la fréquentation tout au long de l’année, selon ce postulat, il serait intéressant d’adapter l’effort d’observation tout au long de l’année afin d’avoir une approche optimale. Il a donc été proposé de réduire le nombre d’observations en hiver, quand le site est moins fréquenté et où la visibilité

est plus faible et de le renforcer en période estivale quand la fréquentation est la plus forte et de le mener à des coefficients de marée distincts (coef. > 100 et <60) ce qui a permis de prendre en compte l'ensemble des activités en présence. Par ailleurs, ces données d'observation ont également été complétées par le travail d'enquêtes réalisé en parallèle.

V.3.5.2 Méthode de comptage

Selon la période de l'année et les horaires de marée, les comptages ont été réalisés sur la période d'accès aux ports de Diélette et Carteret. En période hivernale, la réalisation de 2 observations par points de comptage a été mise en œuvre dans la mesure du possible (elle a été réduite lorsque les horaires ne permettaient pas la réalisation de deux observations).

En période estivale, deux observateurs ont été mobilisés (un par site) afin de multiplier les comptages et d'en réaliser un maximum. La pression d'observation est donc renforcée durant cette période qui est la plus fréquentée de l'année. De même, la marée d'équinoxe en avril a été une journée fortement fréquentée.

Retranscription de l'information : localisation des navires par relevé de coordonnées radar ou jumelles et report sur carte SHOM papier ou numérique. Renseignement des informations dans un tableur. Un traitement final des données a été effectué via une retranscription cartographique.

V.3.5.3 Choix des journées d'observation

Il était important de prendre en compte les temps de trajets d'un point d'observation à un autre, ce paramètre peut s'avérer décisif dans la stratégie d'observation mise en œuvre.

	Camp Maneyrol	Le Rozel	Baubigny	Phare de Carteret
Camp Maneyrol		24 km 27 min	29 km 30 min	35 km 38 min
Le Rozel	24 km 27 min		12 km 13 min	19 km 20 min
Baubigny	29 km 30 min	12 km 13 min		10km 15 min
Phare de Carteret	35 km 38 min	19 km 20 min	10km 15 min	

Tableau 25 : durées de trajet entre les points d'observation (Source : Google maps)

Jour	Site(s)	Conditions / commentaires
19/03/19	Anse de Vauville Banc et récifs de Surtainville	- Temps couvert : Visibilité moyenne à mauvaise (< 4 MN pour la dernière observation) - 1 ^{ère} session : utilisée pour tester la méthode
20/04/19	Anse de Vauville Banc et récifs de Surtainville	- Coefficient : 108/107 - Temps beau puis couvert - Visibilité moyenne (4 MN)
29/05/19	Anse de Vauville Banc et récifs de Surtainville	- Coefficient : 40/45 - Couvert le matin et forte pluie l'après-midi (les observations ont dû être stoppées faute de visibilité) - Observations prévues sur la journée à Diélette mais uniquement l'après-midi sur Carteret (heures d'accès au port)
14/06/19	Anse de Vauville Banc et récifs de Surtainville	- Coefficient : 70/73 - Beau temps et bonne visibilité - Observations réalisées sur l'ensemble de la journée
05/07/19	Banc et récifs de Surtainville	- Coefficient : 94/93 - Beau temps et bonne visibilité
06/07/19	Anse de Vauville	- Coefficient : 92/89 - Beau temps et bonne visibilité
12/07/19	Anse de Vauville	- Coefficient : 56/57 - Brouillard le matin qui n'a pas permis de réaliser les observations - Beau temps l'après-midi
13/07/19	Banc et récifs de Surtainville	- Coefficient : 58/61 - Beau temps - Observations prévues uniquement sur la période d'accès au port de Carteret
05/08/19	Banc et récifs de Surtainville	- Coefficient : 96 - Temps couvert qui s'est dégagé dans l'après-midi
06/08/19	Anse de Vauville	- Coefficient : 91/85 - Temps couvert qui s'est dégagé dans l'après-midi
31/08/19	Anse de Vauville Banc et récifs de Surtainville	- Coefficient : 108/112 - Beau temps et bonne visibilité - Dernier week-end des vacances scolaires
23/09/19	Anse de Vauville	- Coefficient : 39/37 - Temps couvert le matin puis mauvais l'après-midi (pluie + vent) - Très peu de monde sur l'eau → choix d'arrêter les journées d'observation du fait du manque de fréquentation

Tableau 26 : Journées d'observations réalisées dans le cadre de l'observatoire de la fréquentation

V.3.6 Résultats par journée d'observation

V.3.6.1 19/03/2019

Coefficient : 85/93 (vive-eau)

Il s'agit de la première session d'observation, elle a été planifiée sur une demi-journée.

Le temps était couvert, rendant la visibilité moyenne (env. 5-6 MN).

➤ Observations

⇒ Site : Banc et récifs de Surtainville

Marée haute : 18h39

Heure	Point d'observation
15h15	Phare de Carteret
16h10	Dune d'Hattainville

⇒ Site : Anse de Vauville

Marée haute : 18h49

Heure	Point d'observation
17h	Digue de Diélette
17h30	Camp Maneyrol

Très peu d'observations ont été réalisées. Ceci s'explique par le fait qu'il s'agissait d'une journée « d'essai » qui visait plutôt à prendre les marques sur le terrain. Par ailleurs, les conditions météorologiques n'ont pas permis de continuer les observations en fin de journée : à 17h30, la visibilité était descendue à moins de 2 MN.

➤ Analyse de la fréquentation

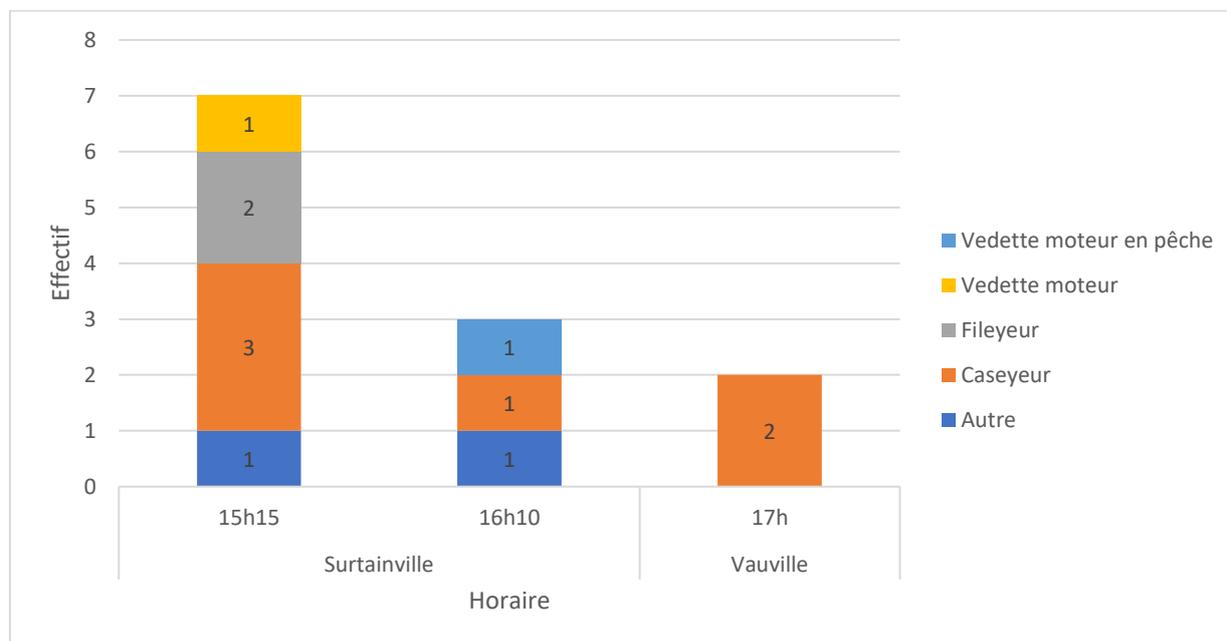


Figure 37 : Evolution de la fréquentation en fonction de l'heure

Au total, 10 navires ont été observés sur le site « Banc et récifs de Surtainville » et 2 sur le site « Anse de Vauville ». Les activités sur le site « Banc et récifs de Surtainville » étaient assez diversifiées tandis que seuls des navires de pêche professionnelle ont été observés dans l'anse de Vauville.

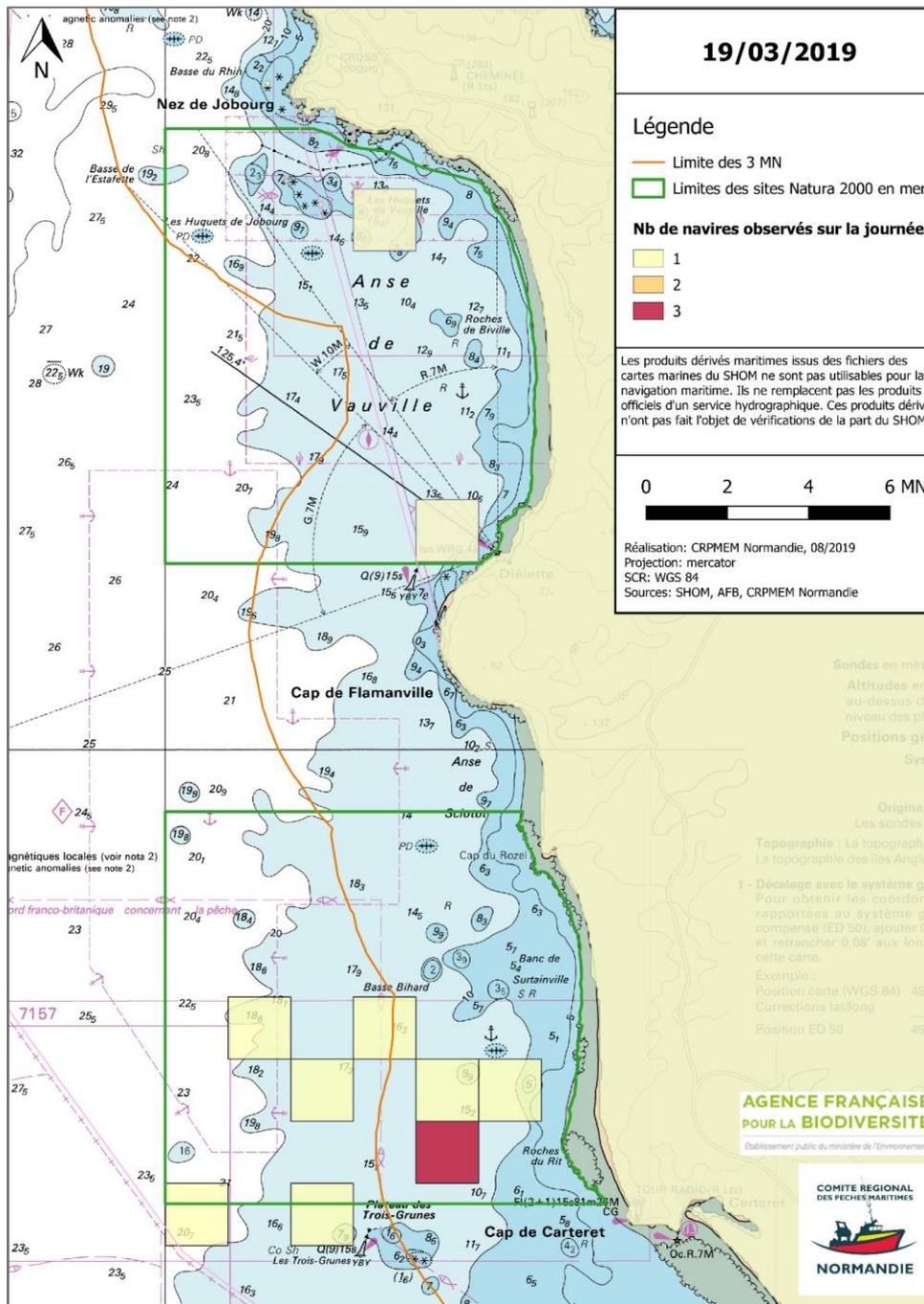


Figure 38 : nombre de navires par maille le 19/03/2019

Coefficient : 108/107 (vive-eau)

Le temps était variable, le vent de Nord-est rendant la visibilité moyenne (env. 4 MN).

➤ Observations

⇒ Site : Banc et récifs de Surtainville

Marée haute : 9h05

Marée basse : 16h08

Heure	Point d'observation
9h	Le Rozel
9h30	Hattainville
10h	Cap de Carteret
10h30	Le Rozel
11h	Hattainville
11h30	Cap de Carteret

⇒ Site : Anse de Vauville

Marée haute : 9h15

Marée basse : 16h02

Heure	Point d'observation
9h15	Digue de Diélette
10h	Camp Maneyrol
11h45	Camp Maneyrol
12h30	Digue de Diélette
18h15	Camp Maneyrol

➤ Analyse de la fréquentation

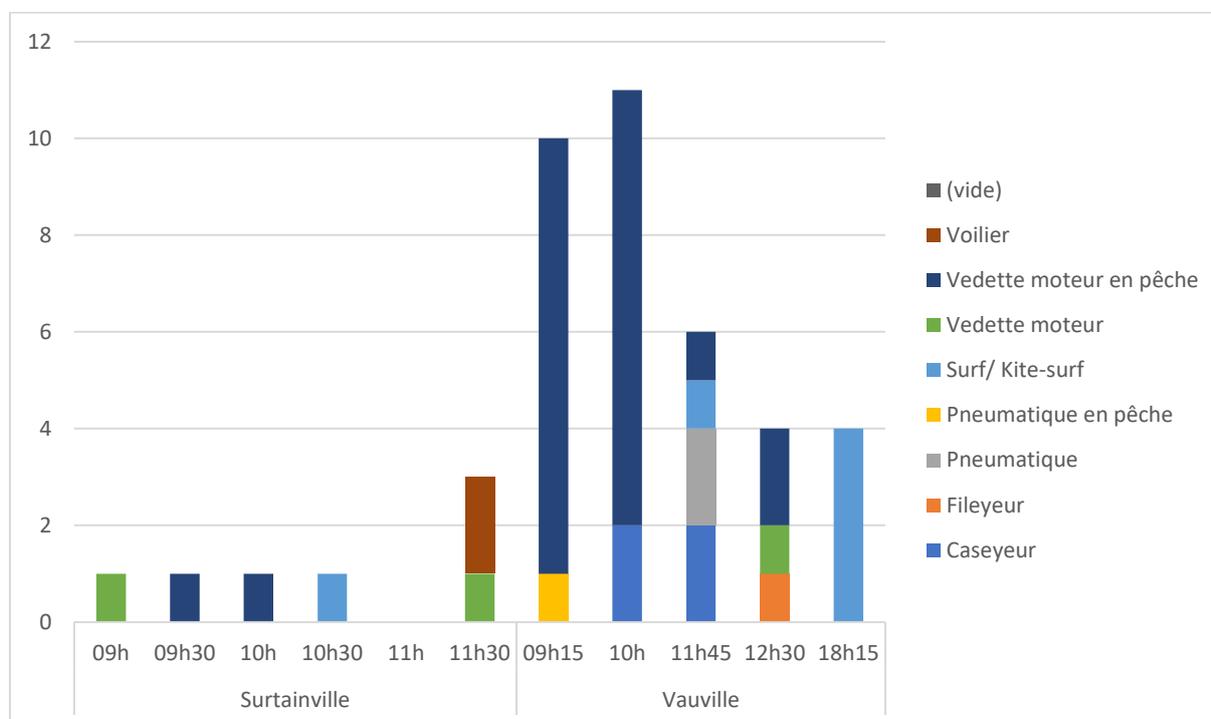


Figure 39 : Evolution de la fréquentation en fonction de journée

Au total, 42 navires ont été observés au cours de cette journée sur l'ensemble des sites, 7 sur le site « Banc et récifs de Surtainville » et 35 sur le site « Anse de Vauville ». On note alors une fréquentation 5 fois plus importante sur le site « Anse de Vauville ». Cette dernière était surtout matinale et il s'est avéré qu'il s'agissait de petits navires en « pêche-promenade » qui sortaient lever leur casier et qui rentraient ensuite au port de Diélette.

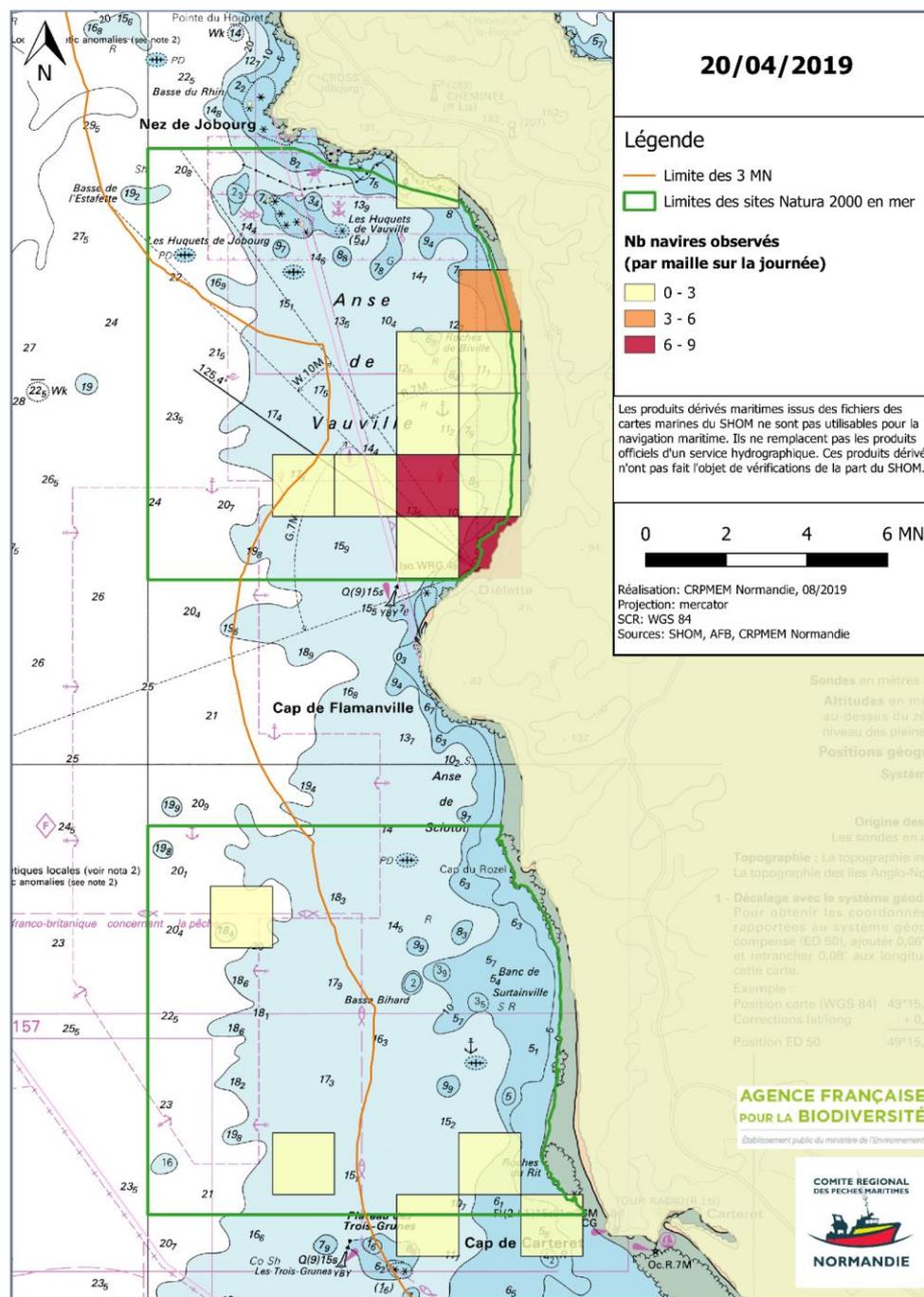


Figure 40 : nombre de navires par maille le 20/04/2019

Coefficient : 40/45 (morte-eau)

Il est décidé de lancer faire une observation le matin à Diélette (pêcheurs de loisirs potentiels) et de lancer les observations simultanées l'après-midi.

➤ Observations

⇒ Site : Banc et récifs de Surtainville

Marée basse : 11h02

Marée haute : 16h57

Heure	Point d'observation
12h30	Phare de Carteret
14h00	Phare de Carteret
14h45	Le Rozel

⇒ Site : Anse de Vauville

Marée basse : 11h14

Marée haute : 17h13

Heure	Point d'observation
7h45	Digue de Diélette
8h30	Camp Maneyrol
11h15	Camp Maneyrol
11h45	Digue de Diélette
14h30	Digue de Diélette
15h15	Digue de Diélette

La visibilité était dégagée le matin, ciel couvert et vent de Sud-ouest. Cependant, le temps s'est couvert au fur et à mesure de la journée et il s'est mis à pleuvoir. À partir de 14h, la visibilité est passée à environ 4MN pour finir inférieure à 1MN à 14h30, rendant tout comptage impossible. Les observations de fin de journée ont donc été annulées pour des raisons météorologiques.

➤ Analyse de la fréquentation

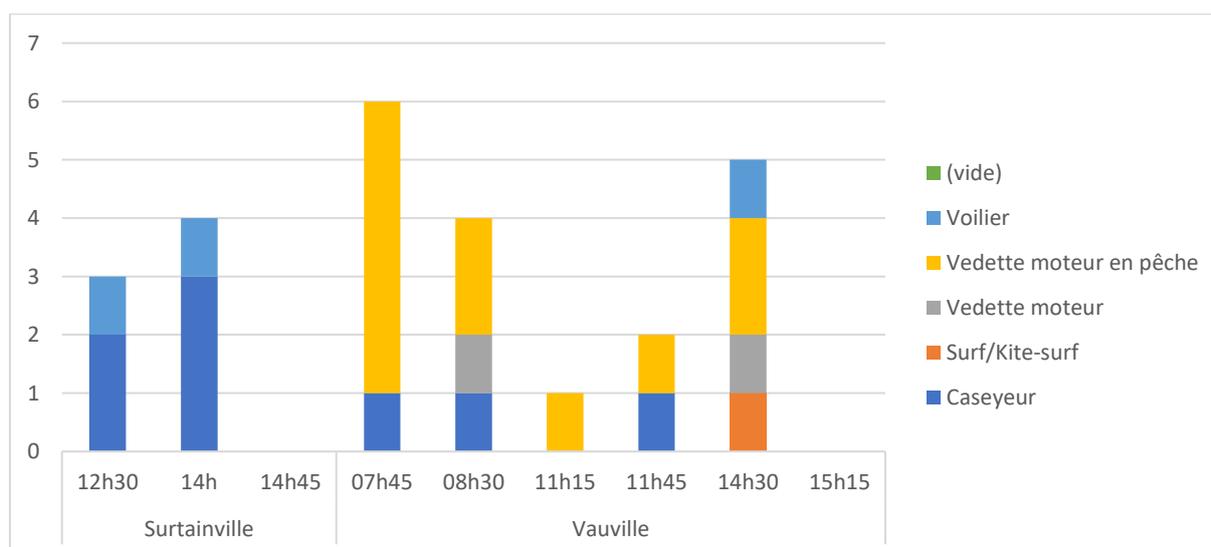


Figure 41 : Evolution de la fréquentation en fonction de journée

On constate ici que le site de « Banc et Récifs de Surtainville » est essentiellement fréquenté par des navires professionnels (caseyeurs) alors que le site « Anse de Vauville » est surtout fréquenté par des navires en pêche-promenade, surtout présents tôt le matin.

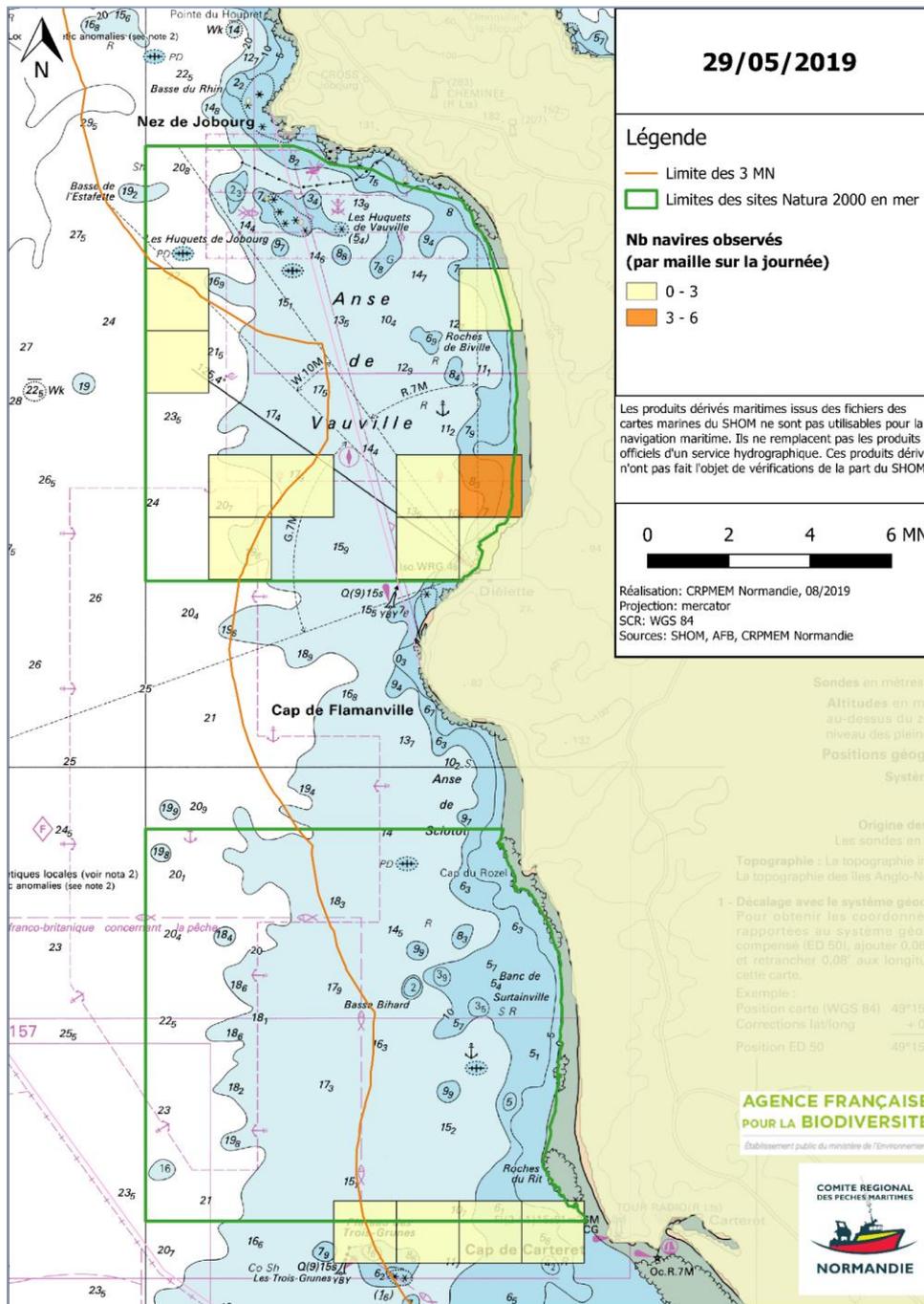


Figure 42 : nombre de navires par maille le 29/05/2019

Coefficient : 70/73

Plages d'observations :

- **Diélette** : avant 9h40 et après 15h30
- **Carteret** : avant 9h et après 15h40

Il est décidé de réaliser une série d'observations sur la journée, de 8h à 18h afin de voir s'il y a une corrélation entre la période d'accès aux ports et la fréquentation des sites.

➤ Observations

⇒ Site : Banc et récifs de Surtainville

Basse mer : 12h48

Pleine mer : 18h25

Heure	Point d'observation
8h	Phare de Carteret
9h	Phare de Carteret
10h	Phare de Carteret
10h30	Dune d'Hattainville
11h	Le Rozel
15h	Phare de Carteret
15h30	Dune d'Hattainville
16h	Le Rozel
16h30	Phare de Carteret
17h	Dune d'Hattainville
17h30	Le Rozel
18h	Phare de Carteret

⇒ Site : Anse de Vauville

Basse mer : 12h50

Pleine mer : 18h38

Heure	Point d'observation
8h	Digue de Diélette
8h45	Camp Maneyrol
9h30	Digue de Diélette
10h45	Camp Maneyrol
11h30	Camp Maneyrol
12h40	Camp Maneyrol
13h45	Digue de Diélette
15h30	Camp Maneyrol
16h	Digue de Diélette
17h45	Digue de Diélette
18h15	Camp Maneyrol

➤ Analyse de la fréquentation

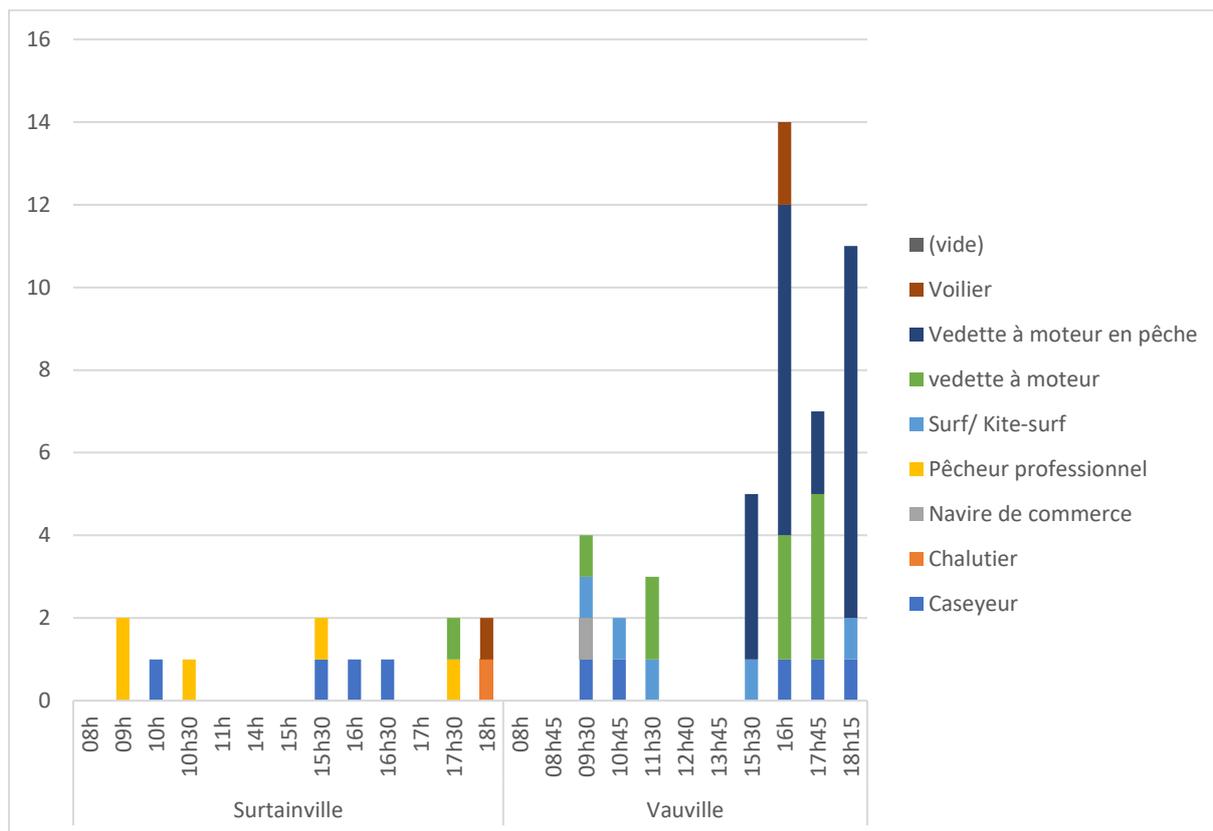


Figure 43 : Evolution de la fréquentation en fonction de journée

Au total, 58 navires ont été observés au cours de cette journée sur l'ensemble des sites, 12 sur le site « Banc et récifs de Surtainville » et 46 sur « Anse de Vauville ». On note alors une fréquentation 2 fois plus importante sur le site « Anse de Vauville ». Contrairement aux journées d'observation précédentes, la fréquentation était plus importante en fin d'après-midi, au moment où la marée remontait.

Ici encore, on observe surtout des navires de pêche professionnelle présents sur le site « Banc et récifs de Surtainville » et des navires de loisirs, essentiellement destinés à la pêche de plaisance sur le site « Anse de Vauville ».

Dans les deux cas, il n'y a pas eu d'observation à marée basse (mi-journée).

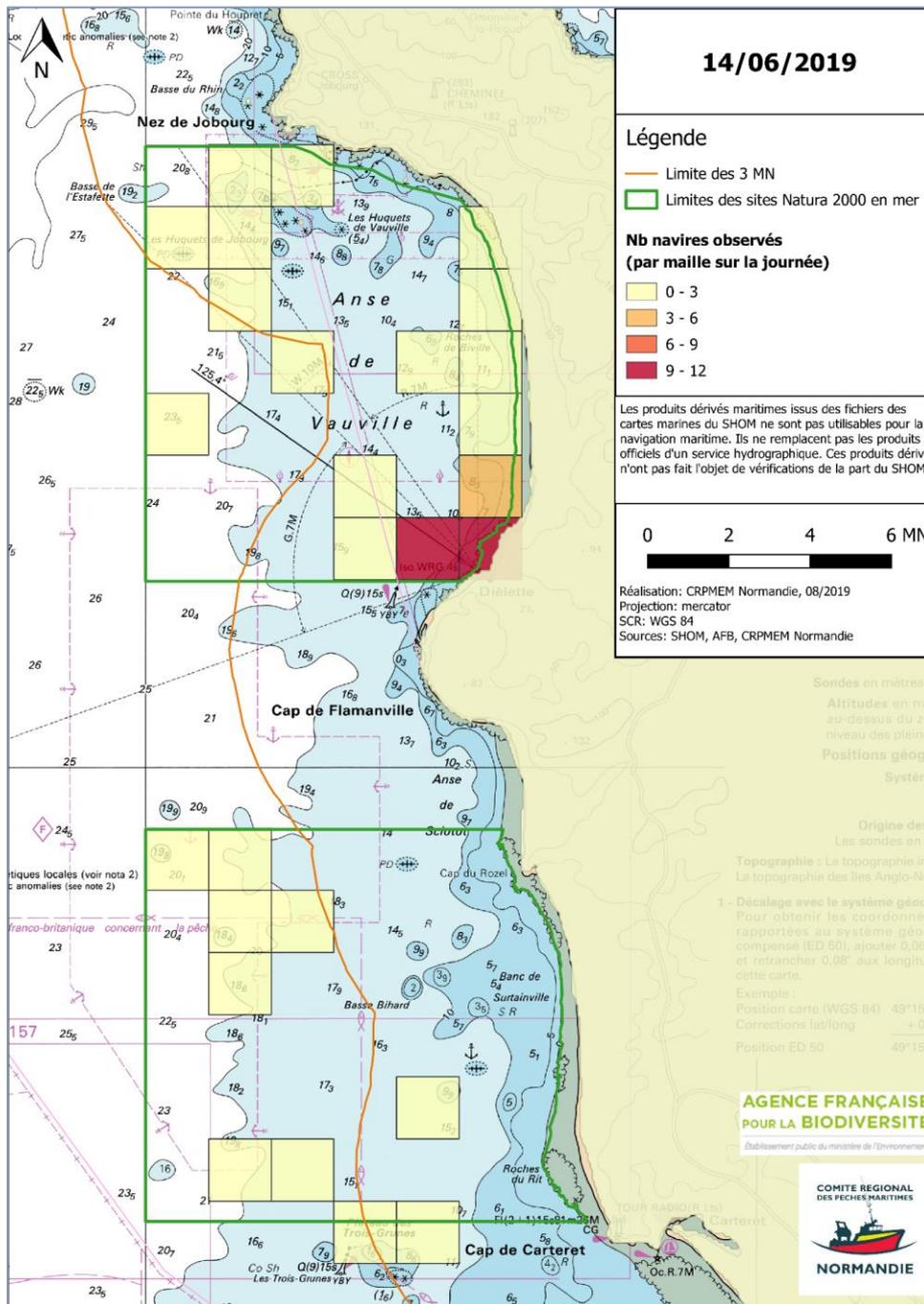


Figure 44 : nombre de navires par maille le 14/06/2019

Coefficient : 94/93 le 05/07 et 92/89 le 06/07

Plages d'observations :

- **Carteret** : entre 7h50 et 13h10 (le 05/07/19)
- **Diélette** : entre 8h20 et 14h48 (le 06/07/19)

➤ Observations

⇒ Site : Banc et récifs de Surtainville

Marée haute : 10h18

Marée basse : 17h06

Heure	Point d'observation
8h30	Phare de Carteret
9h30	Dune Hattainville
10h15	Phare de Carteret
11h	Le Rozel
11h30	Dune Hattainville
12h	Phare de Carteret
12h45	Le Rozel
13h30	Dune Hattainville
14h	Phare de Carteret

⇒ Site : Anse de Vauville

Basse mer : 12h50

Pleine mer : 18h38

Heure	Point d'observation
8h	Digue de Diélette
8h45	Camp Maneyrol
9h30	Digue de Diélette
10h45	Camp Maneyrol
11h30	Camp Maneyrol
12h40	Camp Maneyrol
13h45	Digue de Diélette
15h30	Camp Maneyrol
16h	Digue de Diélette
17h45	Digue de Diélette
18h15	Camp Maneyrol

Au total, 175 navires ont été observés au cours de ces journées sur l'ensemble des sites, 45 sur le site « Banc et récifs de Surtainville » et 130 sur « Anse de Vauville ». Cela représente une grosse différence de fréquentation pour ces deux sites. L'observation s'est faite un vendredi pour le site « Banc et récifs de Surtainville » et le samedi pour le site « Anse de Vauville », cela peut expliquer une telle différence. Dans les deux cas les conditions climatiques étaient bonnes.

➤ Analyse de la fréquentation

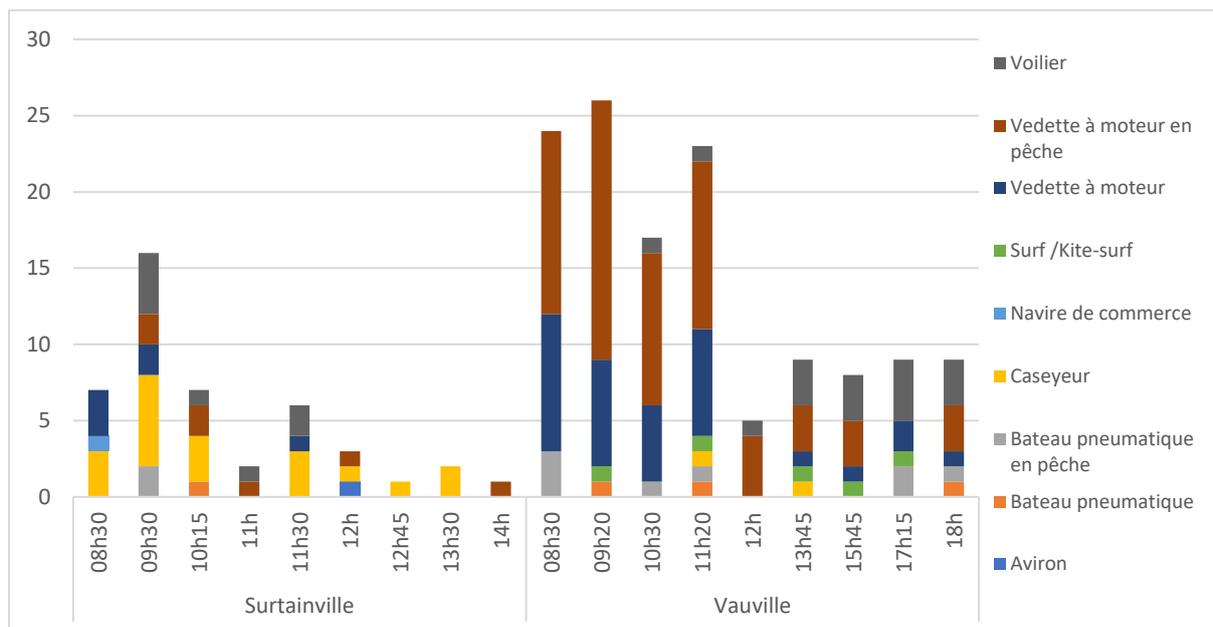


Figure 45 : Evolution de la fréquentation en fonction de journée

Pour les deux sites, on note une grande diversité d’usagers sur le site « Banc et récifs de Surtainville » avec une fréquentation régulière par un caseyeur professionnel. Le site « Anse de Vauville » est quant à lui très fréquenté par les usagers de loisirs et principalement par les navires de pêche-promenade.

Pour le site « Banc et récifs de Surtainville », les navires sont répartis sur l’ensemble du site et leur faible fréquentation ne permet pas d’identifier de zone préférentielle. Par ailleurs, on observe sur le site « Anse de Vauville » que la fréquentation est surtout localisée à la côte entre le port de Diélette et les Roches de Biville.

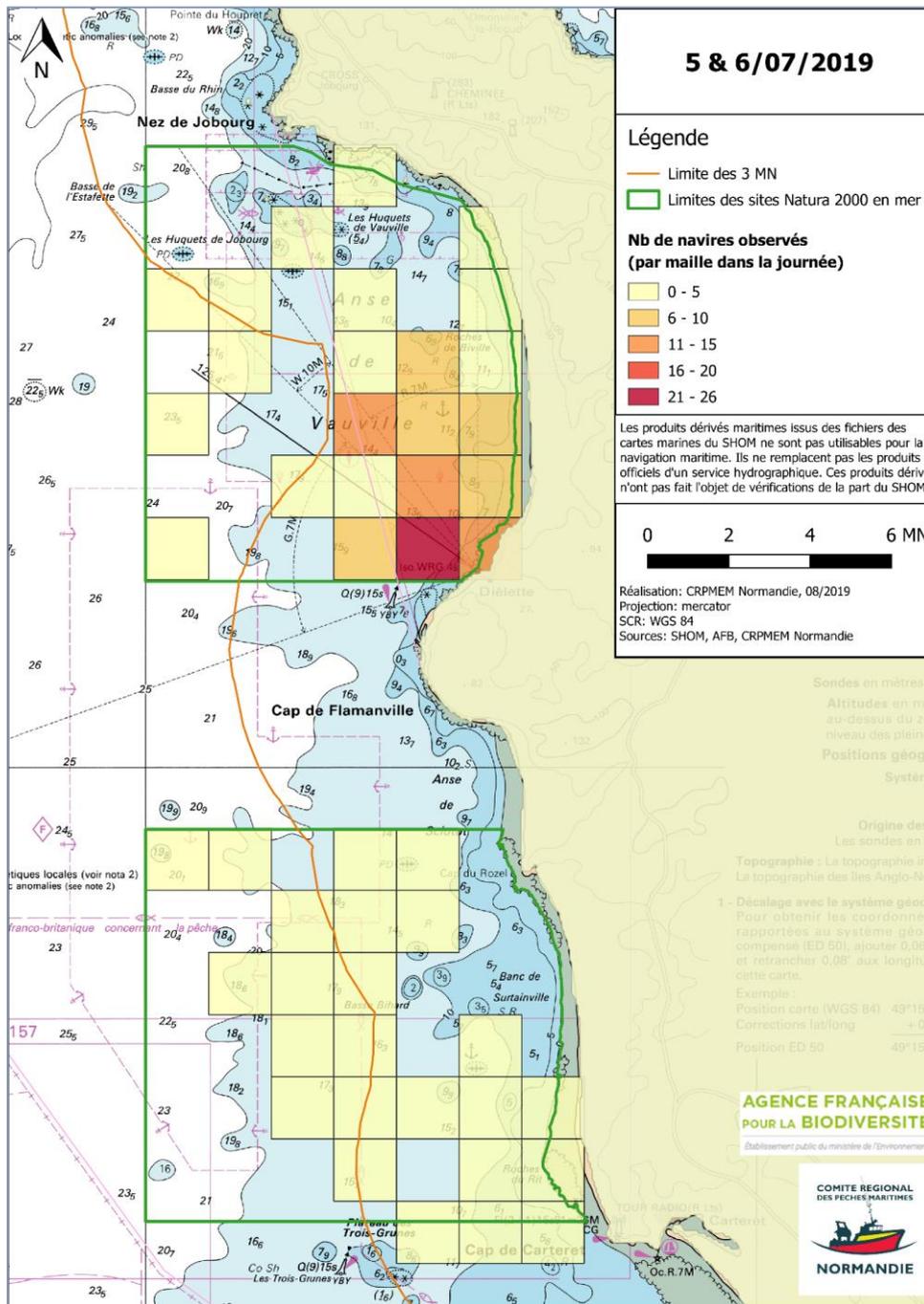


Figure 46 : nombre de navires par maille les 5-7/07/2019

V.3.6.6 12-13/07/2019

Coefficient : 56/57 le 12/07 et 58/61 le 13/07

Plages d'observations :

- **Carteret** : avant 8h42 et après 15h10 (le 13/07/19)
- **Diélette** : après 14 h (le 12/07/19)

➤ Observations

⇒ Site : Banc et récifs de Surtainville

Marée basse : 11h16

Marée haute : 17h11

Des observations étaient prévues le matin mais le brouillard présent sur le site n'a pas permis de les réaliser.

Heure	Point d'observation
13h	Camp Maneyrol
14h	Digue de Diélette
15h	Camp Maneyrol
16h	Digue de Diélette
16h30	Camp Maneyrol
17h	Camp Maneyrol
18h	Camp Maneyrol
19h	Camp Maneyrol

⇒ Site : Anse de Vauville

Marée basse : 11h16

Marée haute : 17h11

Des observations étaient prévues le matin mais le brouillard présent sur le site n'a pas permis de les réaliser.

Heure	Point d'observation
13h	Camp Maneyrol
14h	Digue de Diélette
15h	Camp Maneyrol
16h	Digue de Diélette
16h30	Camp Maneyrol
17h	Camp Maneyrol
18h	Camp Maneyrol
19h	Camp Maneyrol

Au total, 93 navires ont été observés au cours de ces journées sur l'ensemble des sites, 41 sur le site « Banc et récifs de Surtainville » et 52 sur « Anse de Vauville ». Pour une fois, les effectifs sont équivalents pour les deux sites. Il faut noter que la journée sur le site « Anse de Vauville » a été écourtée alors que celle du site « Banc et récifs de Surtainville » s'est bien passée et se faisait un samedi.

➤ Analyse de la fréquentation

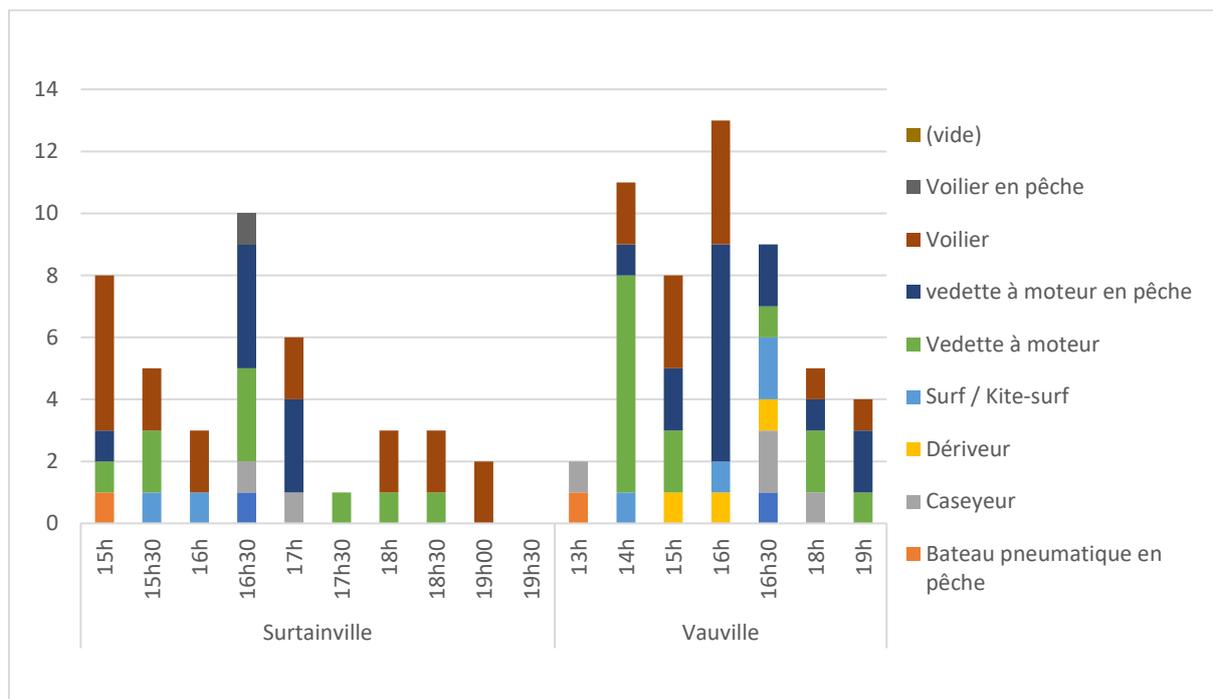


Figure 47 : Evolution de la fréquentation en fonction de journée

Pour les deux sites, on note une grande diversité d’usagers et principalement des usagers de loisirs. Par ailleurs, on remarque une augmentation importante du nombre de voiliers par rapport aux observations précédentes. Ceci peut s’expliquer par le fait qu’on arrive sur la période « 14 juillet-15 août » où les vacanciers sont plus nombreux, notamment ceux voyageant en voilier.

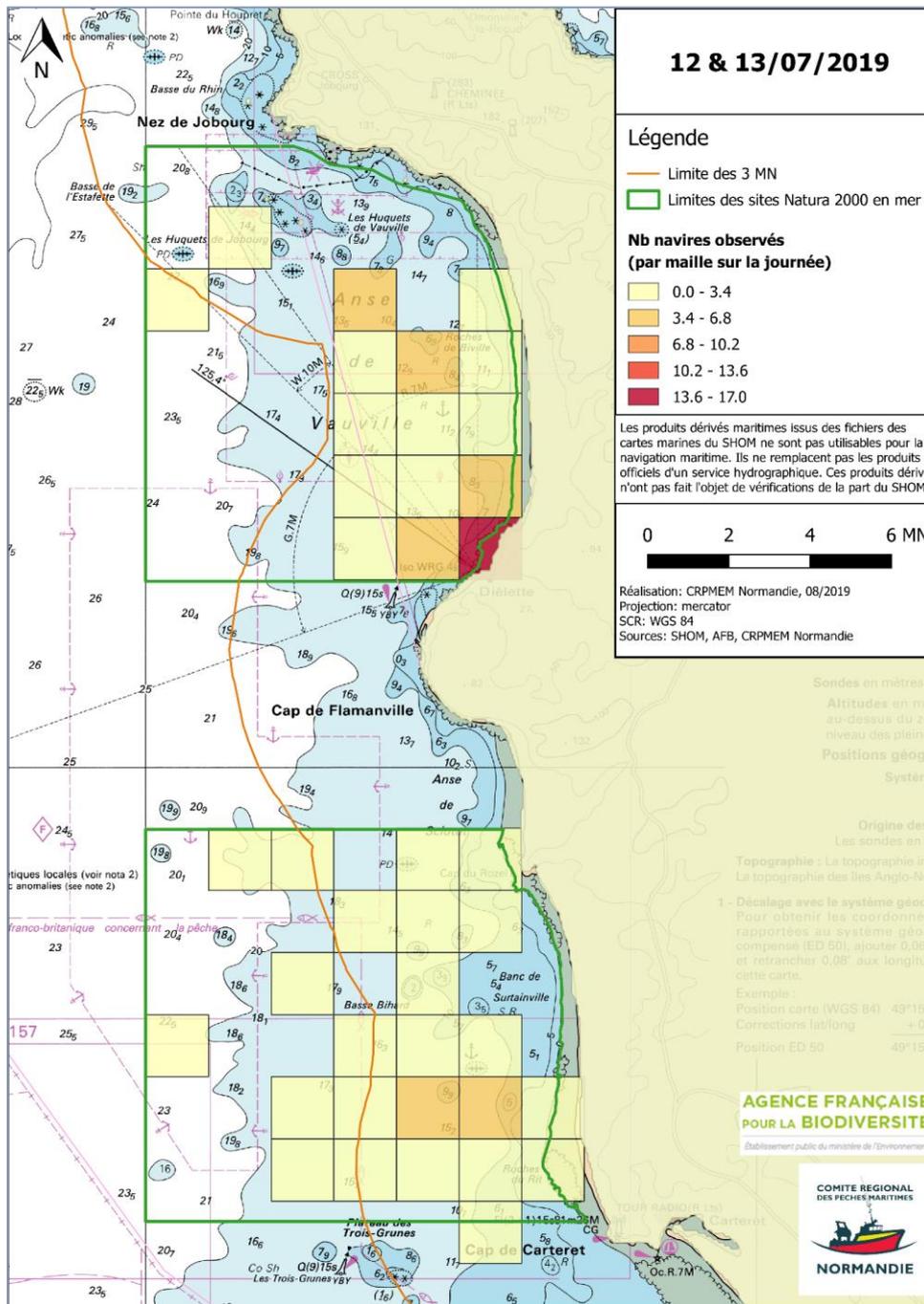


Figure 48 : nombre de navires par maille le 12-13/07/2019

Coefficient : 96 le 05/08 et 91/85 le 06/08

Plages d'observations :

- **Carteret** : entre 9h et 14h55 (le 05/07/19)
- **Diélette** : entre 9h40 et 16h (le 06/07/19)

➤ Observations

⇒ Site : Banc et récifs de Surtainville

Marée haute : 11h38

Marée basse : 18h29

Temps couvert et venté qui s'est dégagé dans l'après-midi.

Heure	Point d'observation
9h20	Phare de Carteret
10h	Le Rozel
10h25	Dune Hattainville
10h45	Phare de Carteret
11h30	Le Rozel
12h	Dune Hattainville
12h20	Phare de Carteret
13h20	Dune Hattainville
13h50	Le Rozel
14h30	Phare de Carteret

⇒ Site : Anse de Vauville

Marée haute : 12h36

Marée basse : 19h13

Temps couvert avec un vent faible à moyen le matin, un grain avec pluie et vent fort à 14h puis beau temps les reste de l'après-midi.

Heure	Point d'observation
8h30	Digue de Diélette
9h	Camp Maneyrol
10h	Camp Maneyrol
11h	Digue de Diélette
13h	Camp Maneyrol
14h	Digue de Diélette
15h	Digue de Diélette
16h	Camp Maneyrol
18h	Camp Maneyrol

Au total, 101 navires ont été observés au cours de ces journées sur l'ensemble des sites, 30 sur le site « Banc et récifs de Surtainville » et 71 sur « Anse de Vauville ». Cela représente une grosse différence de fréquentation pour ces deux sites. On observe sur le graphique que c'est lié au fait que le site de Surtainville n'est pas autant fréquenté par les navires de pêche de plaisance que le site de Vauville.

➤ Analyse de la fréquentation

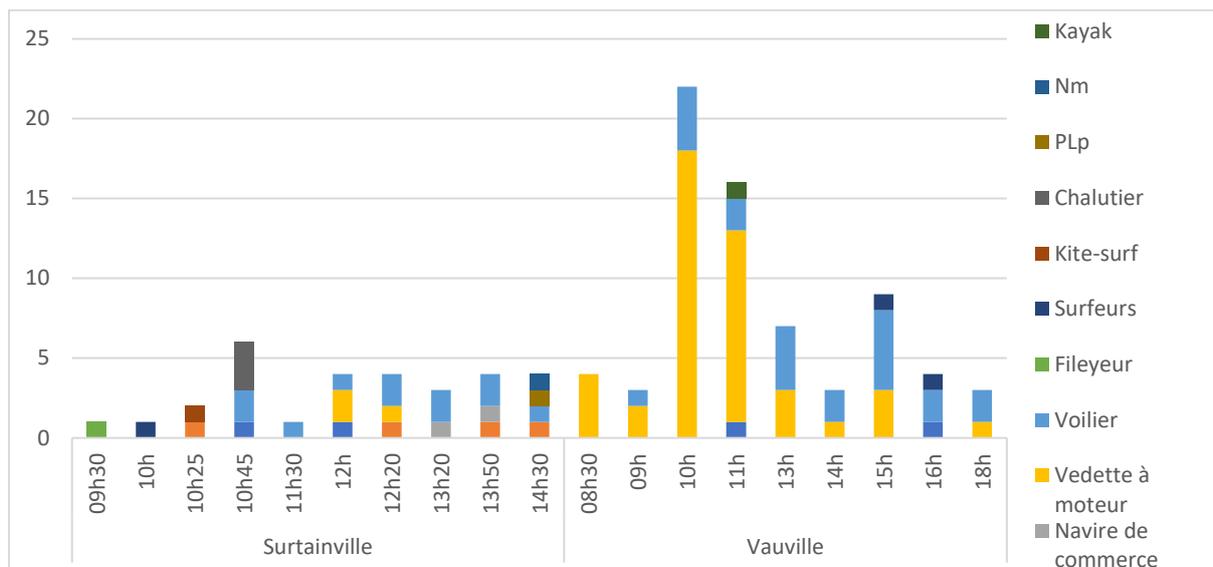


Figure 49 : Evolution de la fréquentation en fonction de journée

On note que le site « Banc et récifs de Surtainville » est fréquenté par des navires plus diversifiés que le site « Anse de Vauville » qui est essentiellement destiné à des usages de loisirs et tout particulièrement la pêche de loisir et la voile. Les navires de pêche de loisirs sont surtout présents en fin de matinée tandis que les voiliers sont répartis sur l'ensemble de la journée.

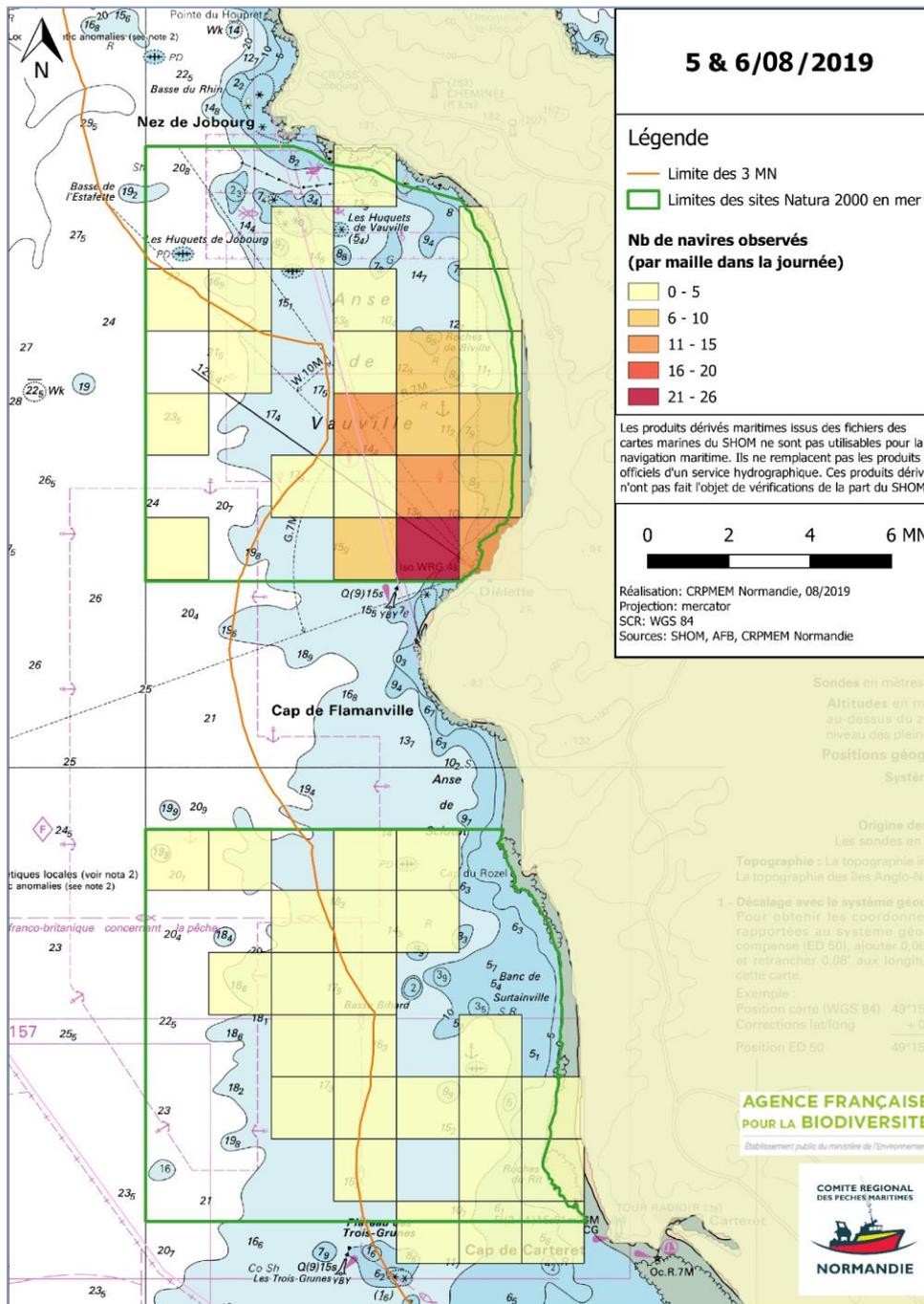


Figure 50 : nombre de navires par maille les 5-6/08/2019

Coefficient : 108/112

L'intérêt du choix de cette journée d'observation est le fait qu'il s'agisse du dernier week-end de vacances scolaires, il est donc intéressant de voir de quelle manière cela influe sur la fréquentation du site. La météo était bonne : ensoleillé, pas de mer ni de vent.

➤ Observations

⇒ Site : Banc et récifs de Surtainville

Marée haute : 9h06

Marée basse : 15h59

Les premières journées d'observations ont permis d'observer que la fréquentation sur ce site est totalement dépendante de la marée, il n'est donc pas utile d'en faire lorsque le seuil du port de Carteret est fermé. Étant donné les horaires de marée, il est donc nécessaire de réaliser les observations avant 13h.

Heure	Point d'observation
7h45	Phare de Carteret
8h	Phare de Carteret
8h35	Le Rozel
9h	Dune Hattainville
9h20	Phare de Carteret
10h15	Le Rozel
10h45	Dune Hattainville
11h	Phare de Carteret
11h40	Le Rozel
12h	Dune Hattainville
12h15	Phare de Carteret

⇒ Site : Anse de Vauville

Marée haute : 9h15

Marée basse : 15h56

Par ailleurs, les pratiques sur le site « Anse de Vauville » semblent plus réparties sur la journée ; la fréquentation du site dépendrait donc moins de la marée. Le comptage est donc à réaliser sur l'ensemble de la journée.

Heure	Point d'observation
8h30	Digue de Diélette
9h	Camp Maneyrol
9h30	Digue de Diélette
10h	Camp Maneyrol
11h	Camp Maneyrol
11h30	Digue de Diélette
13h30	Camp Maneyrol
15h30	Camp Maneyrol
18h	Camp Maneyrol

Au total, 109 navires ont été observés au cours de cette journée sur l'ensemble des sites, 28 sur le site « Banc et récifs de Surtainville » et 81 sur « Anse de Vauville ».

➤ Analyse de la fréquentation

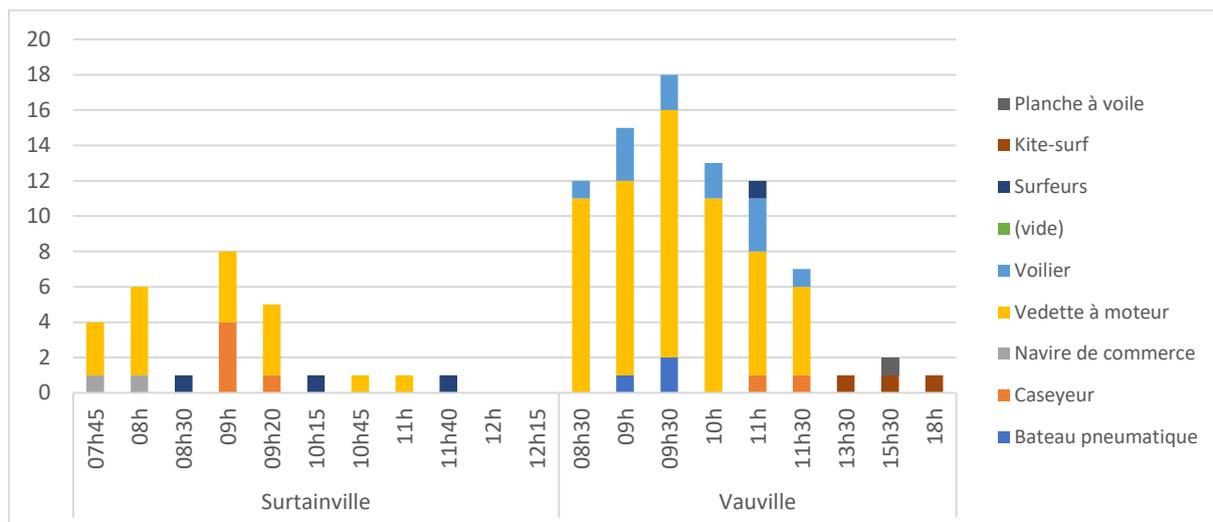


Figure 51 : Evolution de la fréquentation en fonction de journée

La fréquentation suit le même profil sur les deux sites : elle est plus forte le matin avec une proportion importante de navires de « pêche-promenade » qui viennent relever leurs casiers. La fréquentation reste cependant beaucoup plus importante sur le site « Anse de Vauville », cela peut s’expliquer par l’accès qui est plus facile. Pour la première fois sur ce site, on a pu observer des voiliers tout au long de la matinée, cela pourrait correspondre à des retours de vacances.

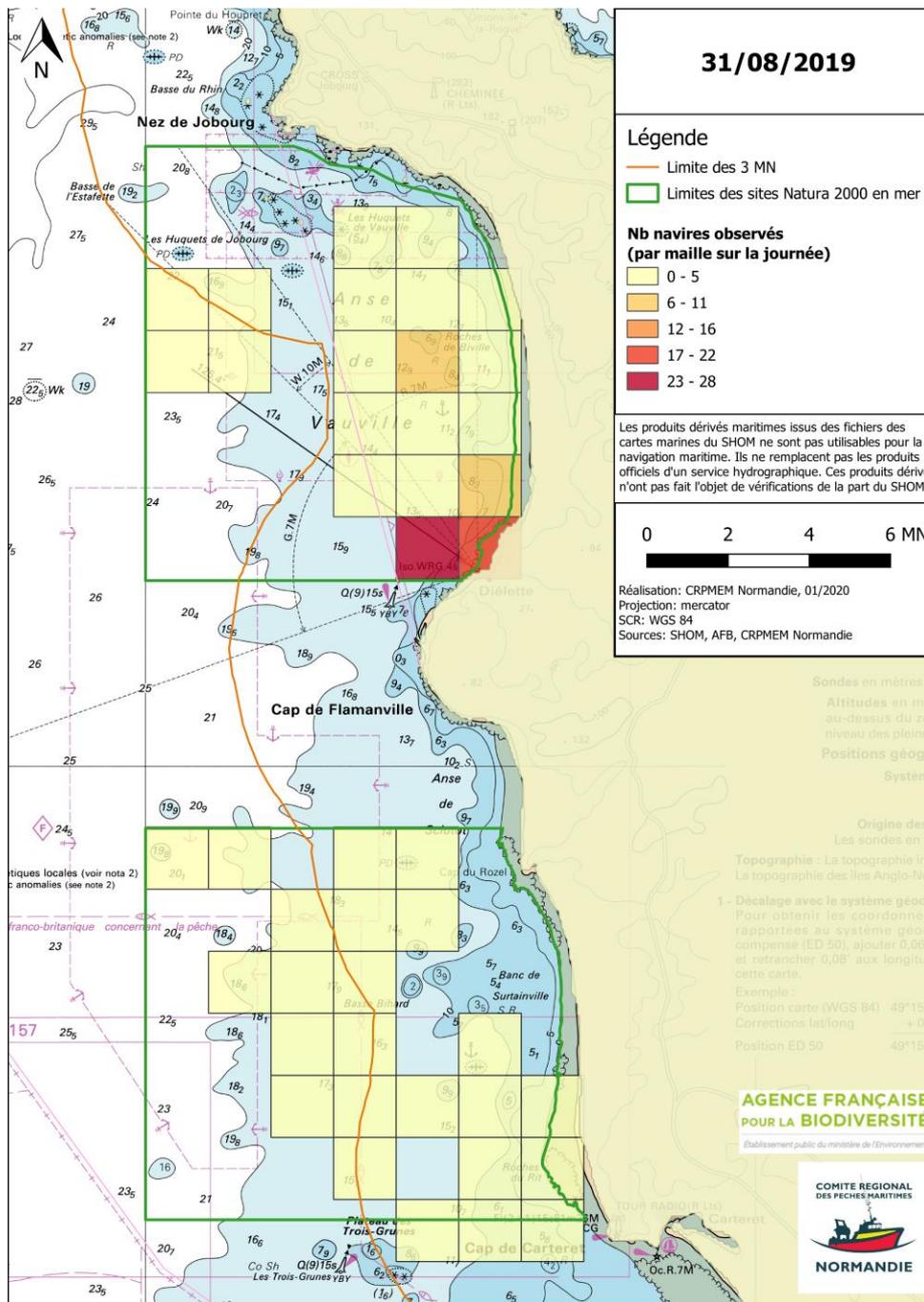


Figure 52 : nombre de navires par maille le 31/08/2019

Coefficient : 39/37

Cette journée d'observation a été programmée en semaine après la rentrée des classes afin d'identifier la présence ou non d'une activité autre que saisonnière. Le matin, le temps était gris mais calme, il s'est progressivement dégradé et à 14h, il a été décidé de stopper les observations à cause du mauvais temps et du manque de visibilité.

➤ Observations

⇒ Site : Banc et récifs de Surtainville

Pour des raisons techniques les observations n'ont pas pu être réalisées sur le site « Banc et récifs de Surtainville ».

⇒ Site : Anse de Vauville

Marée basse : 13h04

Marée haute : 18h48

Heure	Point d'observation	Observateur
8h45	Camp Maneyrol	Lucile
9h15	Digue de Diélette	Lucile
11h30	Camp Maneyrol	Lucile
12h30	Camp Maneyrol	Lucile
14h15	Camp Maneyrol	Lucile
18h	Camp Maneyrol	Lucile

Au total, 5 navires ont été observés au cours de cette journée sur le site « Anse de Vauville ». Cela montre un arrêt assez brutal de la fréquentation après la période estivale. Contrairement au reste de l'été, l'avant-port de Diélette était déserté. Ce phénomène a cependant été amplifié par une mauvaise météo et une observation en semaine. Il est fort probable que le site soit fréquenté en week-end.

➤ Analyse de la fréquentation

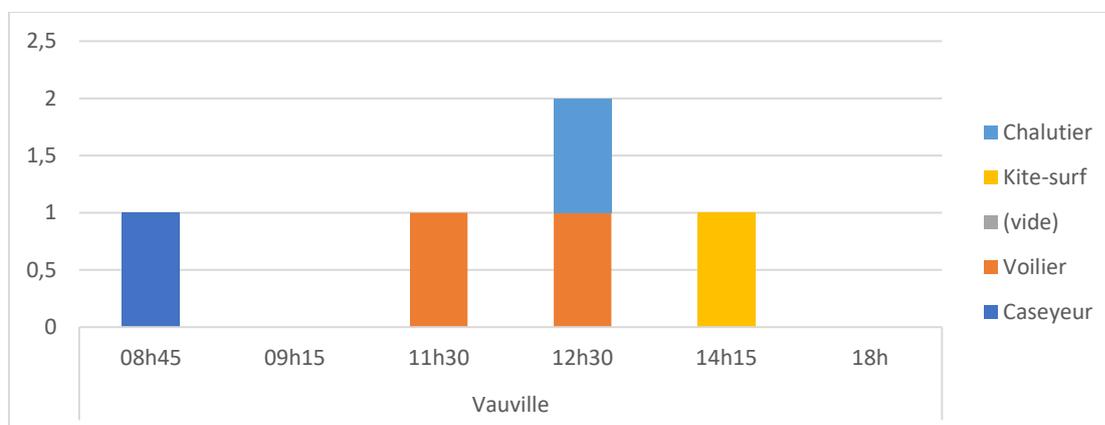


Figure 53 : Evolution de la fréquentation en fonction de journée

Les navires fréquentant le site ne sont pas les mêmes qu'en période estivale. On observe qu'il n'y a plus de navires de « pêche-promenade » et on retrouve des navires de pêche professionnelle. Suite à cette observation, il a été décidé de stopper les journées d'observation étant donné la faible fréquentation de ces sites en période hivernale.

VI. Références

VI.1 Liste des Figures

Figure 1 : Densité du trafic en Manche – tous navires équipés d’AIS (MarineTraffic, 2014).....	7
Figure 2 : Pollutions accidentelles survenues en Manche - 1960-2015 (©F.Turbout/Atlas Transmanche Espace Manche, 2016)	8
Figure 3 : Evolution du trafic de passagers au départ de Diélette et Carteret (Manche Iles Express).....	9
Figure 4 : Axes de transport de passagers pour le département de la Manche	9
Figure 5 : Trajet d’un flotteur depuis le point de rejet pendant un cycle de marée (à gauche) et canalisation de rejets liquides en mer (à droite) du centre de retraitement de matières radioactives ORANO-La Hague	13
Figure 6 : Localisation des rectangles statistiques présents sur la zone étudiée.....	15
Figure 7 : Réglementation de la pêche autour des sites Natura 2000 en mer du Nord-Ouest Cotentin	19
Figure 8 : Répartition des navires par port d’exploitation (d’après les données Valpena pour l’année 2014, taux d’échantillonnage 82%).....	20
Figure 9 : Répartition des navires par classe de taille (d’après les données Valpena pour l’année 2014, taux d’échantillonnage 82%).....	20
Figure 10 : Flottes travaillant sur les sites Natura 2000 (d’après Valpena pour l’année 2014, taux d’échantillonnage 82%).....	21
Figure 11 : Saisonnalité des activités de pêche sur les sites Natura 2000 du nord-ouest Cotentin (d’après les données Valpena pour l’année 2014, taux d’échantillonnage 82%).....	22
Figure 12 : Indicateur d’intensité tous métiers confondus des flottes travaillant dans le NO Cotentin (d’après les données Valpena pour l’année 2014, taux d’échantillonnage 82%)	23
Figure 13 : Nombre de navires pour les années 2013, 2014 et 2015 sur le site Natura 2000 a/ Anse de Vauville et b/ Banc et Récifs de Surtainville (source SIH)	25
Figure 14 : Répartition des navires de plaisance par type d’embarcation (MEDDE, 2018)	36
Figure 15 : Répartition des navires normands par taille (MEDDE, 2018).....	37
Figure 16 : Caractéristiques des ports de Diélette et Carteret (2018)	38
Figure 17 : Répartition de la fréquentation pour le site Natura 2000 « Anse de Vauville » (issu de l’observatoire de la fréquentation – année 2019).....	39
Figure 18 : Répartition des observations par type d’activité pour le site Natura 2000 « Anse de Vauville » (résultat des observations menées au printemps et en été 2019)	40
Figure 19 : Répartition de la fréquentation pour le site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » (issu de l’observatoire de la fréquentation – année 2019).....	40
Figure 20 : Répartition des observations par type d’activité pour le site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » (résultat des observations menées au printemps et en été 2019).....	41
Figure 21 : Principales zones de pêche de plaisance embarquée (données issues des enquêtes réalisées auprès des associations de pêcheurs plaisanciers – année 2019).....	44
Figure 22 : Zones de chasse sous-marine (synthèse issue des enquêtes réalisées auprès des structures de chasse sous-marine (club et fédérations) - année 2019)	46
Figure 23 : Principaux sites de plongée (données issues des enquêtes réalisées auprès des usagers – année 2019)	48
Figure 24 : Zones pratiquées par l’école de voile de Diélette (données issues des enquêtes réalisées auprès des usagers – année 2019)	49
Figure 25 : Zones fréquentées par les surfeurs sur les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville » (données issues des enquêtes auprès des usagers – année 2019)	50
Figure 26 : Catégories de longueur des navires fréquentant le site Natura 2000 « Anse de Vauville ».....	55
Figure 27 : Effectifs par flottes pour le site Natura 2000 « Anse de Vauville » (en nombre de navires).....	56
Figure 28 : Métiers pratiqués sur le site Natura 2000 « Anse de Vauville » (en nombre de navires).....	57
Figure 29 : Ports d’exploitation des navires fréquentant le site Natura 2000 « Anse de Vauville ».....	58
Figure 30 : Ports de pêche concernés par le site Natura 2000 « Anse de Vauville »	59
Figure 31 : Catégories de longueur des navires fréquentant le site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville »	62
Figure 32 : Effectifs par flottes pour le site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » (en nombre de navires).....	63
Figure 33 : Métiers pratiqués sur le site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » (en nombre de navires) .	64

Figure 34 : Ports d'exploitation des navires fréquentant le site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville »...	65
Figure 35 : Ports de pêche concernés par le site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville »	66
Figure 36 : Surfaces concernées par les rectangles CIEM et mailles Valpena	68
Figure 37 : Evolution de la fréquentation en fonction de l'heure	76
Figure 38 : nombre de navires par maille le 19/03/2019	77
Figure 39 : Evolution de la fréquentation en fonction de journée	78
Figure 40 : nombre de navires par maille le 20/04/2019	79
Figure 41 : Evolution de la fréquentation en fonction de journée	80
Figure 42 : nombre de navires par maille le 29/05/2019	81
Figure 43 : Evolution de la fréquentation en fonction de journée	83
Figure 44 : nombre de navires par maille le 14/06/2019	84
Figure 45 : Evolution de la fréquentation en fonction de journée	86
Figure 46 : nombre de navires par maille les 5-7/07/2019	87
Figure 47 : Evolution de la fréquentation en fonction de journée	89
Figure 48 : nombre de navires par maille le 12-13/07/2019	90
Figure 49 : Evolution de la fréquentation en fonction de journée	92
Figure 50 : nombre de navires par maille les 5-6/08/2019	93
Figure 51 : Evolution de la fréquentation en fonction de journée	95
Figure 52 : nombre de navires par maille le 31/08/2019	96
Figure 53 : Evolution de la fréquentation en fonction de journée	97

VI.2 Liste des Tableaux

Tableau 1: Localisation des différentes activités vis-à-vis des périmètres Natura 2000	6
Tableau 2: Quantités en tonnes débarquées dans les ports de Diélette et Carteret (rapports d'activités des ports de Diélette et Carteret pour le 1 ^{er} semestre 2019) *navires de pêche professionnelle	10
Tableau 3 : Taux d'enquête Valpena	16
Tableau 4 : Indicateurs Valpena utilisés.....	16
Tableau 5 : Répartition des navires enquêtés par métier et par port pour les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville ». Un navire peut pratiquer plusieurs métiers.	17
Tableau 6 : Les différents acteurs de la filière pêche professionnelle	18
Tableau 7 : Caractéristiques du navire moyen fréquentant le Nord-Ouest Cotentin (d'après les données Valpena pour l'année 2014, taux d'échantillonnage 82%).....	20
Tableau 8 : Tableau de synthèse des effectifs (nb de navires) par site Natura 2000 et par métiers (d'après les données Valpena pour l'année 2014, taux d'échantillonnage 82% pour les arts dormants et d'après les données SIH 2014 pour les arts traînants).....	24
Tableau 9 : Evolution des métiers par site Natura 2000 de 2013 à 2015 (SIH)	26
Tableau 10 : Structures enquêtées.....	35
Tableau 11 : Capacités d'accueil 2010 des ports et sites de mouillages de Normandie en 2015 (www.normandie-tourisme.fr, d'après comités départementaux du tourisme 14, 50 et 76).....	37
Tableau 12 : Evolution de la fréquentation des ports de Diélette et Carteret (rapports d'activités des ports de Diélette et Carteret)	38
Tableau 13 : Nationalité des navires fréquentant les ports de Diélette et Carteret.....	38
Tableau 14 : Principales réglementations pour la pêche de loisir en 2014 (DDTM 50).....	42
Tableau 15 : Adhérents aux associations de pêcheurs fréquentant le site Natura 2000 « Anse de Vauville »	43
Tableau 16 : type de fréquentation et activités associées à la pêche de loisirs des ports au sud du site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville »	43
Tableau 17 : Caractéristiques des différentes zones de pêche en chasse sous-marine des sites	47
Tableau 18 : Caractéristiques de la flottille fréquentant le site « Anse de Vauville »	53
Tableau 19 : Caractéristiques techniques du navire moyen pour le site « Anse de Vauville »	54
Tableau 20 : Estimation de la validité des données Valpena pour l'année 2013 (AA : Actif-Actif ; PP : Passif-Passif).....	60
Tableau 21 : Caractéristiques de la flottille fréquentant le site « Banc et récifs de Surtainville » pour l'année d'activité 2013.....	61
Tableau 22 : Caractéristiques techniques du navire moyen pour le site « Banc et récifs de Surtainville » pour l'année 2013.....	62
Tableau 23 : Estimation de la validité des données Valpena pour l'année 2013	67
Tableau 24 : Observatoire de la fréquentation. Conditions météorologiques saisonnières.....	73
Tableau 25 : durées de trajet entre les points d'observation (Source : Google maps).....	74
Tableau 26 : Journées d'observations réalisées dans le cadre de l'observatoire de la fréquentation	75